

Sommaire

Introduction.....	4
I. LE CONTEXTE GENERAL	6
1) Les tendances macro-économiques nationales et internationales	6
a) Contexte économique international.....	6
b) Contexte économique national.....	7
c) L'inflation.....	7
d) L'endettement public et les finances publiques.....	8
e) Une normalisation monétaire initiée en conséquence.....	9
2) Les finances locales en 2024	10
a) En 2024.....	10
b) Focus sur le Bloc communal (EPCI et communes)	10
c) Coté intercommunal : un résultat à l'équilibre.....	11
3) Budget 2025 : Projet de loi de finances 2025 (PLF)	12
A) Le coefficient de revalorisation des bases fiscales pour 2025.....	12
B) Ce que prévoit le PLF 2025 :	13
II. LE BUDGET GENERAL : PREPARATION BUDGETAIRE ET TENDANCES FINANCIERES 2025-2027	18
1) Eléments de contexte.....	18
1.a le projet de territoire et son évaluation 2024.....	18
1.b l'audit et le pacte financier et fiscal.....	19
2) La section de fonctionnement	23
2.a Les recettes de fonctionnement.....	23
2.b Les dépenses de fonctionnement.....	26
2.c La tendance générale de la section de fonctionnement	31
2.d La prospective financière	32
3) La section d'investissement.....	36
3.a Les dépenses d'investissement.....	36
3.b Les recettes d'investissement	38
4) Les informations relatives à la dette	40
4.a Eléments de contexte.....	40
4.b Les éléments de dette de la CAPSO – budget général	41
4.c Les perspectives d'emprunt 2025.....	45
III. LES BUDGETS ANNEXES	47
1) Le Budget Développement économique	47
1.a Le fonctionnement	47
1.b L'investissement.....	48
1.c La dette	50

2) Le budget transport	53
2.a Le fonctionnement	53
2.b L'investissement.....	54
2.c La dette	55
Structure de la Dette (selon la charte Gissler)	56
3) Le budget déchets	57
3.a Le fonctionnement	57
3.b L'investissement.....	58
3.c La dette	59
4) Le Budget eau potable	62
4.a Le fonctionnement	62
4.b L'investissement.....	63
4.c La dette (Eau et Régie Eau)	64
5) Le Budget régie eau potable	67
5.a Le fonctionnement	67
5.b L'investissement.....	68
5.c La dette à titre indicatif (Situation également reprise sur le budget annexe Eau)	68
6) Le budget assainissement	71
6.a Le fonctionnement	71
6.b L'investissement.....	72
6.c La dette	73
7) Le budget de l'assainissement non collectif (ANC)	76
7.a Le fonctionnement	76
7.b L'investissement.....	77
7.c La dette	77
8) Le budget GEMAPI	78
8.a Le fonctionnement	78
8.b L'investissement.....	79
8.c La dette	80
IV. SYNTHÈSE GÉNÉRALE RELATIVE À LA DETTE (TOUS BUDGETS RÉUNIS)	84

Introduction

Créée le 1^{er} janvier 2017, la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer (CAPSO) regroupe 53 communes (108 771 habitants population DGF).

La collectivité exerce de nombreuses compétences, ce qui se traduit par un Coefficient d'Intégration Fiscale (CIF)¹ de 0.511463, nettement supérieur à la moyenne nationale (0.396053).

L'exercice de ces missions est reparti sur 10 budgets jusqu'au 31 décembre 2024 : budget général, eau, régie eau, assainissement, assainissement non collectif, GEMAPI, développement économique, transports, déchets ménagers ainsi que le CIAS.

Le budget annexe « eau » est supprimé à compter du 1^{er} janvier 2025, ce dernier est fusionné avec le budget « régie eau », le nouveau budget étant dénommé « production distribution eau ».

L'article 107 de la loi NOTRe du 7 août 2015 a modifié les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives au débat d'orientation budgétaire, en complétant la forme et le contenu du débat.

Les objectifs du DOB sont les suivants :

- éclairer le vote des élus,
- discuter des orientations budgétaires de la collectivité,
- informer sur la situation financière.

Le DOB est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des régions, départements, communes de plus de 3 500 habitants, des EPCI et syndicats mixtes comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (*Art. L.2312-1, L.3312-1, L.4312-1, L.5211-36 et L5622-3 du CGCT*).

Le débat d'orientation budgétaire représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget primitif.

Délai :

- 10 semaines précédant l'examen du budget pour les régions,
- 2 mois pour les autres collectivités et établissements.

Selon la jurisprudence, la tenue du DOB constitue une formalité substantielle. En conséquence, toute délibération sur le budget qui n'aura pas été précédée d'un tel débat est entachée d'illégalité (TA Versailles 28/12/1993, commune de Fontenay-le-Fleury ; TA Montpellier 11/10/1995, M. Bard c/ commune de Bédarieux ; TA Lyon 07/01/1997, Devolve; TA Paris 04/07/1997, M Kaltenbach; TA Montpellier 05/11/1997, préfet de l'Hérault c/ syndicat pour la gestion du collège de Florensac).

Le budget primitif est voté au cours d'une séance ultérieure et distincte, le DOB ne pouvant intervenir ni le même jour, ni à la même séance que le vote du budget (*T.A. de Versailles – 16 mars 2001 – M Lafond c/commune de Lisses*).

¹ Le CIF est un indicateur qui permet de mesurer l'intégration d'un EPCI au travers du rapport entre la fiscalité qu'il lève et la totalité de la fiscalité levée sur son territoire par les communes et leurs groupements.

Le rapport d'orientation budgétaire comporte les informations suivantes :

- Les orientations budgétaires envisagées par l'agglomération portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement,
- La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes,
- Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget,
- Le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Dans les communes et EPCI de plus de 10 000 habitants, le rapport comporte, au titre de l'exercice en cours, ou, le cas échéant, du dernier exercice connu, les informations relatives :

- A la structure des effectifs,
- Aux dépenses de personnel comportant, notamment, des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature,
- A la durée effective du travail dans l'établissement.
- L'évolution des dépenses de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement
- L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

I. LE CONTEXTE GENERAL

1) Les tendances macro-économiques nationales et internationales

a) Contexte économique international

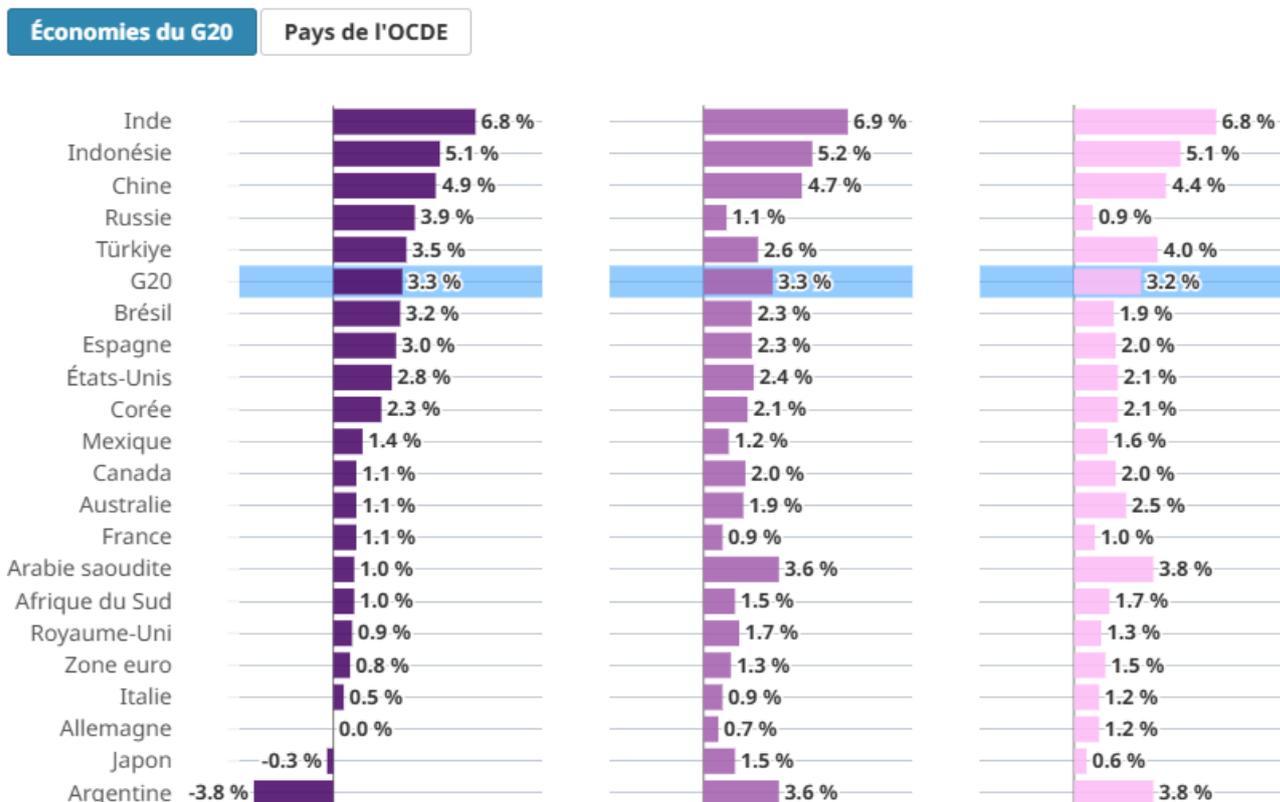
L'économie mondiale reste marquée par des incertitudes majeures. L'activité économique, après le rebond observé à la suite de la pandémie de COVID-19, ralentit en raison de plusieurs facteurs convergents :

- la persistance des tensions géopolitiques, notamment le conflit en Ukraine et ses répercussions sur les chaînes d'approvisionnement,
- la hausse des taux d'intérêt directeurs par les banques centrales pour lutter contre l'inflation, freinant la demande mondiale
- un ralentissement économique en Chine, touchant les exportations et la croissance dans plusieurs régions.

Selon les prévisions de l'**OCDE** la croissance mondiale devrait s'établir autour de **3.3% en 2025 et 2026**, contre **3,2 % en 2024**. Les économies avancées connaissent un net ralentissement avec une croissance prévue à **1,3%**, tandis que les économies émergentes devraient maintenir une croissance autour de **4%**.

Projections de croissance du PIB réel pour 2024, 2025 et 2026

Glissement annuel en %



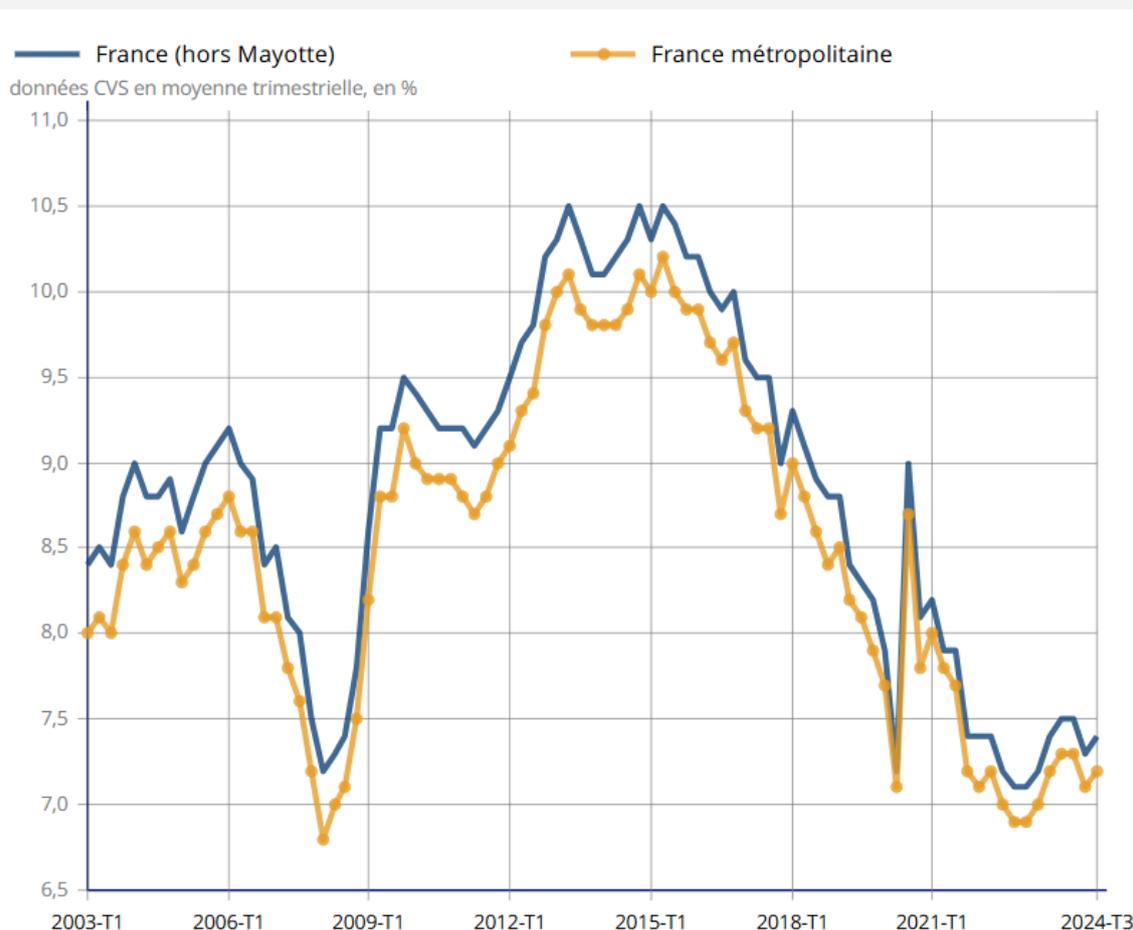
Source: [Perspectives économiques de l'OCDE, décembre 2024](#).

b) Contexte économique national

En France, l'économie subit un ralentissement marqué par des facteurs structurels et conjoncturels :

- la croissance du **PIB** français pour 2025 est projetée à **0,9%**, selon les prévisions de la Banque de France, en légère diminution par rapport aux **1,1% projetés en 2024**,
- la consommation des ménages reste contrainte par une inflation toujours présente et un pouvoir d'achat en progression modérée,
- le marché du travail présente des signes d'amélioration, avec un taux de chômage attendu à **6,8 %** fin 2024 et à **7,0 %** en 2025, en baisse par rapport aux années précédentes (7,3% en 2023).

Taux de chômage au sens du BIT



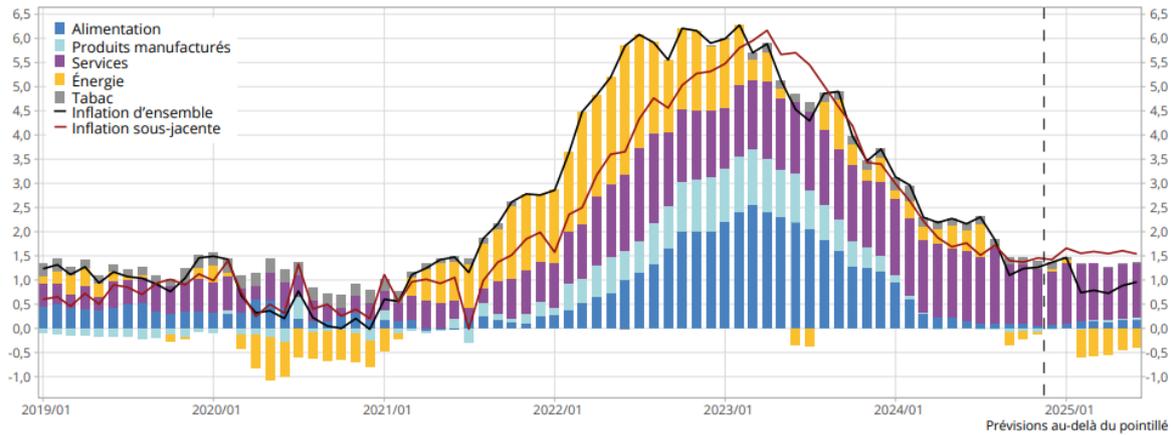
c) L'inflation

L'inflation demeure un facteur clé, bien que des signes de stabilisation soient visibles :

- au niveau mondial, les coûts des matières premières et de l'énergie montrent une tendance à la baisse progressive,
- en France, l'inflation devrait s'établir autour de **1,5% en 2025**, après **4,9 % en 2023** et **2 % en 2024**.

► 1. Inflation d'ensemble et contributions par poste

(glissement annuel en % de l'indice des prix à la consommation et contributions en points)



Dernier point : novembre 2024, IPC définitif.

Lecture : en novembre 2024, l'inflation d'ensemble s'élève à +1,3 %. L'énergie y contribue à hauteur de -0,1 point tandis que les services y contribuent pour +1,2 point.

Source : Insee.

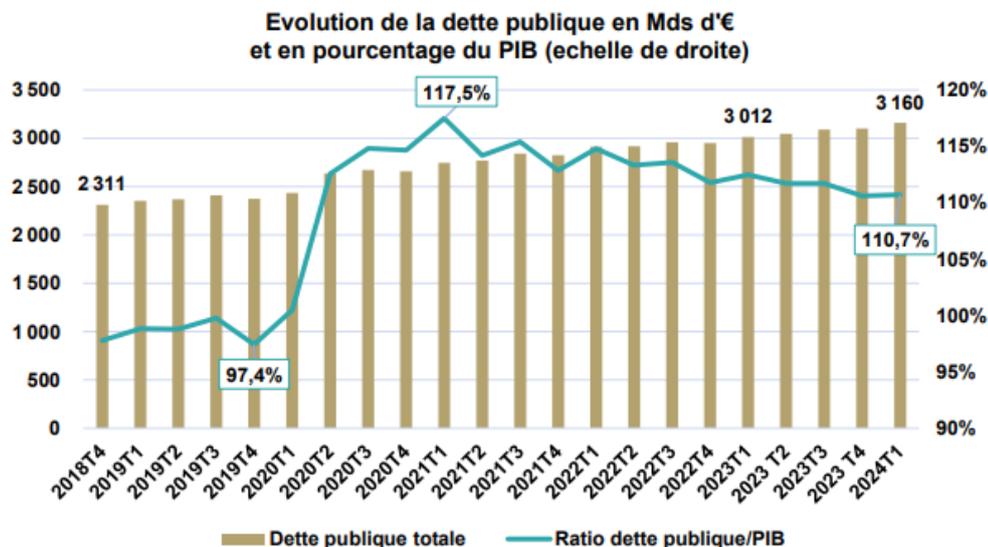
d) L'endettement public et les finances publiques

La question de l'endettement public reste préoccupante en France :

- la dette publique devrait atteindre **114 % du PIB** en 2025 (**113,5 % en 2024**),
- le déficit public, bien qu'en réduction, est estimé selon la loi de finance à **5.4 % du PIB** en 2025, soulignant des efforts de consolidation budgétaire insuffisants pour le moment,
- les collectivités territoriales continuent de faire face à des contraintes budgétaires accrues, avec une baisse des dotations de l'État et un coût de financement en hausse lié à la remontée des taux d'intérêt.

La **loi de finances 2025**, qui a initialement été censurée par le Conseil constitutionnel, a mis en lumière des désaccords importants sur le respect des objectifs de soutenabilité de la dette et des règles de discipline budgétaire. En réponse, une **loi spéciale de finances rectificative** a été adoptée pour sécuriser le cadre budgétaire, intégrant des mesures supplémentaires de réduction des dépenses publiques et des ajustements fiscaux temporaires afin de maintenir le cap vers une trajectoire de déficit maîtrisé.

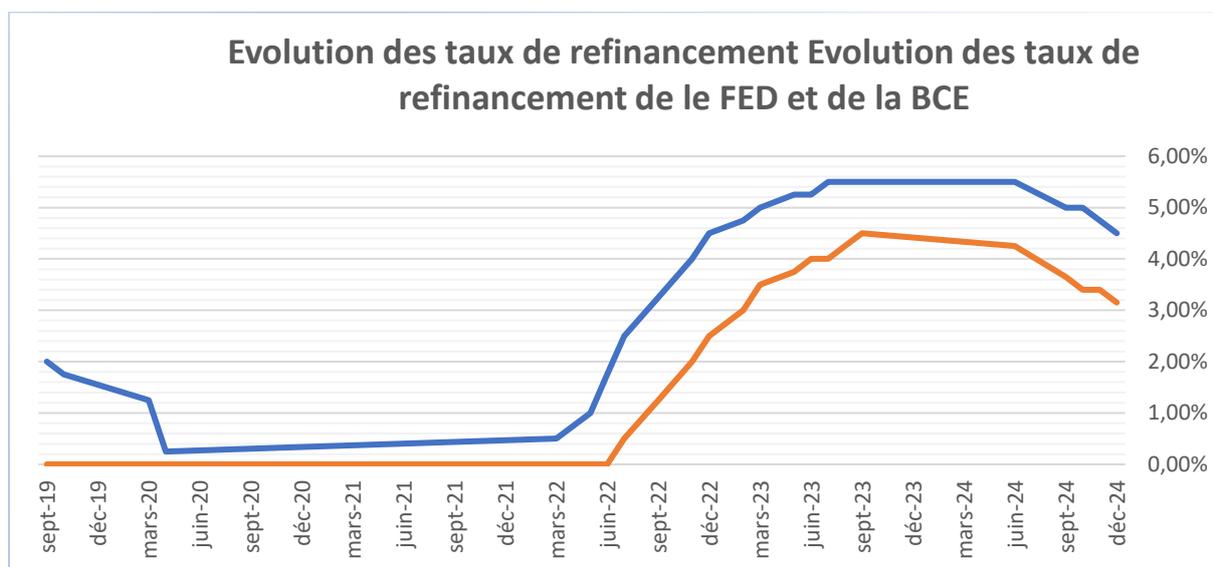
La loi de finances définitive a été adoptée le 14 février 2025.



e) Une normalisation monétaire initiée en conséquence

La FED (US) a baissé 3 fois ses taux en 2024 pour atteindre la fourchette de **4.25%-4.50%**. Pour 2025, elle envisage un taux directeur à 3.9%, pour 2026 à 3.4% et pour 2027 à 3.1%

Après 5 hausses en 2023, la BCE a diminué 4 fois son taux de refinancement en 2024 passant de 4,5 % à 3,15 %.



2) Les finances locales en 2024

a) En 2024

L'année 2024 ressemblera vraisemblablement beaucoup à la précédente, mais de façon nettement plus homogène avec un autofinancement en baisse (- 8,7 %) cette fois pour tous les niveaux de collectivités. La dynamique des dépenses demeurerait relativement forte, tant en fonctionnement qu'en investissement, tandis que les recettes marqueraient une décélération.

Du côté des transferts de l'État, la fin des dispositifs de soutien face à l'inflation et en particulier aux prix élevés de l'énergie, si elle est la conséquence d'une stabilisation du marché, vient renforcer le ralentissement attendu des recettes fiscales, les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) étant de nouveau attendus en forte baisse (- 17%), comme la dynamique de la TVA, qui devrait nettement marquer le pas.

La revalorisation des valeurs locatives cadastrales, bien que toujours relativement importante (+ 3,9 %), n'aura pas suffi à compenser la hausse des dépenses. Pour autant, l'investissement resterait particulièrement dynamique et progresserait comme l'année précédente (+ 7,0 %). Il serait financé par un net recours à l'emprunt, mais aussi par un prélèvement important sur le fonds de roulement (- 8,0 milliards d'euros), qui ne serait plus le seul fait des départements (- 3,7 milliards d'euros) et des régions (- 0,8 milliard d'euros).

b) Focus sur le Bloc communal (EPCI et communes)

Les dépenses évoluent plus vite que les recettes, ce qui engendre un fléchissement de l'épargne brute.

Alors qu'elle était encore en hausse en 2023, l'épargne brute des collectivités du bloc communal (communes, intercommunalités avec et sans fiscalité propre) accuserait un repli en 2024 de l'ordre de 4,4 %, l'effet de ciseau observé en 2023 s'accroissant en 2024 (+ 3,1 % de croissance pour les recettes de fonctionnement contre + 4,8 % pour les dépenses de fonctionnement).

Les politiques d'investissement ne seraient néanmoins pas remises en cause avec une progression encore soutenue de 8,6 %, hausse traditionnelle en fin de mandat, mais justifiée également par les impératifs de la transition écologique. Un prélèvement sur le fonds de roulement devrait être observé, et les emprunts repartiraient à la hausse pour soutenir cet effort ; l'encours de dette progresserait néanmoins de manière limitée (+ 2,1 %).

Bloc communal

SECTION DE FONCTIONNEMENT	23/22 %	2023 Md €	24/23 %	2024p Md €	FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT	23/22 %	2023 Md €	24/23 %	2024p Md €
RECETTES COURANTES (1)	+ 6,4	168,5	+ 3,1	173,7	DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (4)	+ 8,8	51,7	+ 8,6	56,1
Recettes fiscales	+ 7,7	96,9	+ 2,9	99,8	financées par :				
Dotations et compensations fiscales	+ 2,7	27,1	+ 2,6	27,8	- Autofinancement (5)=(3)-(9)	+ 18,7	30,2	+ 8,0	32,6
Participations	+ 4,4	8,2	+ 0,2	8,2	- Recettes d'investissement (6)	+ 3,7	20,3	+ 3,5	21,0
Produit des services	+ 3,9	24,8	+ 5,1	26,1	- Flux net de dette (7) =		+ 1,3		+ 2,6
Autres	+ 11,7	11,4	+ 3,9	11,9	- Emprunts nouveaux*	- 7,2	14,4	+ 9,3	15,7
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (2)	+ 6,6	138,3	+ 4,8	144,9	- Remboursements (8)*	+ 1,6	13,1	- 0,0	13,1
Dépenses de personnel	+ 4,1	60,1	+ 5,0	63,1	VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT (9)	-	+ 0,0	-	- 3,7
Charges à caractère général	+ 8,5	47,4	+ 4,4	49,5	ENCOURS DE DETTE au 31/12	+ 1,0	138,4	+ 1,9	141,0
Dépenses d'intervention	+ 7,8	22,6	+ 4,4	23,6					
Autres	+ 4,8	4,9	- 0,3	4,9					
Intérêts de la dette	+ 23,6	3,3	+ 16,5	3,8					
ÉPARGNE BRUTE (3)=(1)-(2)	+ 5,4	30,2	- 4,4	28,9					
ÉPARGNE NETTE (3bis)=(3)-(8)	+ 8,6	17,1	- 7,8	15,7					

Y compris la collectivité unique à statut particulier «Ville de Paris». Comptes des communes, groupements à fiscalité propre et syndicats.

c) Coté intercommunal : un résultat à l'équilibre

En 2023, l'épargne brute des groupements à fiscalité propre est restée dynamique à la faveur de recettes fiscales en forte croissance et malgré des dépenses de fonctionnement élevées. En 2024, les dépenses de fonctionnement ralentiraient, mais moins vite que les recettes. Ces dernières absorberaient une revalorisation des bases plus faible et une croissance limitée du produit de TVA. **L'épargne brute serait alors en repli (- 3,5 %) pour la première fois depuis 2016.**

Les investissements en revanche poursuivraient leur hausse avec une évolution positive de 9,3 %. Pour les financer, une nouvelle augmentation de l'encours de dette serait nécessaire à hauteur de 0,9 milliard d'euros (après + 0,5 milliard d'euros) ainsi qu'un prélèvement sur le fonds de roulement d'un montant de 0,5 milliard d'euros.

Groupements à fiscalité propre

SECTION DE FONCTIONNEMENT	23/22 %	2023 Md €	24/23 %	2024p Md €	FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT	23/22 %	2023 Md €	24/23 %	2024p Md €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (1)	+ 5,6	52,2	+ 2,8	53,7	DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (4)	+ 8,3	12,0	+ 9,3	13,1
<i>Hors reversements fiscaux</i>	+ 7,2	40,4	+ 3,4	41,8	financées par :				
Recettes fiscales*	+ 6,7	34,2	+ 3,0	35,2	- Autofinancement (5)=(3)-(9)	+ 12,8	7,0	+ 8,3	7,6
Dotations et compensations fiscales	+ 2,1	9,9	+ 1,3	10,1	- Recettes d'investissement (6)	+ 5,7	4,5	+ 2,4	4,6
Produit des services	+ 5,7	3,7	+ 3,4	3,9	- Flux net de dette (7) =		+ 0,5		+ 0,9
Autres	+ 5,8	4,4	+ 3,9	4,5	- Emprunts nouveaux**	- 3,4	3,2	+ 15,0	3,7
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (2)	+ 5,5	44,9	+ 3,8	46,6	- Remboursements (8)**	- 0,0	2,7	+ 2,0	2,8
<i>Hors reversements fiscaux</i>	+ 7,3	33,0	+ 5,0	34,7	VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT (9)	-	+ 0,4	-	- 0,5
Dépenses de personnel	+ 6,1	12,1	+ 4,7	12,6	ENCOURS DE DETTE au 31/12	+ 2,4	29,4	+ 3,1	30,3
Charges à caractère général	+ 9,3	8,6	+ 5,6	9,1					
Dépenses d'intervention	+ 7,7	9,9	+ 4,5	10,3					
Autres (dont reversements fiscaux)	+ 0,1	13,7	+ 0,5	13,7					
Intérêts de la dette	+ 35,7	0,7	+ 25,0	0,8					
ÉPARGNE BRUTE (3)=(1)-(2)	+ 6,8	7,4	- 3,5	7,1					
ÉPARGNE NETTE (3bis)=(3)-(8)	+ 11,3	4,6	- 6,8	4,3					

Y compris les établissements publics territoriaux (EPT), la métropole du Grand Paris et la métropole de Lyon.

3) Budget 2025 : Projet de loi de finances 2025 (PLF)

Avec plusieurs semaines de retard, la loi de finances pour 2025 a été promulguée le 14 février dernier.

Les collectivités territoriales voient leur budget réduit de 2.2 milliards d'euros en 2025, avec une augmentation des sommes ponctionnées par l'Etat sur leurs recettes. C'est moitié moins que l'effort de 5 milliards d'euros qui leur était demandé dans le projet de budget version Michel Barnier.

Ce PLF introduit pour les collectivités une série de nouvelles mesures contraignante pour leurs finances.

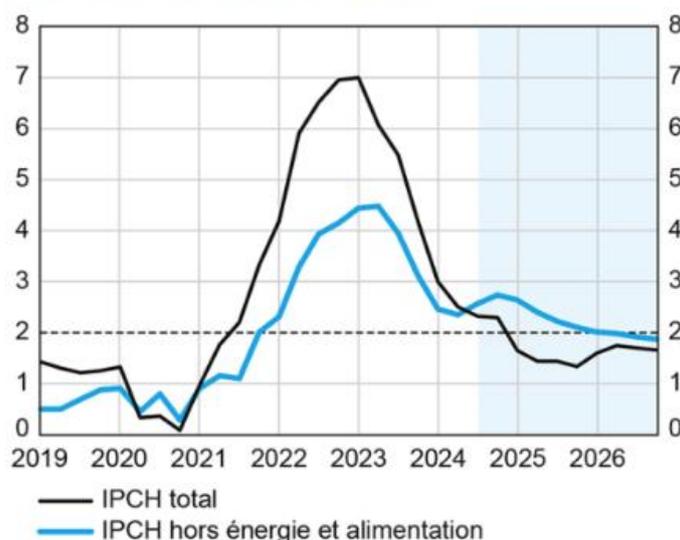
A) Le coefficient de revalorisation des bases fiscales pour 2025

Comme le prévoit l'article 1518 bis du Code général des impôts (CGI), à compter de 2018, les valeurs locatives foncières sont revalorisées en fonction de l'inflation constatée. Ce taux d'inflation est calculé en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé entre le mois de novembre N-1 et le mois de novembre N-2 (pour application en année N). A noter qu'en cas de déflation, aucune dévalorisation des bases fiscales ne sera appliquée (coefficient maintenu à 1).

L'IPCH de novembre 2024 est ressorti sur un an à **+1.7%**. C'est ce coefficient de revalorisation forfaitaire des bases fiscales qui s'appliquera pour l'année 2025. Sur le reste de la période, selon les dernières prévisions de la Banque de France, l'IPCH s'établirait à +1.5% en 2025, +1.7% en 2026.

Graphique 3 : IPCH et IPCH hors énergie et alimentation

(glissement annuel de séries trimestrielles, en %)



Note : IPCH, indice des prix à la consommation harmonisé.

Sources : Insee jusqu'au deuxième trimestre 2024, projections Banque de France sur fond bleuté.

B) Ce que prévoit le PLF 2025 :

a) Un dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales (DILICO)

Le dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales (DILICO) remplace le fonds de réserve envisagé dans la version initiale du projet de loi de finances. Le DILICO opère un prélèvement de 1 Md€ sur les recettes fiscales des collectivités territoriales en 2025, dont 500 M€ pour le bloc local, répartis à parts égales entre les communes et les intercommunalités.

Pour le bloc local, les collectivités concernées sont celles qui présentent un indice synthétique, composé à 75 % du potentiel financier / fiscal par habitant et à 25 % du revenu par habitant, supérieur à 110 % de l'indice moyen de la catégorie. Des mécanismes d'exonération concernent les communes éligibles à la dotation de solidarité urbaine (DSU), à la dotation de solidarité rurale (DSR) et à la dotation d'aménagement des communes d'outre-mer (DACOM.) Au total, environ 1 900 communes et 130 intercommunalités seraient ainsi concernées par le DILICO.

Au sein de chaque catégorie de collectivité, la contribution globale est répartie entre les communes et les intercommunalités concernées au prorata de leur population, pondérée par l'écart relatif entre l'indice de la collectivité et 110 % de l'indice moyen de la catégorie. Les contributions individuelles sont plafonnées à 2 % des recettes réelles de fonctionnement des budgets principaux 2023. De plus, les communes dont la contribution est inférieure à 1 000 € sont exonérées. Les sommes issues des plafonnements et des exonérations sont réparties entre les autres collectivités contributrices. En moyenne, la contribution représenterait ainsi 1,6 % des recettes de fonctionnement des intercommunalités concernées et 0,8 % de celles des communes. Plus de la moitié des intercommunalités serait plafonnée à 2 % des recettes de fonctionnement.

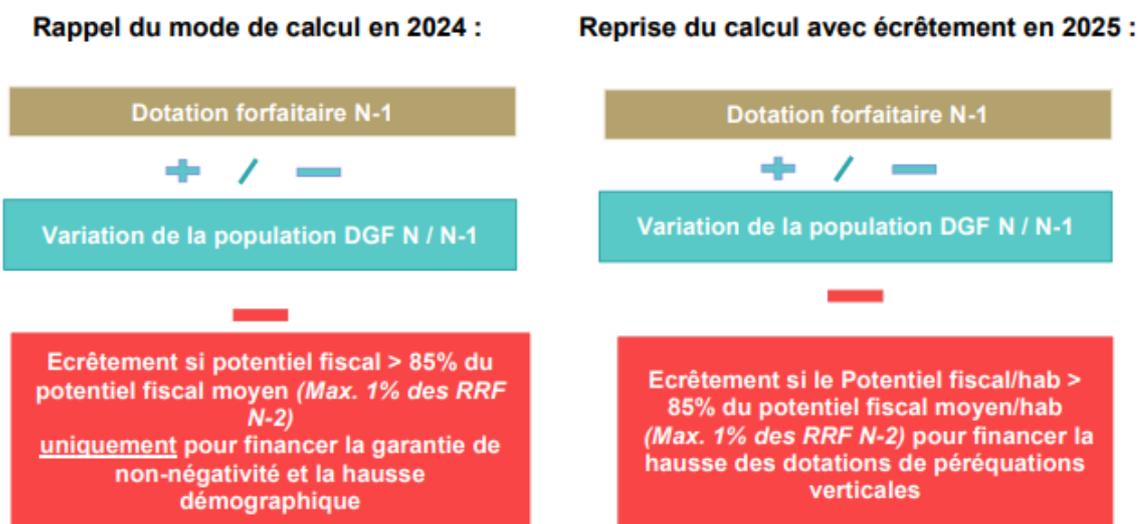
Les contributions individuelles seront notifiées par un arrêté des ministres chargés du budget et des collectivités territoriales. Elles seront ensuite prélevées mensuellement sur les douzièmes de fiscalité restant à verser aux collectivités concernées à la date de notification des contributions.

Le texte prévoit que les trois années suivant la mise en réserve et dans la limite de la contribution pour l'année en cours, le produit des contributions est reversé, à hauteur d'un tiers par an et dans la limite des contributions de l'année en cours, aux communes et aux intercommunalités, pour 10 % par abondement du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) et pour 90 % entre les collectivités contributrices, au prorata de leur contribution.

Pour la CAPSO, l'impact prévisionnel est estimé à ce jour à 500 000 € de recettes en moins.

b) Les dotations du bloc communal et des EPCI et l'écrêtement

La dotation forfaitaire 2025 (27.2 milliards d'€) est prévue quasi stable.



Elle comprend une augmentation de 320 M€ concentrée sur les dotations de péréquation reprises ci-dessous :

- **la dotation de solidarité urbaine** et de cohésion sociale (DSU) progresserait de 140 M€.
- **la dotation de solidarité rurale (DSR)** progresserait de 150 M€ en 2025, le revenu par habitant pris en compte pour déterminer l'éligibilité à la fraction cible est celui constaté en moyenne sur les trois derniers exercices connus, plutôt que sur le seul dernier exercice.
- **la dotation d'intercommunalité (DI)**, perçue par les groupements à fiscalité propre, progresserait de 90 M€ (comme chaque année depuis sa réforme en 2019) et s'établirait à 1,858 Mds€. La baisse de la dotation de compensation part salaire atténuerait l'enveloppe supplémentaire de DI à hauteur de 60 M€, l'évolution réelle ne serait donc que de 30 M€ pour l'intercommunalité.

La DGF des EPCI est composée de deux parts : la dotation d'intercommunalité (dotation de base + dotation de péréquation) et la dotation de compensation (compensation part salaires).

On retrouve donc la garantie d'évolution de droit commun, applicable à tous les EPCI, qui permet de bénéficier d'au moins 95% de la dotation d'intercommunalité par habitant de N-1, et un plafond de 120% de l'année précédente.

S'ajoute également une garantie de non-baisse pour les métropoles, communautés urbaines et communautés d'agglomération dont le CIF est supérieur à 0,35 et pour les communautés de communes dont le CIF est supérieur à 0,5 (ce qui est le cas de la CAPSO).

Evolution de l'écrêtement de la Compensation Part Salaires

2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	PLF 2025
103M€	146M€	107M€	115M€	89M€	93M€	103M€	27M€	76,9M€	90M€
-1,9%	-2,8%	-2,1%	-2,3%	-1,8%	-1,9%	-2,19%	-0,58%	-1,65%	-1,96%

La Loi de Finances pour 2025 s'inscrit dans la continuité de la réforme de 2019.

c) La fraction de TVA pour les EPCI et les Départements

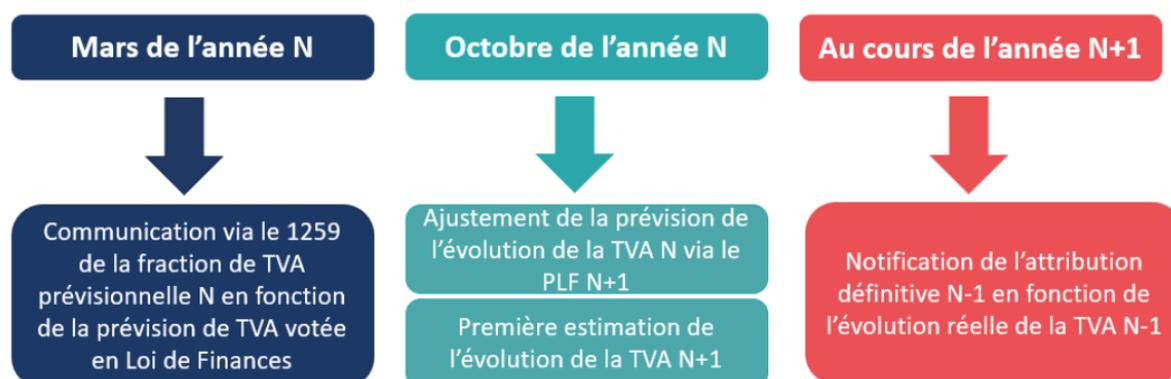
Depuis 2021, les EPCI et les départements reçoivent une fraction de TVA afin de compenser la perte de la taxe d'habitation (EPCI) et de la taxe foncière sur les propriétés bâties (Départements). Cette fraction, qui correspondait en 2021 au montant de la perte d'un panier fiscal 2020, est dynamique depuis 2022.

La loi de finances 2023 a compensé la suppression de la CVAE par l'affectation aux communes, intercommunalités et départements d'une nouvelle fraction de TVA.

La suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (article 62) prévue pour 2027 est de nouveau reportée. Les taux d'imposition seront abaissés progressivement à compter de 2026. La CVAE sera totalement supprimée en 2030.

2025 sera l'année de révision du processus appliqué jusqu'en 2024.

Le processus de calcul de la fraction TVA appliqué jusqu'à présent était le suivant : En mars de l'année N, la communication de la fraction de TVA prévisionnelle N (en fonction de la prévision de TVA votée en Loi de Finances) est faite via l'état fiscal 1259. En octobre, un ajustement de la prévision de l'évolution de la TVA N est fait via le PLF N+1 et une première estimation de l'évolution de la TVA N+1 est donnée. Au cours de l'année N+1 la notification de l'attribution définitive N-1 est transmise en fonction de l'évolution réelle de la TVA N-1.



Le PLF 2025 prévoit une révision des modalités d'indexation de la fraction de TVA. Jusqu'à présent, l'indexation était réalisée en fonction du montant de l'écart entre N-1 et la prévision N, ce qui engendrait de nombreuses régularisations. Désormais, l'indexation TVA serait celle constatée en N-1 pour N.

La fraction de TVA attendue en 2025 pour la CAPSO est donc identique à celle perçue en 2024 et ne connaîtra aucune dynamique de recettes.

d) Les mesures relatives au FPIC : une enveloppe toujours stable à 1 milliard d'€

L'enveloppe globale du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes (FPIC) serait de nouveau maintenue à 1 milliard d'€ en 2025. Toutefois, malgré cette stabilité, des variations sont toujours à prévoir sur les montants individuels calculés.

Voici pour rappel la liste des modifications qui pourraient occasionner une variation du montant du FPIC prélevé ou reversé :

- des transferts de compétences (impactant le CIF),
- l'évolution de la population DGF,
- l'évolution de la carte intercommunale au niveau national.

Depuis la LF 2024, le produit perçu par le bloc communal au titre de la CVAE a été remplacé par la fraction de TVA venant en compensation de la perte de produit.

Le PLF pour 2025 inclurait cette fraction de TVA dans les ressources fiscales présent en compte pour déterminer le plafonnement du prélèvement du FPIC.

Pour la CAPSO, on peut estimer que le montant 2025 serait quasi stable par rapport à 2024.

e) Le financement de l'enveloppe normée

Les variables d'ajustement participent au financement des autres mesures de l'enveloppe normée. Le périmètre reste très fluctuant au gré des lois de finances, ces dernières évoluant presque tous les ans.

Le bloc communal a définitivement perdu la DUCSTP en 2018 et subi un écrêtement du FDPTP jusqu'en 2019. Sa DCRTP aurait dû être écrêtée en 2018 avant un ultime retour en arrière de Bercy, mais les années 2019 et 2020 ont bien été marquées par un écrêtement de cette DCRTP. En 2021, 2022 et 2023, le bloc communal a été épargné. Toutefois, en 2024, la DCRTP et le FDPTP ont de nouveau été minorés.

En 2025, le bloc communal sera fortement mis à contribution via sa DCRTP pour un montant global de 429 M€ (14 M€ en 2024), ce qui représenterait environ 600 000 € en moins pour la CAPSO si l'on considère une diminution moyenne de 16.8 %.

f) Une diminution ciblée du soutien à l'investissement

- **Le fonds vert** sera la principale « victime » de la diminution du soutien apporté à l'investissement des collectivités par l'Etat. Il voit ses autorisations d'engagement réduites de 2,5 Md€ en 2024 à 1,15 Md€ en 2025. Ce freinage brutal envoie un mauvais message aux intercommunalités, qui ont besoin de prévisibilité pour tenir le rôle majeur dans la transition écologique que leurs compétences leur octroient.

La création d'un fonds territorial climat (FTC), un temps envisagé par les sénateurs pour financer les intercommunalités dotées d'un plan climat-air-énergie territorial (PCAET), n'a finalement pas été conservée dans la version finale de la loi de finances pour 2025. Il pourrait cependant s'inscrire dans le fonctionnement du fonds vert.

- Des enveloppes qui seraient maintenues à leur niveau de 2024 pour les principales dotations d'investissement sauf pour la DSIL

La dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et la dotation politique de la ville (DPV) sont stables. À l'inverse, les autorisations d'engagement de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) diminuent de 150 M€ pour permettre d'abonder la dotation globale de fonctionnement (DGF) du même montant.

g) Une modification sur le FCTVA

Le PLF 2025 apporte une modification sur le FCTVA.

Ce dernier sera recentré uniquement sur les dépenses d'investissement et non plus sur les dépenses de fonctionnement comme actuellement. Seules les dépenses de fonctionnement liées à l'informatique en nuage seraient encore éligibles au FCTVA avec un taux de 5,6% pour les dépenses faites jusqu'en 2024.

Pour la CAPSO, cela représente une perte estimée à 70 000 € par an.

h) La hausse des taux de cotisation CNRACL

Discutée dans le cadre du projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS), la hausse de la cotisation des employeurs à la caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL) a été actée par décret du 30 janvier 2025.

Ce dernier met en œuvre une hausse de trois points par an pendant quatre ans de la cotisation employeurs à la CNRACL, qui passera ainsi de 31,65 % en 2024 à 43,65 % en 2028, soit une hausse cumulée de 12 points. Cette hausse très forte est cependant lissée par rapport à la version initiale du PLFSS qui prévoyait une hausse de quatre points par an sur trois ans.

Il convient d'ailleurs d'ajouter, au 1er janvier 2025, le retour d'un point supplémentaire du taux de la cotisation d'assurance maladie des employeurs territoriaux, qui avait été exceptionnellement diminué en 2024 dans le cadre de la réforme des retraites pour compenser une augmentation de même ampleur du taux de CNRACL.

Pour les collectivités territoriales, ces hausses représentent un coût d'environ 1,5 Md€ dès 2025 et de 5 Md€ à l'horizon 2028. L'impact pour la CAPSO est de 1,5 M€ à fin 2028 (perte de plus de 350 000 € par an).

II. LE BUDGET GENERAL : PREPARATION BUDGETAIRE ET TENDANCES FINANCIERES 2025-2027

Précision méthodologique : dans l'attente de l'approbation des résultats de l'exercice, les données 2024 restent des éléments prévisionnels.

1) Eléments de contexte

1.a le projet de territoire et son évaluation 2024

Les élus municipaux, communautaires ainsi que les acteurs locaux ont pu échanger et coconstruire le projet au travers d'ateliers

Il forme ainsi une feuille de route vers l'horizon 2030 et témoigne de la volonté d'afficher une vision partagée du territoire, d'affirmer les ambitions de développement des politiques publiques en plaçant l'usager au cœur de notre action, mais aussi d'assurer l'équité pour les différentes composantes du territoire, tout en renforçant l'attractivité par les défis de la transition qu'elle soit économique, écologique ou numérique.



Les notions de proximité avec les habitants et les élus, d'attractivité du territoire sont fortement ressorties lors des échanges et ont été le socle pour fixer les grandes orientations stratégiques.

Le projet de territoire s'inscrit comme la clé de voute de plusieurs documents cadre tels que le pacte de gouvernance adopté le 9 mars 2021, le pacte fiscal et financier présenté lors de ce même conseil communautaire de septembre 2021 et enfin l'étude organisationnelle des services qui s'est achevée courant 2022.

Il se décline en deux grandes parties :

- Les orientations stratégiques avec trois grandes priorités
 1. Conforter l'attractivité du Pays de Saint-Omer
 2. Un programme ambitieux de projets structurants
 3. Renforcer la proximité par un maillage équilibré sur le territoire

- Les actions identifiées par champs de compétence

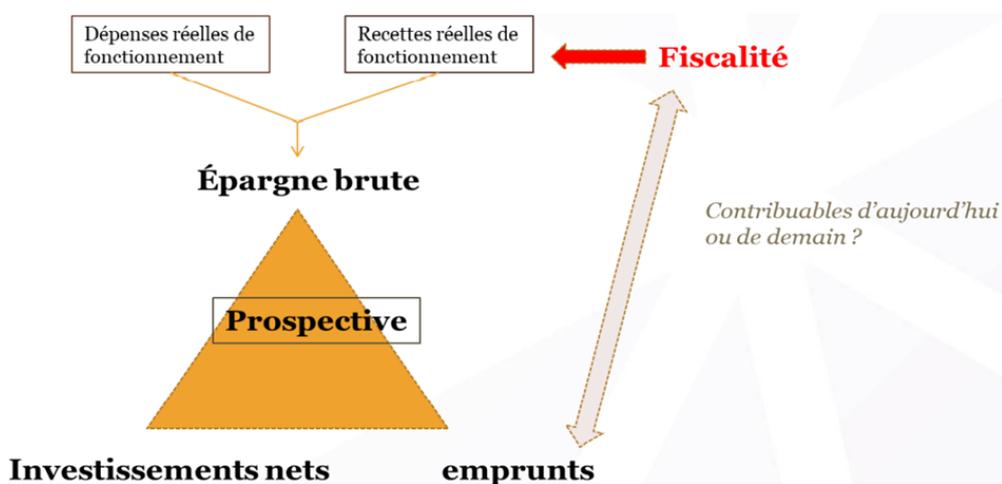
16 thématiques, représentées par 193 actions ont été reprises : aménagement, mobilité, habitat, économie et emploi, commerce, innovation et numérique, tourisme, formation et enseignement supérieur, culture, sport, petite enfance, développement social, déchets, eau, environnement et transition écologique, relation à l'utilisateur – Attractivité.

Un bilan à mi-mandat a été mené durant l'année 2024 pour évaluer sa mise en œuvre et si des adaptations étaient à prendre en compte. Il en ressort qu'à 90% les actions prévues sont soit terminées, soit en cours, ce qui est très satisfaisant. Quelques actions ont été abandonnées ou reportées et une trentaine de nouvelles actions se sont ajoutées pour prendre en compte notamment les inondations et la dynamique territoriale du Dunkerquois.

1.b l'audit et le pacte financier et fiscal

Par délibération n° 219-20 en date du 22 septembre 2020, le conseil communautaire a souhaité recréer un groupe de travail dit « PFF » avec vocation à travailler sur :

- la prospective financière de l'agglomération durant le mandat ;
- les orientations du projet de territoire, et notamment le programme pluriannuel d'investissement ;
- les ajustements potentiels à proposer pour la mise en œuvre de ces différents projets ;
- les propositions faites en lien avec les Vice-Présidents thématiques sur des sujets tels que la surtaxe assainissement non collectif et la refonte du mode de calcul de la TEOM,



Ce travail d'analyse a ainsi permis d'identifier les leviers pouvant être activés pour maintenir une trajectoire financière équilibrée et ambitieuse.

Définition des ratios d'analyse

	Calcul	Définition	Valeur cible
Taux d'endettement	Encours de dette/Recettes Réelles de Fonctionnement	Indicateur volumétrique d'endettement. Un taux de 100% signifie que la dette représente une année de recettes de la collectivité	< 100%
Capacité de désendettement	Encours de dette/Epargne Brute	Mesure la capacité de la collectivité à rembourser sa dette. Il se mesure en années. Indicateur synthétique qui détermine le nombre d'années théorique qu'il faudrait à la collectivité pour rembourser l'intégralité de sa dette en y consacrant la totalité de son épargne brute	0-8 ans : zone verte 8-11 ans : zone médiane 11-15 ans : zone orange 15 ans et + : zone rouge

Au-delà des aspects réglementaires, le pacte financier et fiscal constitue le complément indispensable du projet de territoire, dont il est l'outil de gestion.

Il fixe les décisions financières et fiscales qui permettront, dans un contexte budgétaire contraint, de réaliser l'ensemble des projets autour desquels les communes se sont fédérées pour constituer la CAPSO. Il garantit, par ailleurs, la prise en compte des objectifs de solidarité inscrits dans le projet de territoire.

Le programme pluriannuel d'investissement (PPI) 2021-2025 est la principale expression des ambitions inscrites dans le projet de territoire. Son financement implique de mobiliser de nouvelles recettes, et de revoir certains dispositifs.

Bien que les conclusions de l'audit financier plaident techniquement pour un travail de rééquilibrage des relations financières agglomération/communes, en faveur de l'intercommunalité, le groupe de travail n'a pas retenu cette disposition et n'a pas souhaité activer les différents leviers prévus par la loi (diminution des attributions de compensation ou de la dotation de solidarité, réexamen de la répartition du fonds de péréquation intercommunal, ...). Le vote du conseil communautaire le 30 septembre 2021 est venu confirmer ces éléments.

La situation financière de l'agglomération est en amélioration significative depuis 2019 grâce aux effets cumulés d'une hausse des dépenses moins rapide que l'évolution des recettes (majoration de la TEOM, du foncier bâti, de la TASCOM, de l'effet dynamique de la CFE jusqu'en 2022, ...).

Il convenait pour avoir un PPI ambitieux de l'ordre de 60 M€ HT (budget général), d'avoir des ajustements sur l'épargne de l'ordre de 2,5 M€. Plusieurs actions ont été travaillées en ce sens depuis son approbation.

En **dépenses**, plusieurs leviers avaient été identifiés :

- la refonte des compétences et de l'intérêt communautaire (revus et validés en juin 2022),
- Les services communs : une majoration graduée du coût du service commun voirie a été initiée sur 3 ans (lissage de 2022 à 2024). Le taux de rémunération de l'AMO communes rurales a également été revu tout comme le niveau de participation de la CAPSO sur les transports scolaires des communes (lissage de 2023 à 2025),

- Le coût de fonctionnement du CRD : une délibération cadre visant à travailler sur un projet organisationnel et bâtementaire « CRD 2030 » a été validée courant 2022 par le conseil communautaire afin d'en limiter les hausses de coût. La démolition à venir de l'école de musique et de danse d'Arques va amener à revoir les projets sur le prochain mandat (projet d'une nouvelle école sur Arques sur la ZAC centre-ville),
- La limitation de l'évolution des dépenses de fonctionnement,
- La refonte des critères pour les subventions et le maintien d'une enveloppe constante qui sera maintenue pour 2025,
- La renégociation des contrats de DSP Scénéo et Aqualys : l'évolution des coûts a été maîtrisée mais aussi avec une réinternalisation des dépenses énergétiques pour Aqualys.

En **recettes**, les leviers étaient les suivants :

- Hausse de la fiscalité ménages de 1,44 à 3,11% : celle-ci a été appliquée en 2022 et a généré le produit attendu (+ 1,5 M€/an),
- Evolution de la TASCOM en 3 fois (une hausse a été appliquée début 2022 et une nouvelle majoration a été votée pour 2024),
- La refonte des coefficients de localisation des locaux commerciaux a perdu de son sens suite aux évolutions réglementaires à venir sur les locaux commerciaux,
- Enfin le reversement d'une partie de la taxe sur le foncier bâti sur les zones d'activité n'est pas encore actif, une seule commune (Zouafques) refusant à ce jour son application. Par souci d'équité envers les autres qui sont favorables, son application n'est pas encore effective. Il sera proposé en 2025 de revoir cette mesure et de l'adapter (via la taxe d'aménagement).

Le **Plan Pluriannuel d'investissement 2021-2025** a été revu en avril 2023 notamment sur les investissements structurants. Il était initialement constitué sur la base de coûts objectifs en valeur 2020 qui n'ont pas pu en partie être tenus pour certains projets, au vu notamment du contexte de forte inflation et de coûts matériaux qui ont pour certains connu une très forte hausse.

De même, les évolutions élevées des coûts de l'énergie ont amené de nouvelles réflexions sur la priorisation des actions jusqu'à la fin du mandat.

Le conseil communautaire du 13 avril 2023 a acté plusieurs adaptations :

- Tout d'abord de ne pas toucher aux enveloppes courantes, thématiques et de subventionnements au vu des engagements déjà pris tant auprès des communes que des habitants (notamment sur l'habitat),
- De revoir et d'adapter le PPI sur les investissements structurants notamment au travers du décalage de trois projets sur le PPI suivant (Piscine d'Arques, Chemin de la Drôme et toiture de l'EILCO). L'enveloppe dédiée restant quasi stable à 27.9 M€ au lieu de 28.2M€,
- Ajouter des besoins nouveaux non identifiés initialement pour un montant de 5.32 M€.

Le PPI 2021-2025 est ainsi porté de 79.2 M€ à 84.4 M€ et intègre :

a) L'investissement courant : 4 M€/an (20 M€ sur la période)

Enveloppe destinée à financer les bâtiments et la voirie, les véhicules, les containers et bacs ordures ménagères (avant création d'un budget annexe depuis le 1er janvier 2024), le matériel et logiciels informatiques (hors stratégie numérique), les équipements et matériels culturels (dont subventions à l'EPCC Barcarolle), le sport, la petite enfance, l'urbanisme et aménagement, l'environnement et les imprévus.

b) Les fonds de concours, la contractualisation : 8 M€

c) Les investissements thématiques (le numérique : 2.5 M€, l'habitat : 13 M€ (pour la partie 21-26), Le foncier et les engagements porté par l'EPF : 6 M€)

d) Les grands projets d'investissement (définis et repris en section d'investissement) : 33.2 M€

Avec les inondations qui ont impacté le territoire, de nouveaux ajustements seront nécessaires (reconstruction d'une école de musique, rachat des habitations) pour fixer le prochain PPI.

Le PFF a également mis en place certaines règles préalables auxancements de projets :

- Objectif de cofinancement des projets de 35% sur le montant HT (de manière globale). Validation du lancement effectif des travaux par le Bureau restreint
- Si le taux de cofinancement n'est pas atteint, proposition de demande d'un fonds de concours de la part de la commune sur la base des critères suivants :
 - Pour les nouveaux projets et/ou les projets structurants et pour compenser un déficit sur des opérations d'aménagement à vocation d'habitat notamment un niveau de co-financement plafonné à 10% du projet (coût HT) et à 500 000 €, hors opération en co-maitrise d'ouvrage (quai des salines par exemple, s'agissant d'une opération de requalification de type VRD communale mais dans un quartier ANRU).
 - Pour les opérations d'aménagement (habitat) : 50%-50% entre les communes et la CAPSO.

2) La section de fonctionnement

2.a Les recettes de fonctionnement

2.a.1 Les impôts et taxes

Synthèse et principales évolutions

73- impôts et taxes (Principaux postes)	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024 prévisionnel	BP 2025 indicatif
Impôts directs locaux	11 045 840 €	13 038 081 €	14 004 674 €	14 904 565 €	15 157 942 €
Fraction de TVA	12 654 750 €	13 876 139 €	20 936 520 €	20 973 105 €	20 970 000 €
CVAE	6 757 490 €	6 131 887 €			
TASCOM	1 639 044 €	1 647 684 €	2 170 823 €	2 181 917 €	2 200 000 €
FPIC	1 656 615 €	1 640 191 €	1 616 437 €	1 560 115 €	1 550 000 €
IFER	1 001 656 €	1 099 134 €	1 214 236 €	1 291 617 €	1 300 000 €
TEOM	10 230 742 €	11 504 554 €	12 356 344 €		
Reversement d'AC	358 746 €	397 737 €	448 727 €	426 253 €	429 237 €
FNGIR	5 824 069 €	5 824 069 €	5 824 069 €	5 824 069 €	5 324 069 €
Autre impôt et prélèvements	549 810 €	258 361 €	101 475 €	153 351 €	105 000 €
Total 73-impôts et taxes	51 718 762 €	55 417 837 €	58 673 305 €	47 314 993 €	47 036 248 €

La fiscalité directe locale communautaire est composée des 3 taxes ménages : TH (Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires), TFB (Taxe Foncière sur le Bâti), TFNB (Taxe Sur le Foncier Non Bâti) ; et de la CFE (Cotisation Foncière des Entreprises).

Une double évolution comptable et financière a été mise en œuvre ces dernières années : la suppression de la TH et la baisse des impôts fonciers pour les locaux industriels.

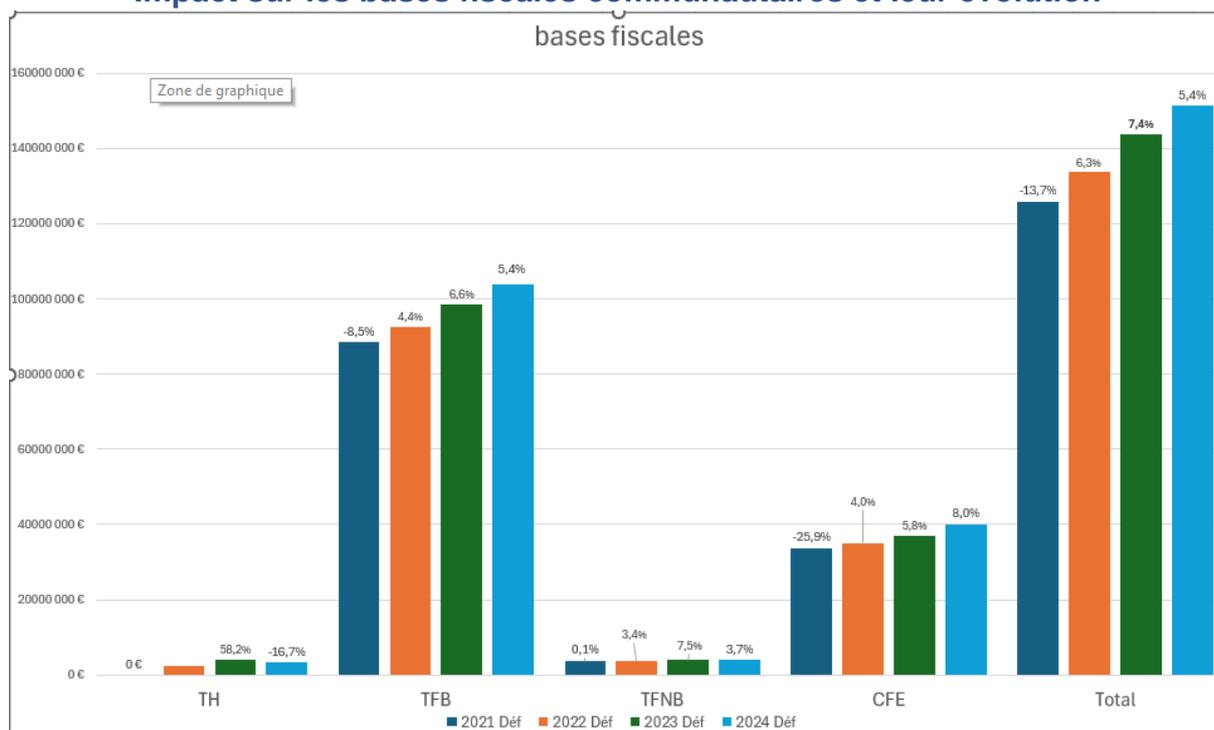
Par conséquent, au chapitre 73, la ligne impôts directs est scindée en deux depuis 2021 : impôts directs locaux et fraction de TVA, avec en parallèle, une diminution du produit des impôts locaux (locaux professionnels), compensée au chapitre 74.

Depuis 2023, la CVAE est également supprimée pour moitié et compensée dans son intégralité par une nouvelle fraction de TVA.

La fraction de produit net de TVA attribuée aux EPCI à fiscalité propre, aux départements et aux collectivités à statut particulier évoluera chaque année comme cette imposition nationale, permettant une compensation dynamique des produits remplacés (sauf pour cette année).

A noter également depuis 2024 le transfert de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères sur le budget annexe « Déchets ».

Impact sur les bases fiscales communautaires et leur évolution



L'évolution des bases suit une trajectoire favorable depuis 2017, la hausse étant hors l'année 2024 supérieure à la revalorisation annuelle de l'Etat, traduction du dynamisme local, notamment sur le volet économique.

Les taux de fiscalité

	2022	2023	2024	2025 prévisionnel
Taxe d'habitation		12.76%	12.76%	12.76%
Taxe sur le foncier bâti	3.11%	3.11%	3.11%	3.11%
Taxe sur le foncier non bâti	6.95%	6.95%	6.95%	6.95%
Cotisation foncière des entreprises	26.84%	26.84%	26.84%	26.84%

Conformément à la trajectoire financière, et notamment la restauration d'un niveau d'épargne permettant la réalisation du plan pluriannuel d'investissement retenue dans le cadre du PFF 2021-2025, le taux d'imposition de la taxe sur le foncier bâti a été ajusté à 3,11% en 2022.

Il n'est pas prévu de modifier les taux d'imposition en 2025.

Au niveau des IFR, les dernières éoliennes ayant été mises en service en 2022, cet impôt devrait rester stable.

La baisse prévue sur le DILICO (Cf. p. 13) a été par défaut retirée dans l'attente de précisions sur son imputation au niveau du FNGIR.

Pour rappel, la TEOM est transférée depuis 2024 sur le Budget Annexe « Déchets ». Cette dernière avait été ajustée en 2022 en raison d'une forte évolution des coûts refacturés par le SMLA. **Il n'est pas non plus prévu de hausse des taux en 2025 sur le budget annexe.**

Conformément aux dispositions du PFF, une variation de 0.5 point a été votée pour application en 2024 pour la TASCOM, une autre variation de 0.5 point est prévue au 1er janvier 2026.

2.a.2 Les dotations et participations

Synthèse des principales évolutions estimées

74 - dotations et participations (Principaux postes)	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024 prévisionnel	BP 2025 indicatif
74124-Dotation d'intercommunalité	3 005 699 €	3 005 038 €	3 003 164 €	2 997 212 €	2 950 000 €
74126-Dotation de compensation	3 719 076 €	3 637 668 €	3 616 594 €	3 556 875 €	3 500 000 €
Soit total DGF	6 724 775 €	6 642 706 €	6 619 758 €	6 554 087 €	6 450 000 €
744 – FCTVA	41 033 €	27 383 €	43 389 €	75 205 €	0 €
748313-Dotation de compensation de la réforme de la TP (DCRTP)	3 584 273 €	3 584 273 €	3 584 273 €	3 557 109 €	2 969 000 €
7483 – Etat compensation CET (CVAE-CFE) et TF	3 818 124 €	4 129 625 €	4 426 280 €	5 283 191 €	5 280 000 €
747-participations	2 624 655 €	4 313 259 €	2 952 224 €	4 386 003 €	3 907 472 €
Total 74-dotations et participations	16 792 860 €	18 697 246 €	17 625 924 €	19 855 595 €	18 606 472 €

*compensation TH également

Plusieurs évolutions sont anticipées pour 2025 au vu de la loi de finances notamment sur la DCRTP (- 500 K€).

La DGF est estimée quasi stable, donc sans compensation de l'inflation attendue.

Sur les participations, l'année 2024 atteint un niveau élevé en lien notamment avec les actions menées suite aux inondations et remboursées par l'Etat (FARU, aménagement d'un village solidaire), complété sur l'année 2025.

2.a.3 Les autres recettes

Principaux postes	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024 prévisionnel	BP 2025 indicatif
013-atténuation de charges	403 000 €	557 970 €	455 413 €	525 954 €	450 000 €
70-produits des services	4 513 548 €	4 801 635 €	5 740 663 €	9 308 390 €	9 916 788 €
75-autres produits de gestion courante (loyers, redevances fermiers)	4 223 770 €	5 121 832 €	5 038 594 €	2 753 613 €	2 281 674 €
77-produits exceptionnels (dont vente d'immeubles)	519 537 €	1 334 799 €	683 326 €	719 822 €	50 000 €
78-reprise sur provisions semi budgétaires	37 017 €	112 608 €	87 793 €	100 719 €	100 000 €

L'évolution importante entre 2023 et 2024 sur les produits des services (5,74 M€ à 9,3 M€) correspond à la refacturation de la masse salariale au budget annexe déchets. A contrario, la diminution du chapitre 75 correspond à des recettes (CITEO, revente de matériaux) aujourd'hui directement perçues par le budget annexe déchets.

Pour 2025, les autres produits incluent 600 K€ de remboursements d'assurance suite au sinistre sur les bâtiments liés aux inondations (litige en cours avec l'assureur).

2.b Les dépenses de fonctionnement

2.b.1 les reversements aux communes

Principaux postes	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024 prévisionnel	BP 2025 indicatif
Attribution de compensation (AC)	10 422 171 €	10 262 260 €	10 134 061 €	9 981 306 €	9 870 800 €
Dotations de solidarité communautaire (DSC)	1 195 950 €	1 097 973 €	1 000 000 €	982 918,00 €	1 044 861 €

La nouvelle DSC a été approuvée dès 2020 avec une sortie et entrée progressive des communes dans le nouveau dispositif jusque 2023. L'enveloppe fixée en 2023 était de 1 M€, avant intégration, à compter de 2024, du dynamisme de la CFE (15% reversé ou déduit en n+1). Cette part est positive pour l'année 2025, ce qui porte le montant de la DSC à 1 044 K€

Depuis 2019, le montant des AC reversées intègre le coût des services communs.

2.b.2 les subventions et participations versées

Principaux postes	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024 prévisionnel	BP 2025 indicatif
657362 -Subvention au CIAS	452 647 €	480 000 €	430 000 €	450 000 €	450 000 €
65748-subventions de fonctionnement versées	7 868 875 €	8 282 088 €	8 846 349 €	8 181 395 €	8 623 170 €
657823 - Subvention au budget annexe transports	365 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	225 000 €
65821- Subvention au budget annexe développement économique	2 700 000 €	2 800 000 €	2 950 000 €	3 100 000 €	3 600 000 €
6553 - SDIS	3 012 000 €	3 061 469 €	3 253 093 €	3 421 916 €	3 778 600 €
6558 – Contributions financières aux EPCC et Pôles Métropolitains	2 531 710 €	2 315 917 €	2 442 504 €	1 650 000 €	1 742 464 €

La subvention du CIAS sera maintenue en 2025 à 450 K€. La contribution du budget général au budget annexe transport sera portée à 225 K€.

Les engagements financiers sur les opérations d'aménagement entraineront un abondement de la contribution au budget développement économique de 500 K€ (3,6 M€).

2.b.3 Les charges de personnel

Principaux postes	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024 Prev.	BP 2025 indicatif
Charges de personnel	24.3 M€	25.43 M€	26.58 M€	28.07 M€	30,2 M€

Les charges de personnel ont augmenté de 1,5 M€ (+5,6%) entre 2023 et 2024.

Cette hausse s'explique par plusieurs paramètres :

1/ Les évolutions réglementaires/mesures légales

- Le Glissement Vieillesse Technicité (GVT : avancements d'échelon et de grade des agents), la CAPSO étant une structure avec une moyenne d'âge relativement peu élevée, ce GVT est donc plus rapide (enveloppe de 50 K€ / an)
- Plusieurs augmentations se sont produites durant l'année 2024 :
 - o revalorisation indiciaire au 1^{er} janvier 2024 (+ 16 K€),
 - o augmentation du SMIC de 2% au 1^{er} novembre 2024,
 - o La revalorisation des forfaits de compte épargne temps au 1^{er} janvier 2024 (catégorie A : 150€ bruts/j au lieu de 135€, catégorie B : 100€ bruts/j au lieu de 90€, catégorie C : 83€ bruts/j au lieu de 75€).

2/ Les évolutions des effectifs

Filière	Emplois permanents au 1 ^{er} janvier 2021	Emplois permanents au 1 ^{er} janvier 2022	Emplois permanents au 31 décembre 2022 (données RSU)	Emplois permanents au 31 décembre 2023 (données RSU)	Emplois permanents au 31 décembre 2024 (données RSU)
Emplois fonctionnels	4	4	4	4	4
Administrative	134	139	142	150	152
Technique	201	206	206	206	205
Sociale	34	35	38	38	37
Médico-sociale	18	20	22	23	23
Sportive	8	8	9	8	8
Culturelle	148	137	131	124	126
Animation	10	10	10	10	10
Police	3	3	3	3	2
Total	560	562	565	566	567

Pour répondre aux enjeux du projet de territoire, il a été procédé aux recrutements suivants : un technicien informatique (service commun numérique), un chargé de mission PLUI-D, une directrice du pôle économie et attractivité dans le cadre du départ en retraite du directeur actuel, un technicien tarification incitative, un agent de crèche, un instructeur « aide à la pierre » (enveloppe globale de 97 000€ pour 2024 soit 256 000 € en année pleine).

La masse salariale a également été impactée à hauteur de 150 000 € dans le cadre de plusieurs situations individuelles d'agents (rupture conventionnelle, régularisation de situations d'absentéisme de longue durée, ...).

3/ Les mesures propres à la collectivité liées à la valorisation des carrières des agents (avancement de grade / promotion interne, revalorisation du régime indemnitaire) :

- La majoration annuelle du RIFSSEP (61 K€ en 2024) ainsi que la mise en place du bonus attractivité pour l'ensemble du personnel de la petite enfance (28 K€ à compter du 1^{er} octobre 2024) et la revalorisation de la prime iso fixe pour les enseignants du CRD (47 K€ bruts de juillet à décembre 2024).
- La complémentaire santé : la participation de l'employeur pour le paiement d'une mutuelle santé s'établit comme suit : moins de 1 500 € net imposable (37 €), entre 1 500 € et 2 000 € net imposable (34 €), plus de 2 000 € net imposable (28 €). Le total pour 2024 représente 107 K€ (94 K€ en 2023),
- La prévoyance (maintien du salaire au-delà de 3 mois d'arrêt) : depuis le 1^{er} janvier 2019, la CAPSO a adhéré à l'offre mutualisée du centre de gestion du Pas-de-Calais, en vue de réduire par un effet d'échelle la cotisation des agents. La participation employeur est passée de 12 € à 16 € au 1^{er} janvier 2024. Cela représente 52 K€ en 2024 (37 K€ en 2022).
- Chèques restaurant : Depuis le 1^{er} octobre 2023, la valeur faciale est passée à 8€ avec maintien de la prise en charge à hauteur de 60%. Cela représente une dépense de 728 K€ dont 437 K€ de part patronale en 2024 contre 583 K€ pour 2023 (349 K€ de part patronale)
- Amicale du personnel : la subvention à l'amicale du personnel a été de 75 K€ (70,6 K€ en 2023).
- Le forfait mobilité durable a représenté 19 K€ pour 85 agents en 2024 (12 K€ pour 44 agents en 2023).

Les **rémunérations brutes** se décomposent comme suit :

- Personnel titulaire : 11 M€ indiciaire et 3 M€ d'indemnités (10,2 M€ indiciaire et 2.5 M€ d'indemnités en 2023) ;
- Personnel non titulaire (sur poste permanent et non permanent) : 3,2 M€ indiciaire et 627 K€ d'indemnités (3,32 M€ indiciaire et 580 K€ d'indemnités en 2023) ;
- NBI (Nouvelle Bonification Indiciaire) : 94 K€ (114 K€ en 2023).

La rémunération nette mensuelle moyenne des emplois permanents à temps complet est de 2 318 € en 2024 contre 2 226 € en 2023 (toutes primes incluses et en incluant le 13^{ème} mois).

Le temps de travail des agents communautaires est conforme aux 1 607 h/an fixées par le décret n°2001-623 du 12 juillet 2001 relatif au temps de travail. Le protocole a été actualisé fin 2023 pour tenir compte des évolutions réglementaires et renforcer l'attractivité de la Collectivité.

Pour 2025, l'**augmentation** envisagée de la **masse salariale** est notamment due aux éléments suivants :

1/ Les évolutions réglementaires/mesures légales :

L'augmentation de la cotisation patronale à la CNRACL de 3 points (décret du 30 janvier 2025 : passage de 31.65 à 34.65%) ce qui représenterait un surcoût prévisionnel annuel de 350 000 €, la mesure étant prévue pour s'appliquer durant 4 ans.

2/ L'évolution des effectifs

Il est prévu de recruter 5 agents de collecte (pour remplacer des départs en retraite et suite à la mobilité d'agents ayant pourvu des nouveaux postes créés dans le cadre du déploiement du tri des bio déchets), un technicien assainissement non collectif (suite à la mobilité d'un agent sur un nouveau poste de technicien GEMAPI lié aux inondations survenues sur le territoire), un instructeur « aide à la pierre » et un inspecteur de salubrité au sein de la Maison de l'Habitat, un agent d'accueil à la régie eau potable (suite à la mobilité d'un agent ayant pourvu un nouveau poste de technicien eau potable), une auxiliaire de puériculture (suite au reclassement d'un agent sur un nouveau besoin au sein de la bibliothèque d'agglomération).

Les réflexions sur les compétences défense incendie et pluvial pourraient aussi nécessiter des ajustements.

3/ Les mesures propres à la collectivité liées à la valorisation des carrières des agents

- Avancement de grade/promotion interne, revalorisation du régime indemnitaire) pour 100 K€,
- Le coût du bonus attractivité en année pleine soit 110 K€ (compensé à 66% par la CAF),
- Le coût du régime indemnitaire de la filière culturelle (l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves) en année pleine 95 K€

Des subventions et refacturations ou recettes diverses (via les attributions de compensation notamment) viennent toutefois minorer le coût réel résiduel de la masse salariale du budget général :

- Refacturation aux communes (services communs pour l'urbanisme, le numérique, la paie, la voirie, transports, dette et prospective) : environ 850 K€ pour la part salariale uniquement (800 K€ en 2023),
- Remboursement contrats aidés : 95 K€ (25 K€ en 2023),
- Remboursement des IJSS liées à l'absentéisme de longue durée et accidents de travail/maladie professionnelle, droits syndicaux, congés paternité : 425 K€ (239 K€ en 2023),
- Fonds National de Compensation du SFT : 75 K€ (70 K€ en 2023),
- Subventionnement de certains postes (ADEME, Interreg, Etat, ...) liés à des projets européens, à des développement d'actions ou des mises à disposition d'agents remboursés ... : plus d'1 M€,
- Refacturation aux budgets annexes, au CIAS et aux délégataires pour certaines DSP : 7,6 M€ (2,7 M€ en 2023 en forte hausse avec la création du budget annexe déchets),
- soit un total de plus de **10 M€**

Des financements viennent ainsi minorer le coût résiduel pour la CAPSO de l'évolution de la masse salariale. De la même manière, des positionnements sur des dispositifs européens (FEDER ou INTERREG) viendraient également diminuer la charge résiduelle des frais de personnel.

La hausse attendue de la masse salariale de l'ordre de 7,5% s'explique par l'ouverture de postes qui restent assez largement financés et la majoration de la cotisation patronale de la CNRACL.

Le ratio de dépenses de personnel représente 40% des dépenses réelles de fonctionnement (39% en 2023).

2.b.4 Les charges à caractère général

Principaux postes	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024 prévisionnel	BP 2025 indicatif
011-Charges à caractère général	16 664 915 €	18 165 891 €	18 442 741 €	10 083 105 €	11 139 686 €

La forte baisse observée en 2024 est due à la création du budget annexe déchets.

Il faut toutefois noter une baisse des dépenses d'énergie en 2024 due à un rattachement de charges prudentiel en 2023 qui a indirectement limité le coût en 2024.

En 2025, une enveloppe prévisionnelle sera proposée à 11.1 M€.

2.c La tendance générale de la section de fonctionnement

NB : des ajustements pourront être portés aux données en fonction de la notification d'éléments exogènes (bases fiscales, dotation globale de fonctionnement...) qui ne sont pas connus au moment de la rédaction du ROB.

Les dépenses

Principales dépenses de fonctionnement	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024 prévisionnel	BP 2025 indicatif
011-Charges générales	16 664 914 €	18 165 891 €	18 442 741 €	10 083 105 €	11 139 686 €
012-Charges de personnel	24 389 913 €	25 434 659 €	26 582 966 €	28 073 156 €	30 200 000 €
65-autres charges de gestion courante	17 957 855 €	18 179 507 €	19 271 498 €	18 990 739 €	20 546 272 €
014-reversion aux communes	11 921 311 €	11 360 955 €	11 261 987 €	11 181 154 €	11 110 661 €
66-frais financiers	795 393 €	724 310 €	826 400 €	906 798 €	1 030 000 €
67-charges exceptionnelles	95 864 €	116 360 €	18 777 €	37 262 €	50 000 €
68 – dotation aux provisions	295 374 €	197 440 €	190 264 €	235 345 €	245 000 €
042 - dotations aux amortissements et VNC des cessions (ordre)	5 342 534 €	7 220 634 €	5 944 312 €	4 713 673 €	4 256 364 €
023-Virement à l'investissement (budgétaire)					7 578 000 €
TOTAL DEPENSES	77 470 000 €	81 399 758 €	82 538 949 €	74 221 232 €	86 155 983 €

Les recettes

Principales recettes de fonctionnement	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024 prévisionnel	BP 2025 indicatif
70-produits des services, du domaine	4 346 664 €	4 801 000 €	5 740 663 €	9 308 390 €	9 916 788 €
73-Impôts et taxes	51 718 762 €	55 417 836 €	28 829 142 €	28 788 563 €	28 278 306 €
731 – Fiscalité locale			29 844 163 €	18 526 430 €	18 757 942 €
74-dotations et participations	16 792 860 €	18 697 246 €	17 625 924 €	19 855 595 €	18 606 472 €
75-autres produits de la gestion courante	4 223 770 €	5 121 832 €	5 038 593 €	2 753 613 €	2 281 674 €
013-atténuation de charges	403 243 €	559 305 €	455 413 €	525 954 €	450 000 €
76 – produits financiers				3 €	
77-produits exceptionnels	519 537 €	1 334 799 €	683 326 €	719 822 €	50 000 €
78-reprise sur provisions	37 017 €	112 608 €	87 793 €	100 719 €	100 000 €
042-opérations d'ordre	412 926 €	1 600 191 €	341 832 €	328 812 €	99 923 €
TOTAL Recettes année N	78 454 784 €	87 644 822 €	88 646 855 €	80 907 901 €	78 541 105 €
Excédent reporté	4 578 261€	4 569 883 €	6 813 963 €	6 928 209 €	7 614 878 €
TOTAL RECETTES	83 033 045 €	92 214 705 €	95 460 818 €	87 836 110 €	86 155 983 €

Les recettes en 2025 sont attendues comme peu dynamiques par rapport à 2024 (revalorisation des bases estimées à +1,7% et plusieurs baisses de dotations attendues). En fiscalité et dotations, les éléments définitifs nous parviendront sur l'Etat fiscal 1259, courant mars.

2.d La prospective financière

Définitions :

Les soldes intermédiaires de gestion

Épargne de gestion : Recettes Réelles de Fonctionnement – Dépenses Réelles de Fonctionnement (hors frais financiers)

Il mesure le niveau d'épargne qui se dégage de ses opérations courantes.

Épargne brute : Recettes Réelles de Fonctionnement – Dépenses Réelles de Fonctionnement

Il mesure la capacité de la collectivité à dégager de l'autofinancement (de l'épargne) sur l'ensemble des opérations de fonctionnement.

Taux d'épargne brute : Epargne Brute / Recettes Réelles de Fonctionnement

Plus celui-ci est élevé, plus l'autofinancement des emprunts est élevé

Un seuil minimal de 10% est recommandé.

Épargne nette : Epargne Brute – Remboursement de la dette en capital

Il constitue le solde d'épargne final et permet de mesurer la capacité d'autofinancement

Taux d'épargne nette : épargne nette/ Recettes réelles de fonctionnement

La valeur cible doit être positive (> 0%).

Les ratios

La capacité de désendettement : stock de dette en capital / épargne brute

< à 5 ans : très bonne situation // Entre 8 et 12 ans : situation à surveiller // Au-delà de 12-15 ans : situation tendue

L'objectif de la CAPSO dans le cadre du PFF est de rester entre 8 et 10 ans au maximum. Fin 2024, le ratio est de 4 ans, ce qui est mieux qu'attendu dans le PFF.

Taux d'endettement : Encours de dette / recettes réelles de fonctionnement.

Il est un indicateur volumétrique d'endettement. La valeur cible doit rester inférieure à 100%.

2.d.a La rétrospective financière 2020-2024

La situation financière de la CAPSO s'est globalement améliorée depuis 2018-2019. Les effets à plus longs terme de la crise sanitaire et d'une inflation qui reste élevée restent toutefois encore incertains et pourraient être plus impactant financièrement.

Les soldes d'épargne

Epargne	2021	2022	2023	2024 prévisionnel	2025 indicatif
Epargne de Gestion	6 409 979 €	11 696 300 €	11 360 886 €	10 821 841 €	7 700 000 €
Epargne Brute (EB)	5 614 585 €	10 971 990 €	10 534 485 €	9 915 043 €	6 860 000 €
<i>Taux d'EB (valeur cible > 10%)</i>	7 %	13 %	12 %	12 %	8.6 %
<i>Remboursement du capital de la dette (2)</i>	3 202 000 €	3 271 648 €	3 511 833 €	3 648 684 €	3 780 000 €
Epargne Nette (EN) 3=1-2 (valeur cible > 5%)	2 411 000 €	7 700 342 €	7 022 652 €	6 266 358 €	3 080 000 €
Taux d'EN (valeur cible > 0%)	3 %	9 %	8 %	7.8 %	3.8 %

Pour une meilleure lisibilité, les cessions (compte 775) ont été retraitées.

Le niveau d'épargne de la CAPSO s'est très largement amélioré depuis sa création et bénéficie pour l'année 2024 de plusieurs éléments positifs (fiscalité entreprises des escardalles par exemple) qui lui ont permis de se maintenir.

Elle devrait toutefois se dégrader pour tomber à environ 8 ou 9% en 2025 (baisse liée aux impacts de la loi de finances 2025 et à l'augmentation des cotisations de CNRACL. Le PFF 2020-2026 prévoyait une épargne minimum de 8%, elle devra donc, au minimum, se maintenir afin de permettre le financement des investissements.

Les ratios

Ratios	2021	2022	2023	2024 prévisionnel	2025 CA indicatif
Dette (capital restant dû au 31/12)	43 100 010 €	42 828 880 €	42 558 920 €	41 652 108 €	42 740 886 €
Capacité de désendettement <i>Cible < 10 ans</i>	8 ans	4 ans	4 ans	4.2 ans	6.2 ans
Taux d'endettement <i>Cible : < à 100%</i>	55%	50%	49%	52 %	53%

En 2024, la CAPSO a levé un emprunt de 2.5 M€ en fin d'année pour couvrir le besoin de financement des investissements, maintenant le taux d'endettement proche de 50%, nettement en-deçà de la limite préconisée (< à 100%).

La capacité de désendettement évolue favorablement depuis 2018 pour se maintenir à 4 années depuis 2022. Le maintien d'un niveau d'épargne élevé et de ce niveau de capacité de désendettement restent la priorité des prochains exercices budgétaires.

Eléments de synthèse 2020/2024 :

- Une situation financière maîtrisée depuis le début du mandat,
- Hausse moyenne des dépenses réelles de fonctionnement moins rapide que la hausse des recettes réelles de recettes réelles de fonctionnement : effet ciseau positif (amélioration de l'autofinancement).
- L'atteinte, pour la 3^{ème} année consécutive, d'un niveau d'épargne plus élevé qu'attendu avec un ratio de désendettement qui permet d'envisager (à situation budgétaire identique, ce qui ne sera pas le cas au vu de la loi de finances) la poursuite d'investissements structurants.

2.d.b La prospective financière 2025-2027

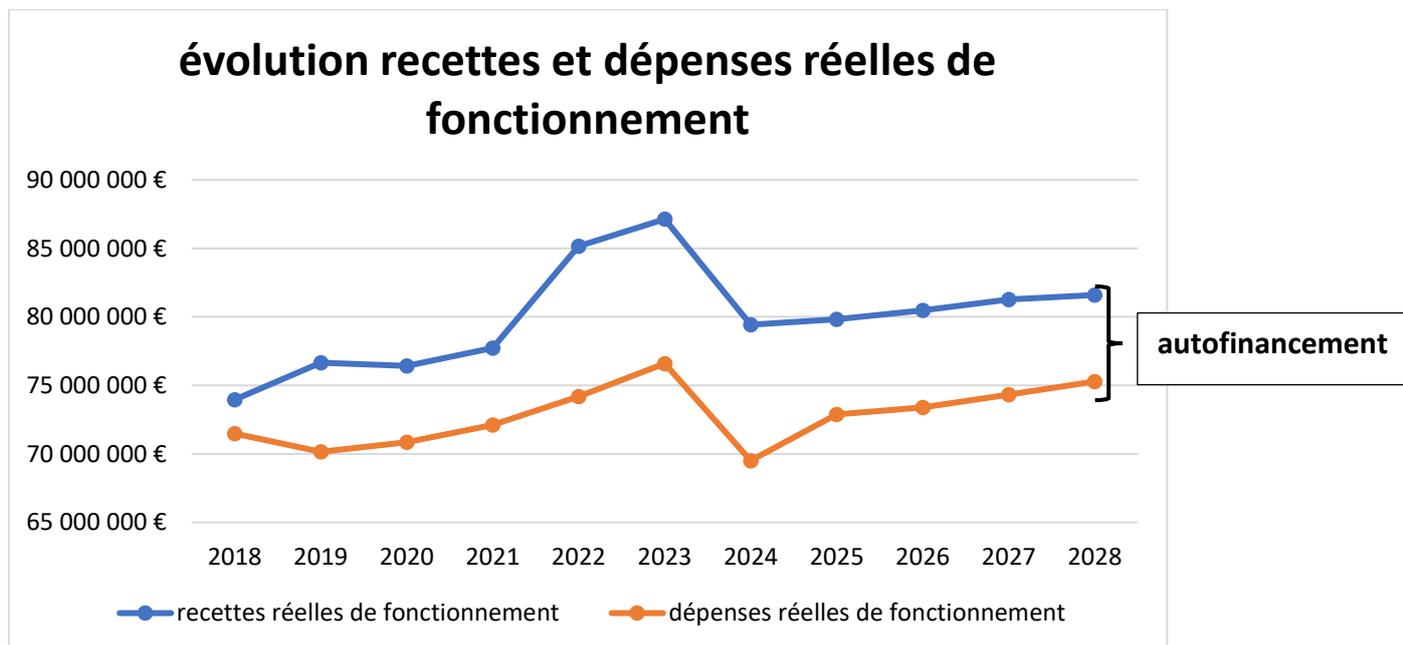
Les objectifs pour les prochaines années amènent à continuer de :

- dégager un taux d'épargne brute cible de **10%**,
- maintenir le ratio de désendettement sous les **8 ans, idéalement maintenu entre 4 et 6 ans**,
- maintenir le taux d'endettement sous les **100%** préconisés

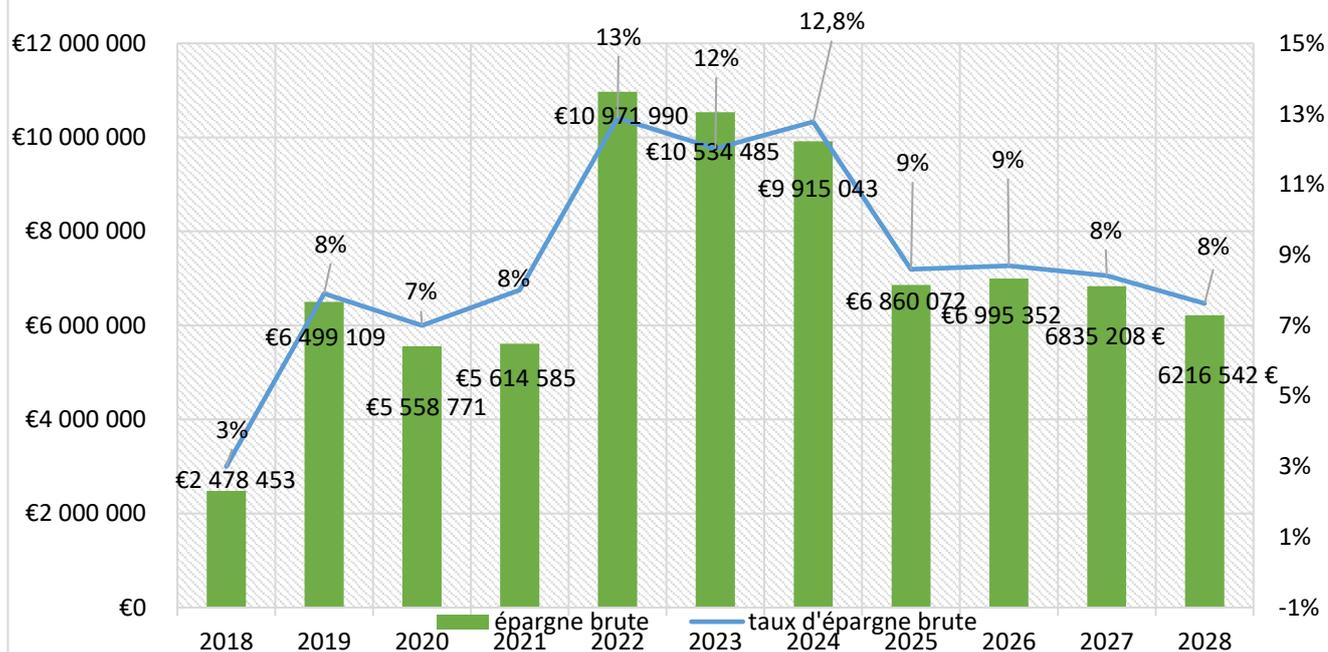
Ce travail de prospective devra se faire en lien avec le prochain PPI 2026-2032 et être étendu à une prospective financière 2026-2032 en adéquation avec le niveau d'engagement souhaité par les élus.

Prospective/année	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024 prévisionnel	CA 2025 indicatif
Dépenses réelles de fonctionnement	72 120 628 €	74 179 407 €	76 593 731 €	69 507 558 €	72 878 110 €
Recettes réelles de fonctionnement (Hors cessions)	77 735 214 €	85 151 397 €	87 128 217 €	79 422 602 €	79 828 182 €
Epargne brute*	5 614 586 €	10 971 990 €	10 534 485 €	9 915 043 €	6 860 072 €
Taux d'épargne brute	7%	13%	12%	12%	8.6 %

*produit des cessions retraité



Evolution ciblée de l'autofinancement



L'autofinancement conditionne la capacité d'emprunt. L'augmentation de la dette est possible quand l'épargne permet son remboursement.

Le volume financier du programme pluriannuel d'investissement PPI 2021-2025 est resté en adéquation avec le niveau d'épargne, indispensable au maintien de nos ratios. La trajectoire budgétaire a été maîtrisée.

Pour rappel, l'amélioration significative de l'épargne sur 2022 a été réalisée grâce à un ajustement de fiscalité (TF et TEOM) et un maintien des autres équilibres.

Pour les années 2026-2032, le maintien d'un autofinancement élevé est la condition pour maintenir un programme d'investissement proche de celui porté sous la période 2020-2026. Les enjeux seront en effet importants (reconstruction d'une école de musique, rachat d'habitations, investissements sur les bâtiments communautaires en lien avec notre PCAET et le décret tertiaire, ...)

3) La section d'investissement

3.a Les dépenses d'investissement

Principaux postes	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024 prévisionnel	BP 2025 indicatif
10 - Taxe aménagement (ou ex-TLE)	314 425 €	295 479 €	417 769 €	157 281 €	300 000 €
16-emprunts et dettes assimilées	3 874 825 €* [*]	3 271 647 €	3 511 833 €	3 648 685 €	3 900 000 €
20-204-21-23- dépenses d'équipement	8 395 475 €	12 139 100 €	17 703 813 €	18 645 174 €	25 109 530 €
Autres (opé/sous mandats, etc.)	121 775 €	392 804 €	451 139 €	935 455 €	6 423 616 €
<i>Restes à réaliser</i>					3 593 537 €
Total dépenses réelles d'investissement	12 706 500 €	16 099 032 €	22 084 554 €	23 386 595 €	39 326 684 €
Ordre	1 025 339 €	1 991 473 €	733 030 €	2 367 809 €	599 923 €
TOTAL dépenses d'investissement	13 731 839 €	18 090 505 €	22 817 584 €	25 754 404 €	39 926 607 €

**dont 672 k€ de refinancement d'un emprunt à risque en 2021.*

Sur la période 2020-2024, la collectivité a investi 67.5 M€, remboursé 17.3 M€ d'emprunts et a principalement financé ces investissements comme suit : emprunts pour 13.6 M€, subventions pour 17.4 M€, FCTVA pour 8.5 M€, taxe d'aménagement pour 4.8 M€, soit un autofinancement de 40.5 M€ (47%).

Le respect des ratios (capacité de désendettement et taux d'endettement) permet une trajectoire d'investissements adaptée au niveau d'épargne dégagé par la section de fonctionnement.

Tout recours à l'emprunt nécessite d'être en capacité à le rembourser sur nos ressources propres, ce qui est le cas sur les derniers exercices budgétaires.

L'année 2024 a été une année d'engagements financiers élevée en termes de dépenses, le plus important du mandat.

AP/CP achevées

L'opération MHD phase 2 s'est clôturée en 2024.

Dépenses (100 K€=100 000€)	Réalisé avant 2024	Réalisé 2024 prévisionnel	TOTAL
MHD Phase 2	3 142 K€	123 K€	3 265 K€

AP/CP en cours

Le plan pluriannuel d'investissement 2021-2025 nécessite la création d'une nouvelle opération gérée en AP/CP sur l'exercice 2025 (CRD Saint-Jean – Phase 1).

Le montant prévisionnel global de l'opération s'élève à environ 12 320 000 € TTC. Cette autorisation de programme est destinée à ouvrir les crédits de la phase 1 qui concerne l'ensemble des frais d'étude (diagnostics et maîtrise d'œuvre) jusqu'à la phase DCE, mais également la restauration de l'orgue. Le montant de cette 1ère phase s'établit à 1.52 M€ TTC sur 5 ans (2025-2028)

Deux AP/CP seront ajustées en 2025, notamment en raison de l'évolution des coûts et/ou des révisions sur les marchés passés :

- le port d'Aire (6,64 M€, soit +30 K€),
- le CIAP Maison Ribot (5,68 M€, soit +268 K€)

Une AP/CP de plus de 10 M€ pour le rachat des habitations (montant en cours de stabilisation) devrait également être créée lors du vote du BP 2025 avec un crédit de paiement 2025 de 3M€.

Dépenses (1 K€=1 000€)	Réalisé avant 2024	Réalisé 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028
Fonds de concours 21-23	1 598 K€	507 K€	828 K€			
Fonds de concours 23-25	161 K€	407 K€	1 000 K€	1 100 K€	555 K€	
Port fluvial	5 986 K€	414 K€	239 K€			
Moulin Manessier	502 K€	349 K€	697 K€			
Stratégie numérique	687 K€	251 K€	650 K€	600 K€	310 K€	
Politique de l'Habitat	3 250 K€	1 913 K€	3 400 K€	3 000 K€	3 935 K€	
CIAP Maison Ribot	2 806 K€	1 787 K€	1 086 K€			
Elaboration du PLUI-D	65 K€	120 K€	200 K€	200 K€	200 K€	200 K€
Création d'une réserve d'archives	264 K€	333 K€	863 K€			
Schéma Cyclable		66 K€	1 000 K€	1 000 K€	933 K€	
CRD St Jean - Phase 1		137 K€	780 K€	265 K€	265 K€	72 K€
Total		6 284 K€	10 743 K€	6 165 K€	6 198 K€	272 K€

D'autres dépenses seront proposées au budget 2025. Il s'agit notamment :

Investissements courants du patrimoine : 3 242 000 € dont voiries communautaires 1,1M€, des travaux d'aménagement de l'espace Amoric à Fauquembregues pour 450 K€, l'extension du parking de l'hôtel communautaire pour 150 K€, toiture de l'EILCO pour 170 K€, la maîtrise d'œuvre pour le PPE d'Arques pour 100 K€ ...)

- Les réserves foncières : 2 085 000 €, dont 750 000 € pour le parking et le bâtiment du futur hôtel communautaire sur la ZAC d'Arques, 265 000 € pour

l'acquisition de la gare d'Arques, 175 000 € pour le terrain de l'école de musique d'Arques, 500 000 de provisions foncières, ...

- La participation communautaire pour l'aménagement du quai des Salines (580 000 €)
- Le parc informatique/réseau (hors services communs) : 578 000 €
- Plusieurs études (école de musique d'Arques, trafic, pluvial) : 460 000 €
- Le service commun numérique : 427 000 €
- Des travaux d'agencement à la Station : 200 000 €
- Le financement des renouvellements d'investissements dans le cadre de la DSP Aqualys : 123 000 €
- La culture (cinéma, instruments, ...) : 155 000 €
- L'achat de véhicules : 100 000 €
- Une subvention d'accompagnement au renouvellement des investissements de la Barcarolle : 100 000 €

- Et enfin en ouvertures de crédits en opérations sous mandats (mêmes montants en dépenses et en recettes) :
 - o la délégation des aides à la pierre (5,6 M€) pour le compte de l'Etat
 - o le Contrat Chaleur Renouvelable Territorial (CCRT) pour le compte de l'ADEME (600 000 €)

Les autres dépenses en 2025

Principaux postes	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024 prév.	BP 2025 indicatif
16- Remboursement capital (1641 et 1675)	3 189 984 €	3 271 647 €	3 511 833 €	3 648 684 €	3 900 000 €
10226 - Reversement taxe aménagement aux communes (28%)	314 425 €	295 479 €	417 769 €	157 281 €	300 000 €

Les perspectives 2025 du remboursement du capital anticipent la réalisation d'emprunts sur l'année en cours d'un montant de 5 000 000 € (en 1 tirage fin juin en fonction du niveau de réalisation des investissements).

Les autres projets du PPI 2021-2025

Les opérations dans le PPI 2021-2025 non reprises ou partiellement au BP 2025 (en coût travaux) concernent (coût en TTC) :

- Le CRD Saint-Jean à Saint-Omer (2025-2028) : coût revu à plus de 12 M€ (études en cours) contre 5,5 M€ initialement
- La réhabilitation du multi-accueil d'Arques (2025-2027) : 1,5 M€ (maitrise d'œuvre budgétée en 2025)
- La participation de la CAPSO pour le quai des Salines à Saint-Omer (2025-2026) : 1,1 M€ (50% prévu au BP 2025)
- La réhabilitation de la BAPSO (2026-2027) : 500 000 €
- Une enveloppe de 1 M€ pour réhabiliter un bâtiment (non défini à ce jour) pour améliorer sa performance énergétique

La mise en œuvre de ces projets devra être réinterrogée en lien avec l'élaboration du PPI 2026-2032.

3.b Les recettes d'investissement

Le financement des dépenses d'investissement est assuré comme suit :

Principaux postes	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024 prev.	BP 2025 indicatif
10222-FCTVA	3 186 554 €	732 859 €	1 641 292 €	1 850 283 €	2 199 507 €
10226-taxe d'aménagement	937 936 €	872 247 €	1 516 794 €	425 244 €	1 000 000 €
1068-excédent de fonct. Capitalisé	2 278 873 €	1 000 000 €	4 000 000 €	6 000 000 €	6 000 000 €
13-subventions d'investissement	1 593 874 €	3 130 878 €	4 424 548 €	5 278 459 €	7 043 084 €
1641-emprunts	0 €	3 000 000 €	3 241 873 €	2 741 873 €	5 000 000 €
166-refinancement de dette	672 204 €				<i>Selon opportunités</i>
Autres recettes (immobilisations + opé s/mandat)	123 539 €	595 443 €	1 223 443 €	824 137 €	6 269 431 €
Restes à réaliser					1 002 479 €
Total recettes réelles d'investissement	8 792 980 €	9 331 427 €	16 047 951 €	17 119 997 €	28 514 500 €
Ordre	5 954 946 €	7 611 916 €	6 335 511 €	6 752 670 €	4 756 364 €
Cessions					536 777 €
Virement de la section de fonctionnement					7 578 000 €
Résultat antérieur					
TOTAL recettes d'investissement	14 747 926 €	16 943 343 €	22 383 462 €	23 872 667 €	41 385 641 €

L'équilibre de la section d'investissement 2024 a notamment été permis grâce à 5,3 M€ de subventions, 1,8 M€ de FCTVA, un autofinancement estimé à 10,7 M€ et un emprunt de 2,7 M€.

Les subventions perçues et attendues en 2025 au titre des AP/CP en cours

Recettes 1 K€=1000 €	Réalisé avant 2024	CA 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027
Port fluvial	775 K€	827 K€	559 K€		
Moulin Manessier	25 K€	171 K€	433 K€		
Stratégie numérique (y compris fibre)	9 K€	15 K€		150 K€	150 K€
Enveloppe Habitat	351 K€	375 K€	350 K€	500 K€	500 K€
CIAP maison Ribot	1 445 K€	1 301 K€	765 K€	730 K€	
Elaboration du PLUiD		120 K€	50 K€	50 K€	
Création d'une réserve archives	126 K€	0 K€	495 K€		
Schéma cyclable		32 K€	627 K€	355 K€	400 K€
TOTAL		2 841 K€	3 279 K€	1 785 K€	1 050 K€

En 2025 sont notamment attendus, selon la réalisation des projets et des versements (soldes, acomptes) 7 M€ de subventions, 2,2 M€ de FCTVA, 1 M€ de taxe

d'aménagement, 6 M€ en affectation en investissement provenant de l'excédent de fonctionnement de 2024.

L'autofinancement prévisionnel 2025 s'établit ainsi à 10.2 M€ environ en tenant compte des amortissements.

Au final, l'emprunt d'équilibre 2025 s'établirait à **+/- 5 M€**.

4) Les informations relatives à la dette

Conformément à la circulaire n° NOR10CB1015077C du 25 Juin 2010 relative aux produits financiers offerts aux collectivités territoriales, vous trouverez ci-après des informations concernant la dette de la CAPSO au 31 décembre 2024 ainsi que les perspectives pour l'année 2025.

Les éléments de dette sont présentés par budget, avec une version consolidée à la fin du présent rapport.

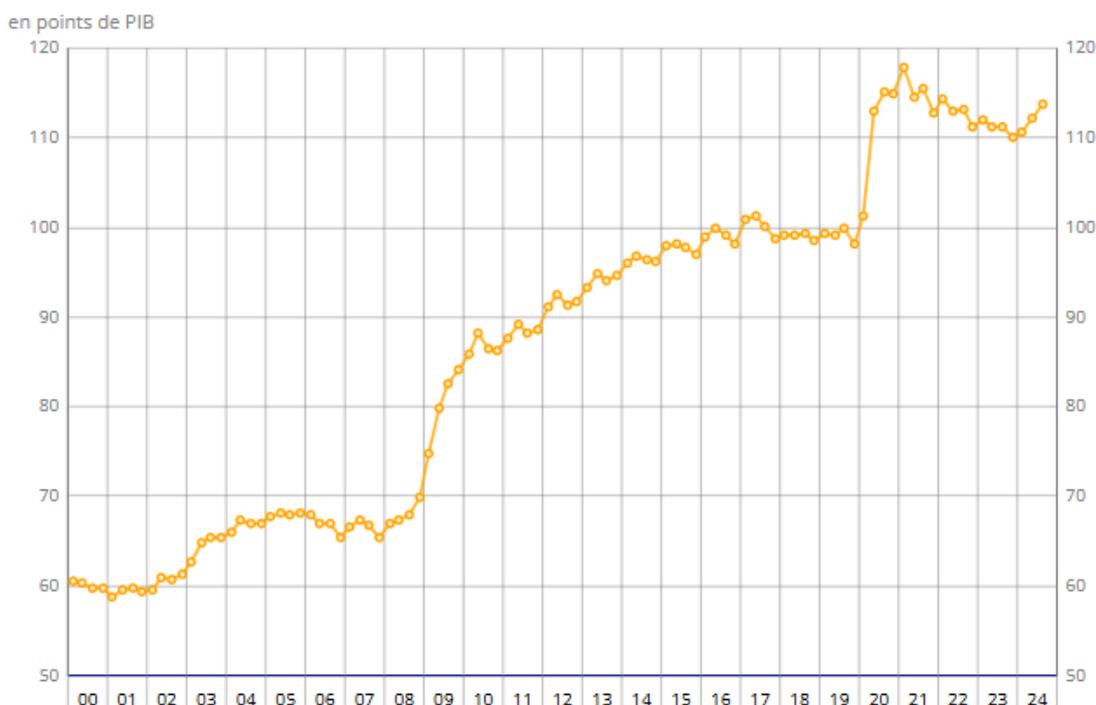
4.a Eléments de contexte

La dette publique est élevée et alourdie par les différentes crises rencontrées depuis plus de 4 ans (Covid et contexte inflationniste)

Dette publique = Etat, Sécurité sociale, ODAC et collectivités territoriales

- **T3 2024 : 3 303 Md€** (sens Maastricht) soit +206 Md€ sur 1 an
- **Dette/PIB : 113.7%** (60% maximum selon les accords de Maastricht)

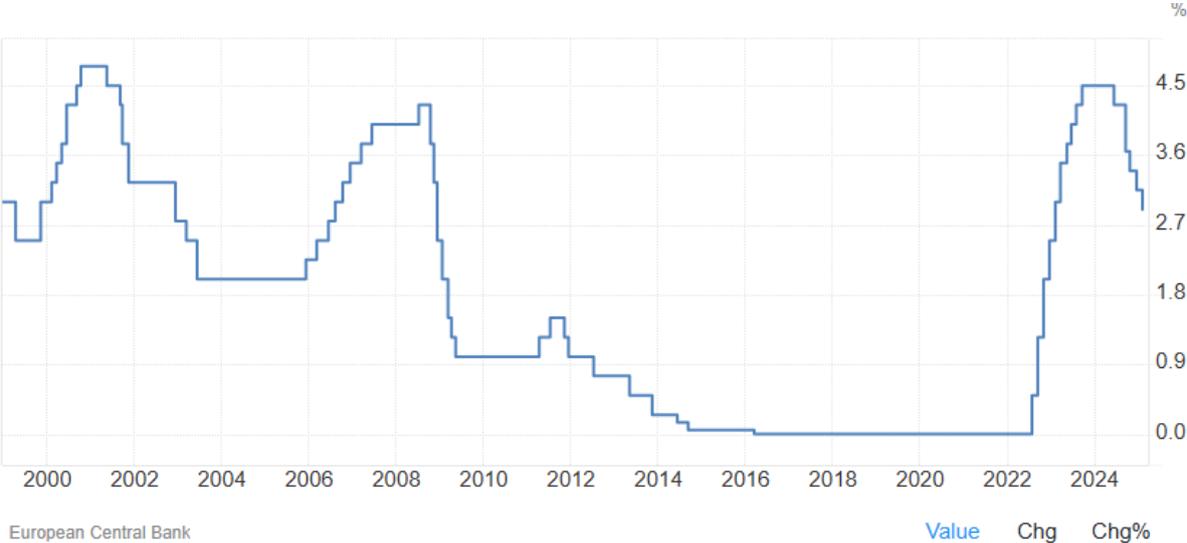
L'augmentation de la dette publique s'accompagne également d'une hausse de la trésorerie des administrations publiques (+6.4 Md€).



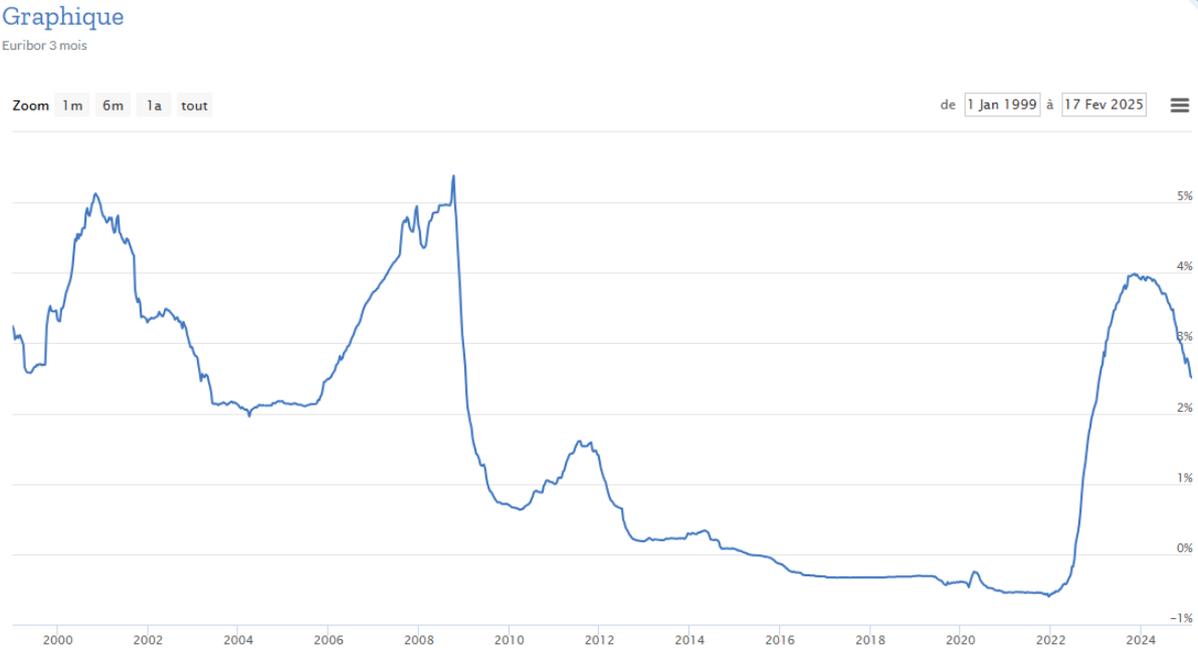
Source : Comptes nationaux - Insee, DGFIP, Banque de France.

Des taux d'intérêt euro à la baisse

Depuis plusieurs mois maintenant, les taux d'intérêts sont à la baisse, suite à l'action des banques centrales afin de lutter contre l'inflation. Après quatre montées du taux directeur en 2022, la BCE a relevé par six fois son taux en 2023. Les premiers effets, de lutte contre l'inflation se sont fait ressentir en 2024 avec 4 diminutions du taux, passant de 4.5% à 3.15%



Le taux Euribor 3 mois, en évolution depuis la mi-2022 après une longue période de stagnation sous la barre des 0% à également amorcé une diminution significative depuis janvier 2024 et continue de décroître.



4.b Les éléments de dette de la CAPSO – budget général

Situation de la dette du budget général au 31 décembre 2024

Elements de synthèse	Au 31/12/2024	Au 31/12/2023	Variation
Votre dette globale est de :	41 652 108 €	42 558 920 €	↓
Son taux moyen hors swap s'élève à :	2.30 %	2.55 %	↓
Sa durée résiduelle moyenne est de :	12 ans	12 ans 8 mois	↓
Sa durée de vie moyenne est de :	6 ans 2 mois	6 ans 6 mois	↓

27 emprunts répartis auprès de 8 établissements prêteurs.

En 2024, la CAPSO a souscrit deux nouveaux emprunts et libéré la seconde partie des fonds d'un emprunt Intracting souscrit en 2023 :

- Un emprunt d'un montant de 1,5 M€ sur une durée de 15 ans au taux variable sur Livret A +0.8% de marge,
- Un emprunt de 1 M€ sur une durée de 15 ans au taux fixe de 3.14%,
- La libération du solde de l'emprunt Intracting (Caisse des dépôts) lié au contrat de performance énergétique pour l'éclairage public d'un montant de 483 746 €, dont 241 873 € ont été débloqués sur l'exercice 2023 : durée de 13 ans à un taux fixe très intéressant de 0.25%.

En 2024, un emprunt s'est également éteint. (Crédit agricole - 632 354 €) Le capital amorti annuellement était de 70 485 €.

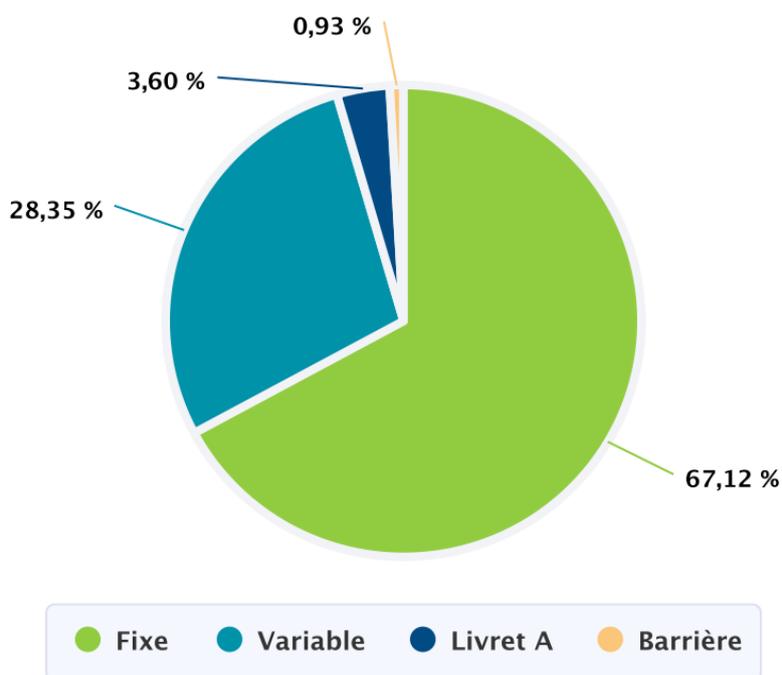
La descente des taux a une incidence directe sur la dette de la CAPSO composée de 32.88 % d'emprunts à taux variable (variable/Livret A/Barrière) : Taux moyen 4% fin 2024, contre 4.98 % fin 2023. Les perspectives de nouvelle baisse des taux en 2025 devraient améliorer le taux moyen.

Dette par type de risque

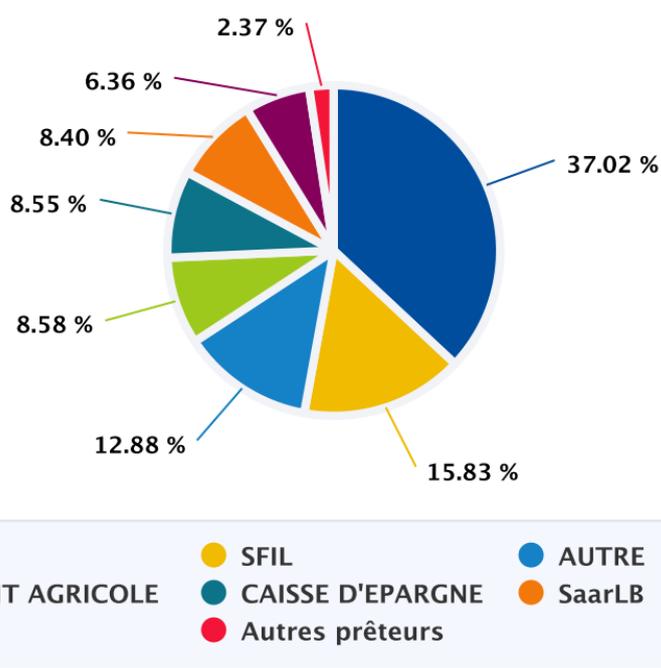
Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen (ExEx,Annuel)
Fixe	27 957 153.16 €	67.12 %	1.46 %
Variable	11 806 780.06 €	28.35 %	4.00 %
Livret A	1 500 000.00 €	3.60 %	3.85 %
Barrière	388 174.77 €	0.93 %	5,06 %
Ensemble des risques	41 652 107.99 €	100,00 %	2.30 %

Plus de 67% de la dette est à taux fixe, contre 58% fin 2018. Ainsi, la dette est à la fois moins exposée aux risques de taux (sécurisée) et bénéficie d'un taux moyen qui reste optimisé.

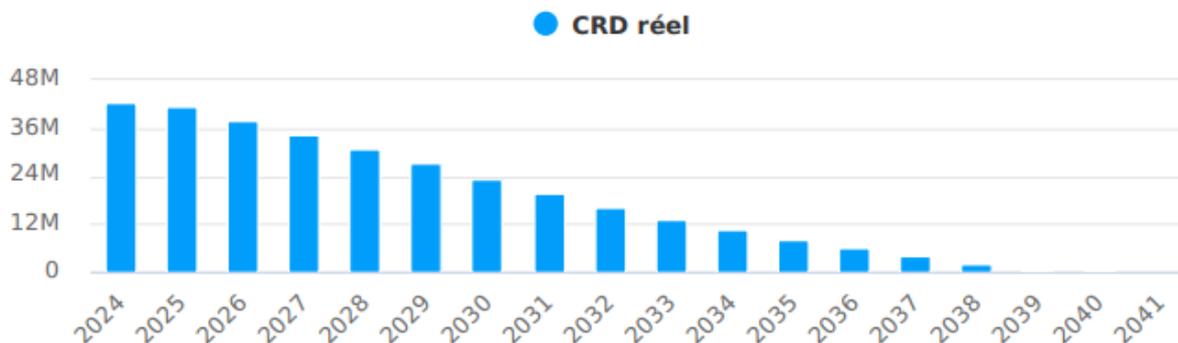
Dettes par type de risque



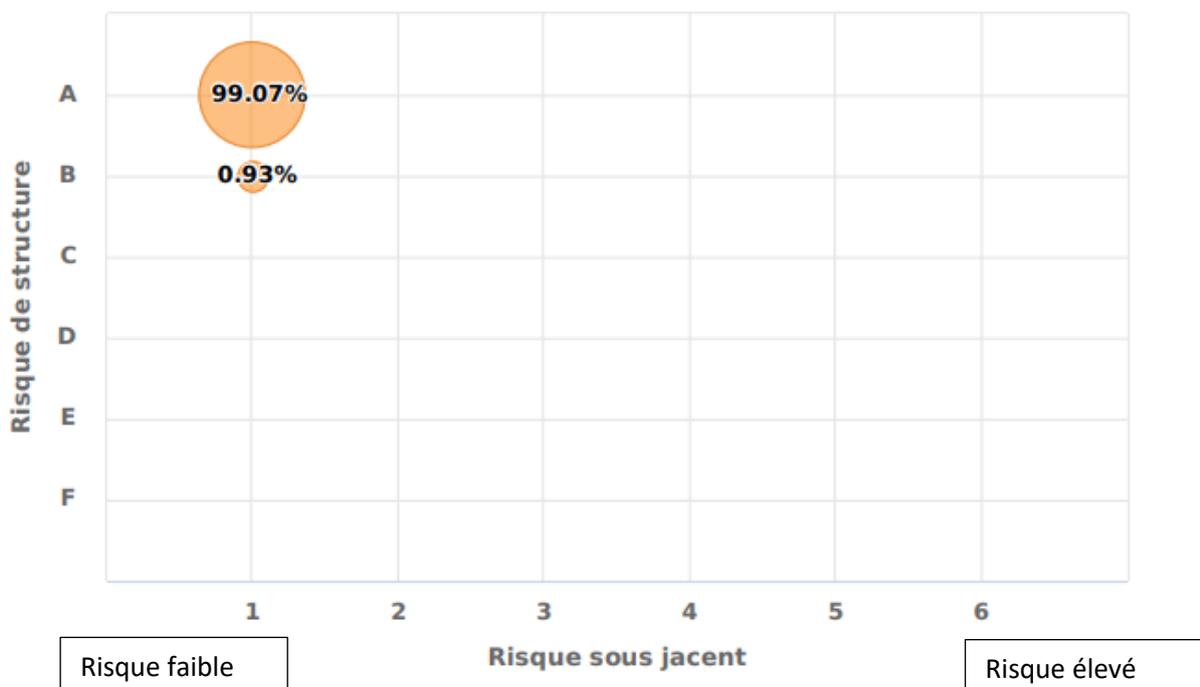
Répartition de la dette par prêteur



Profil d'extinction de la dette (capital, en M€)



Classification de la dette selon la charte Gissler : une dette totalement sécurisée



La charte GISSLER est une charte de bonne conduite entre les établissements bancaires et les collectivités locales, qui a notamment permis de mettre fin à la commercialisation des produits structurés à risque.

La mise en place, dans le cadre de la charte de bonne conduite, d'une classification des produits structurés (classification dite « Gissler ») et la rénovation des annexes budgétaires des collectivités territoriales relatives à la dette ont pour objectif d'améliorer de façon significative l'information des élus et des citoyens sur la dette publique locale, notamment sur les risques liés aux emprunts structurés.

COTATION GISSLER DES RISQUES

Indices sous-jacents		Structures	
1	Indices Zone euro	A	Taux fixe simple. Taux variable simple. Échange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Échange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)
2	Indices inflation française ou inflation zone euro ou écart entre ces indices	B	Barrière simple. Pas d'effet de levier
3	Écarts d'indices zone euro	C	Option d'échange (<i>swaption</i>)
4	Indices hors zone euro. Écart d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	D	Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé
5	Écart d'indices hors zone euro	E	Multiplicateur jusqu'à 5

La dette de la CAPSO est totalement sécurisée mais nous continuerons d'étudier en 2025 les éventuelles opportunités d'optimisation de la dette.

4.c Les perspectives d'emprunt 2025

Les taux de marché s'améliorent mais sont moins favorables à l'emprunt qu'avant crise.

Les recommandations de notre conseil Finance active, en matière de répartition par risque de taux restent inchangées : détenir une part de taux variable de 40% du stock de dette, ceci dans un but de diversification et de performance.

Pour 2025, un nouvel emprunt de 5 M€ maximum est prévu. Il ne sera réalisé que si le besoin est avéré (fonction du rythme de réalisation des investissements).

Impact sur l'évolution du stock de dette, prêt de 5 M€ Durée : 20 ans au taux fixe de 3.20%

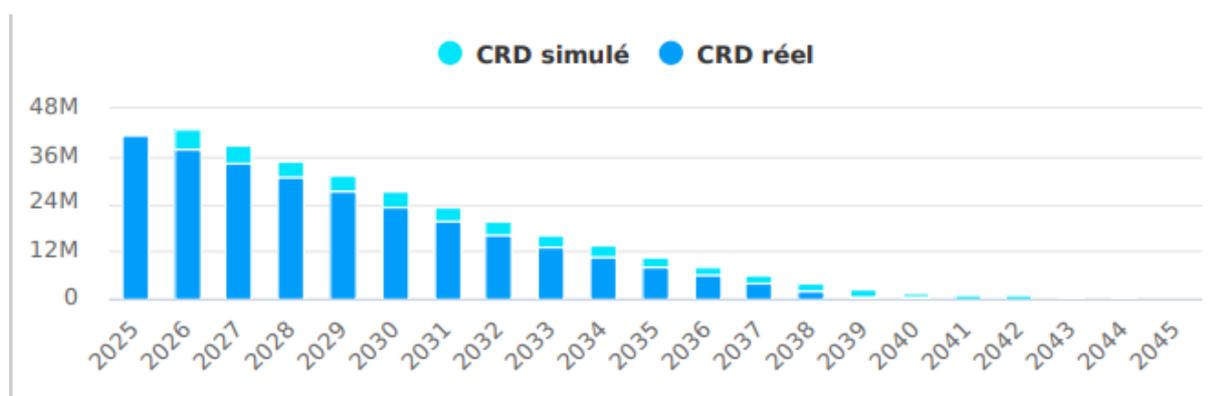


Tableau du profil d'extinction par exercice annuel du 01/01/N au 31/12/N

	CRD début d'exercice	Capital amorti	Intérêts	Flux total	CRD fin d'exercice
2025	41 652 107,99 €	3 911 221,90 €	918 734,45 €	4 829 956,37 €	42 740 886,07 €
2026	42 740 886,07 €	3 803 553,90 €	862 618,40 €	4 666 172,34 €	38 937 332,13 €
2027	38 937 332,13 €	3 828 036,20 €	784 605,29 €	4 612 641,53 €	35 109 295,89 €
2028	35 109 295,89 €	3 867 220,45 €	710 369,95 €	4 577 590,44 €	31 242 075,40 €
2029	31 242 075,40 €	3 909 991,41 €	621 756,63 €	4 531 748,08 €	27 332 083,95 €
2030	27 332 083,95 €	3 901 085,09 €	538 970,76 €	4 440 055,89 €	23 430 998,82 €
2031	23 430 998,82 €	3 676 265,20 €	458 064,32 €	4 134 329,56 €	19 754 733,58 €
2032	19 754 733,58 €	3 443 586,55 €	384 575,60 €	3 828 162,19 €	16 311 146,99 €
2033	16 311 146,99 €	2 815 467,10 €	315 891,44 €	3 131 358,58 €	13 495 679,86 €
2034	13 495 679,86 €	2 649 784,40 €	266 950,91 €	2 916 735,35 €	10 845 895,42 €
2035	10 845 895,42 €	2 538 226,55 €	217 853,28 €	2 756 079,87 €	8 307 668,83 €
2036	8 307 668,83 €	2 308 532,12 €	169 932,92 €	2 478 465,08 €	5 999 136,67 €
2037	5 999 136,67 €	2 113 543,68 €	123 103,66 €	2 236 647,38 €	3 885 592,95 €
2038	3 885 592,95 €	1 508 952,00 €	82 053,70 €	1 591 005,74 €	2 376 640,91 €
2039	2 376 640,91 €	690 002,76 €	56 518,81 €	746 521,61 €	1 686 638,11 €
2040	1 686 638,11 €	449 156,20 €	42 872,08 €	492 028,32 €	1 237 481,87 €
2041	1 237 481,87 €	362 481,83 €	33 115,28 €	395 597,15 €	875 000,00 €
2042	875 000,00 €	249 999,96 €	24 662,95 €	274 662,95 €	625 000,00 €
2043	625 000,00 €	249 999,96 €	16 551,86 €	266 551,86 €	375 000,00 €
2044	375 000,00 €	249 999,96 €	8 472,22 €	258 472,22 €	125 000,00 €
2045	125 000,00 €	124 999,98 €	1 175,92 €	126 175,92 €	0,00 €

III. LES BUDGETS ANNEXES

1) Le Budget Développement économique

Ce budget annexe vise à déployer la stratégie de développement économique du territoire, avec, notamment, l'aménagement et la viabilisation de zones d'activités, la gestion de l'immobilier d'entreprises (pépinière, hôtels d'entreprise).

1.a Le fonctionnement

Ce budget annexe se caractérise par une gestion des opérations d'aménagement en comptabilité de stocks.

Dépenses de fonctionnement

		CA 2022	CA 2023	CA 2024 prévisionnel	BP 2025 indicatif
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 338 593 €	1 770 652 €	2 400 601 €	7 722 079 €
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	147 075 €	147 135 €	168 845 €	160 130 €
042	OPERATIONS D'ORDRE	9 437 138 €	9 612 491 €	8 000 686 €	9 221 825 €
043	OPERATIONS PATRIMONIALES	264 483. €	250 364 €	234 878 €	235 000 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 320 035 €	1 384 709 €	1 606 413 €	1 596 728 €
66	CHARGES FINANCIERES	270 272 €	255 100 €	239 128 €	230 000 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	7 561 €			5 000 €
68	DOTATIONS AUX AMORT. ET PROVISIONS	11 807 €	5 534 €	2 029 915 €	30 000 €
	Virement à l'investissement				1 383 476 €
	TOTAL dépenses	12 796 966 €	13 425 985 €	14 680 467 €	20 584 238 €

Les charges à caractère général (2,4 M€ en 2024) reprennent en grande partie l'aménagement de zones d'activités.

En 2025, sont notamment programmées la poursuite des opérations en cours telles que l'achèvement des Escardalles (465 K€, dont 300 K€ de fonds de compensation agricole), le Fonds Squin (3 M€, dont 1,5 M€ pour les acquisitions foncières), la réalisation des travaux au grand chemin à Wizernes (1,6 M€), les études et les acquisitions foncières pour l'extension de la zone de Fauquembergues (447 K€).

Des dépenses au titre de l'ANRU sont également budgétées pour 645 K€.

Les subventions pour les organismes œuvrant pour le développement économique sont reprises sur ce budget (1,3 M€ versés en 2024, dont 420 k€ pour la Station).

Recettes de fonctionnement

		CA 2022	CA 2023	CA 2024 prévisionnel	BP 2025 indicatif
042	OPERATIONS D'ORDRE	7 233 167 €	7 852 196 €	8 251 531 €	13 096 824 €
043	OPERATIONS PATRIMONIALES	264 483 €	250 364 €	234 878 €	235 000 €
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	1 632 557 €	858 933 €	1 614 052 €	2 586 185 €
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	403 224 €	271 041 €	90 000 €	90 000 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	3 171 333 €	3 353 653 €	3 489 800 €	3 986 179 €
76	PRODUITS FINANCIERS	29 055 €	407 149 €	11 796 €	- €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	224 378 €	513 000 €	8 405 €	5 000 €
78	REPRISE SUR AMORT. ET PROVISIONS	1 236 €	13 296 €	6 499 €	3 000 €
	Excédent de fonctionnement reporté				582 050 €
	TOTAL recettes	12 959 437 €	13 519 634 €	13 706 961 €	20 584 238 €

Les recettes de fonctionnement pour l'année 2025 s'élèveraient à 20,58 M€, dont 13 M€ d'opérations d'ordre et 2,6 M€ d'encaissement de terrains vendus.

Pour l'année 2025, la subvention du budget général serait portée à 3,6 M€, contre 3,1 M€ en 2024, ceci pour compenser en partie un aménagement de zones d'activités structurellement déficitaire (ex : 3,7 M€ de déficit projeté pour le fonds Squin).

L'année 2024 a connu un résultat de fonctionnement déficitaire de près d'1M€. Cela s'explique notamment par une provision de 2 M€ réalisée pour un prêt octroyé à Arc Holdings.

1.b L'investissement

Dépenses d'investissement

		CA 2022	CA 2023	CA 2024 prévisionnel	BP 2025 indicatif
040	OPERATIONS D'ORDRE	7 233 167 €	7 852 196 €	8 251 531 €	13 096 824 €
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	0 €	43 158 €	29 765 €	160 000 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	696 078 €	1 029 617 €	689 332 €	736 000 €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	15 734 €	35 077 €	116 933 €	7 500 €
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	616 075 €	646 036 €	678 424 €	2 563 710 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	100 601 €	186 194 €	23 736 €	675 000 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	999 €	2 326 €	245 101 €	83 932 €
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	303 450 €	950 €	1 055 253 €	363 710 €
	Reste à réaliser 2024				3 033 135 €
	TOTAL dépenses	8 966 108 €	9 795 556 €	11 090 074 €	20 719 812 €

Les dépenses d'investissement 2025 regroupent les subventions versées aux entreprises (1 M€) majorées de la participation communautaire au déficit de l'opération cour fret (300 K€).

Pour 2025, un abandon de créances (1,5 M€) est anticipé compte-tenu des échanges en cours dans le cadre d'un plan de sauvegarde accéléré concernant l'entreprise Arc.

Le remboursement de la dette s'élève à 736 K€. Les restes à réaliser (subventions à verser) représentent un engagement à venir de plus de 3 M€.

Recettes d'investissement

		CA 2022	CA 2023	CA 2024 prévisionnel	BP 2025 indicatif
040	OPERATIONS D'ORDRE	9 437 138 €	9 612 490 €	8 000 686,02 €	9 221 824,99 €
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	- €	43 158 €	29 765,00 €	160 000,00 €
10	DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES	- €	3 288 €	- €	- €
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	- €	19 970 €	15 207,44 €	
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	- €	- €		3 680 000,00 €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	- €	1 500 €		
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	212 530 €	2 240 243 €	14 297,20 €	1 500 000,00 €
	Virement de la section de fonctionnement				1 383 476,18 €
024	Cessions d'immobilisation				755 000,00 €
	Reprise de l'excédent d'investissement 2024				3 984 026,51 €
	Reste à réaliser 2024				35 484,01 €
	TOTAL recettes	9 649 668 €	11 920 649 €	8 059 956 €	20 719 811,69 €

Le budget 2025 reprend un excédent d'investissement cumulé de 4 M€, mais qui ne serait pas suffisant compte-tenu des dépenses à prévoir pour équilibrer l'exercice 2025.

Sauf ajustement, le recours à l'emprunt serait important et s'élèverait à 3,68 M€ (pas d'emprunts nouveaux toutefois depuis 2020). Les ventes de terrains aménagés et la variation des stocks conditionneront le niveau d'emprunt.

1.c La dette

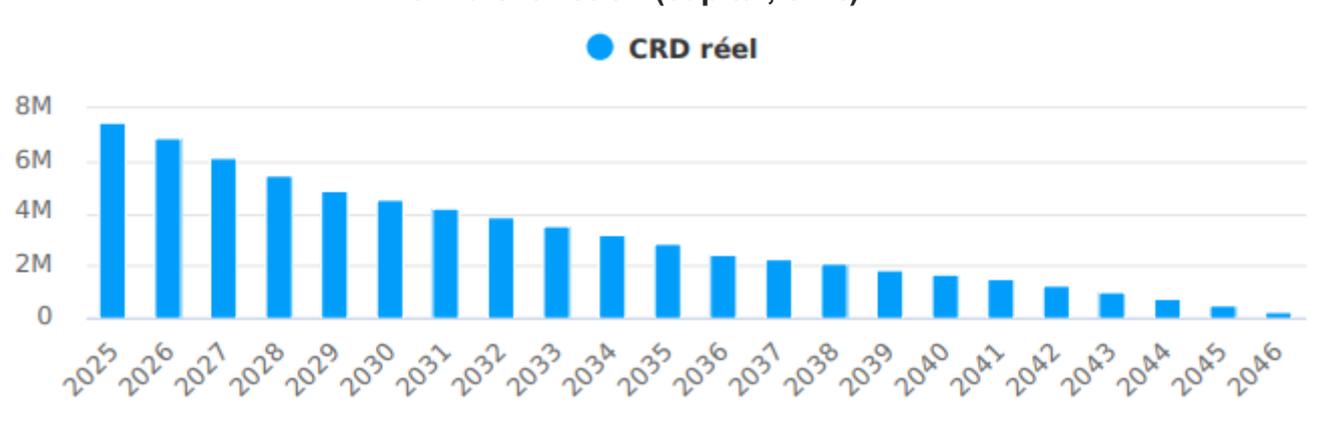
Le stock de dette au 31 décembre 2024 s'établit à 7,5 M€, contre 8,22 M€ fin 2023 :

Elements de synthèse	Au 31/12/2024	Au 31/12/2023	Variation
Votre dette globale est de :	7 531 743 €	8 221 075 €	↓
Son taux moyen hors swap s'élève à :	2.9 %	* 2.94 %	↓
Sa durée résiduelle moyenne est de :	16 ans et 8 mois	17 ans 3 mois	↓
Sa durée de vie moyenne est de :	8 ans et 10 mois	9 ans 1 mois	↓

7 emprunt(s) réparti(s) auprès de 3 établissement(s) prêteur(s).

Aucun emprunt n'a été souscrit depuis 2020

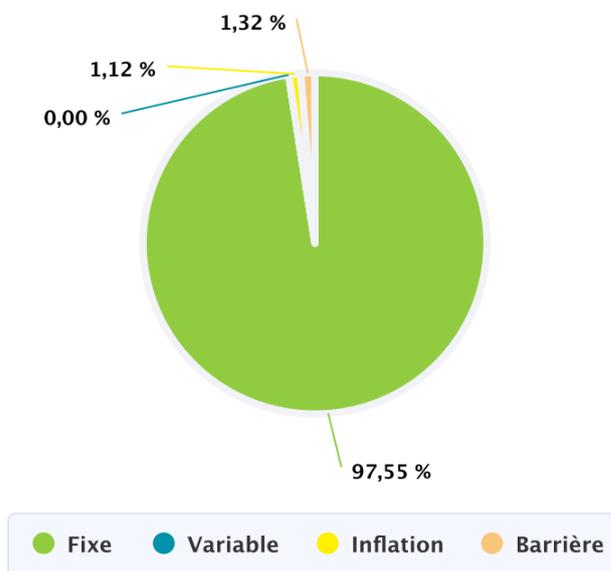
Profil d'extinction (capital, en €)



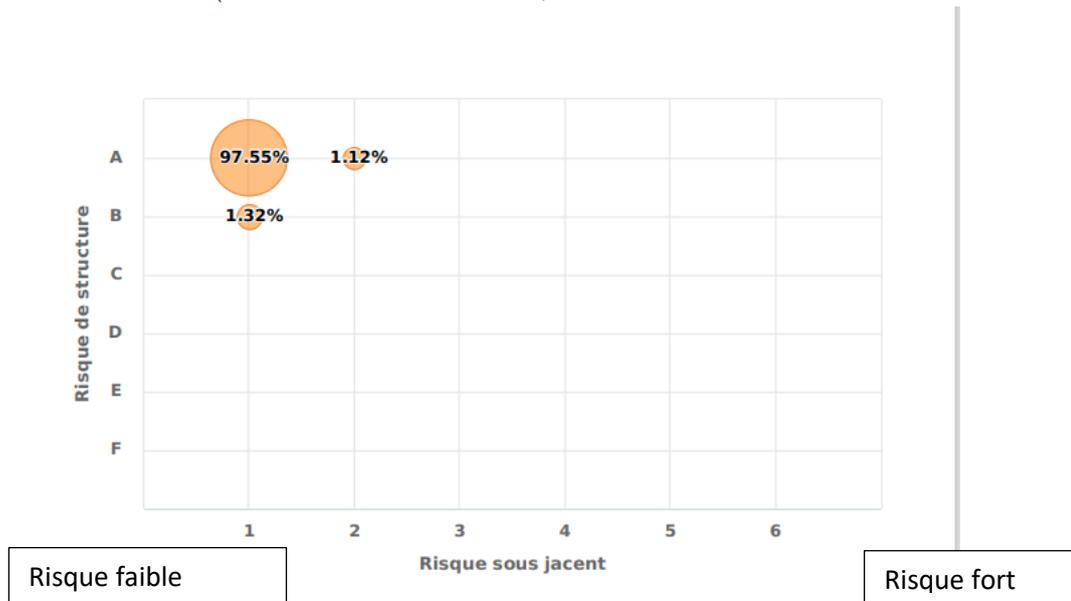
Dette par type de risque

Type	Capital Restant dû	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	7 347 345 €	97,55%	2,89%
Variable	0 €	0,00%	0,00%
Inflation	84 677 €	1,12%	2,13%
Barrière	99 721 €	1,32%	4,20%
Ensemble des risques	7 531 743 €	100,00%	2,90%

Dette par type de risque :



Structure de la Dette (selon la charte Gissler)



La dette de ce budget annexe apparaît comme très sécurisée. Un emprunt d'équilibre estimé à 3.68 M€ permettra de couvrir le besoin de financement.

D'autres emprunts seront vraisemblablement nécessaires à l'avenir, compte-tenu de l'importance financière des projets en cours, même si ces opérations sont souvent longues à démarrer (acquisitions foncières, promoteurs à trouver, ...)

Une vigilance sur l'équilibre des opérations et le rythme de leur mise en œuvre reste nécessaire vu le niveau d'endettement.

Impact d'un prêt de 3.68 M€ au 30 juin 2025 au taux fixe de 3.20% l'an sur 20 ans.

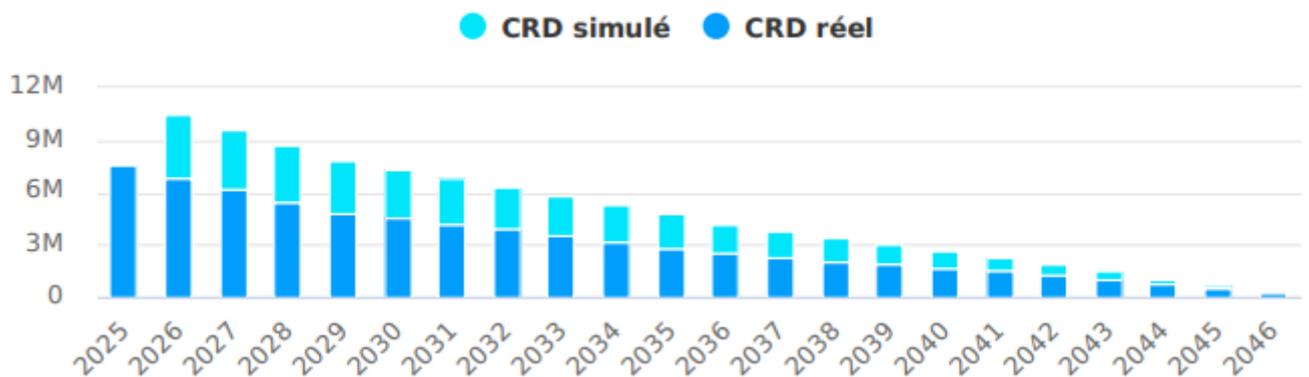


Tableau du profil d'extinction par exercice annuel du 01/01/N AU 31/12/N					
	CRD début d'exercice	Capital amorti	Intérêts	Flux total	CRD fin d'exercice
2025	7 531 742,71 €	758 745,86 €	274 937,68 €	1 033 683,56 €	10 452 996,83 €
2026	10 452 996,83 €	873 353,90 €	309 784,32 €	1 183 138,26 €	9 579 642,89 €
2027	9 579 642,89 €	897 060,23 €	283 861,67 €	1 180 921,94 €	8 682 582,62 €
2028	8 682 582,62 €	790 344,47 €	257 789,32 €	1 048 133,83 €	7 892 238,11 €
2029	7 892 238,11 €	505 078,85 €	236 778,80 €	741 857,69 €	7 387 159,22 €
2030	7 387 159,22 €	511 132,79 €	225 252,27 €	736 385,10 €	6 876 026,39 €
2031	6 876 026,39 €	517 489,43 €	213 483,89 €	730 973,36 €	6 358 536,92 €
2032	6 358 536,92 €	524 163,91 €	202 012,02 €	726 175,97 €	5 834 372,97 €
2033	5 834 372,97 €	531 172,11 €	189 172,63 €	720 344,78 €	5 303 200,82 €
2034	5 303 200,82 €	538 530,71 €	176 603,74 €	715 134,49 €	4 764 670,07 €
2035	4 764 670,07 €	546 257,25 €	163 740,86 €	709 998,15 €	4 218 412,78 €
2036	4 218 412,78 €	404 370,11 €	151 123,29 €	555 493,44 €	3 814 042,63 €
2037	3 814 042,63 €	362 888,62 €	137 883,78 €	500 772,44 €	3 451 153,97 €
2038	3 451 153,97 €	371 833,06 €	124 767,90 €	496 601,00 €	3 079 320,87 €
2039	3 079 320,87 €	381 224,71 €	111 294,72 €	492 519,47 €	2 698 096,12 €
2040	2 698 096,12 €	391 085,95 €	97 719,48 €	488 805,47 €	2 307 010,13 €
2041	2 307 010,13 €	401 440,25 €	83 204,06 €	484 644,35 €	1 905 569,84 €
2042	1 905 569,84 €	412 312,27 €	68 548,15 €	480 860,46 €	1 493 257,53 €
2043	1 493 257,53 €	423 727,89 €	53 457,93 €	477 185,86 €	1 069 529,60 €
2044	1 069 529,60 €	435 714,29 €	38 021,69 €	473 736,02 €	633 815,27 €
2045	633 815,27 €	356 300,03 €	22 509,51 €	378 809,56 €	277 515,22 €
2046	277 515,22 €	277 515,22 €	11 085,96 €	288 601,18 €	0,00 €

2) Le budget transport

Quatre thématiques sont couvertes par ce budget annexe : le transport des scolaires, le transport urbain, l'interurbain et le transport occasionnel.

Les principales recettes sont issues du versement mobilité et d'une subvention d'équilibre du budget général pour le transport scolaire des primaires et le transport occasionnel.

2.a Le fonctionnement

Dépenses de fonctionnement

		CA 2022	CA 2023	CA 2024 prévisionnel	BP 2025 indicatif
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	3 348 347 €	3 685 011 €	3 868 475 €	4 604 718 €
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	471 642 €	579 521 €	622 704 €	665 070 €
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	2 016 €	224 €	1 393 €	2 000 €
042	OPERATIONS D'ORDRE	365 533 €	380 845 €	401 261 €	499 000 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 134 446 €	3 188 020 €	3 775 526 €	4 180 500 €
66	CHARGES FINANCIERES	1 109 €	912 €	715 €	600 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	437 €	40 €		590 500 €
	Virement investissement				2 665 007 €
	Déficit de fonctionnement reporté				
	TOTAL dépenses	7 323 533 €	7 833 365 €	8 670 076 €	13 207 395 €

Les principales dépenses 2024 comprennent le transport scolaire (3.6 M€) et la DSP (3,7 M€).

En 2025, le budget devrait se stabiliser autour de 13,2 M€. Le renouvellement de la DSP est prévu au 31 août 2025. La maîtrise des coûts de la délégation est un axe fort de l'équilibre de ce budget.

Recettes de fonctionnement

		CA 2022	CA 2023	CA 2024 prévisionnel	BP 2025 indicatif
042	OPERATIONS D'ORDRE	5 346 €	5 692 €	94 261 €	38 407 €
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	15 681 €	15 917 €	16 338 €	16 800 €
73	IMPOTS ET TAXES (VM)	5 724 461 €	5 744 040 €	6 104 702 €	6 300 000 €
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	2 958 589 €	3 094 381 €	2 921 658 €	2 755 523 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	51 540 €	185 881 €	59 821 €	92 700 €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	328 120 €	214 192 €	217 855 €	230 000 €
	Excédent de résultat antérieur				3 773 965 €
	TOTAL recettes	9 083 738 €	9 260 104 €	9 415 174 €	13 207 395 €

En 2024, le Versement mobilité (VM) a évolué positivement de 6% (6,1 M€). Pour 2025, une majoration de 200 000 € est intégrée. Son évolution positive depuis plusieurs années a permis de ne pas appliquer de majoration sur cette taxe. **Aucune évolution de son taux n'est prévue pour cette année.**

Le budget général contribuerait à hauteur de 225 000 € (service commun) en 2025 (+ 25 000 €).

2.b L'investissement

Dépenses d'investissement

		CA 2022	CA 2023	CA 2024 prévisionnel	BP 2025 indicatif
040	OPERATIONS D'ORDRE	5 347 €	5 692 €	94 261 €	38 407 €
041	OPERATIONS PATRIMONIALES		5 272		
16	EMPRUNTS	512 280 €	164 285 €	164 285 €	165 000 €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	9 697 €	21 235 €	17 875 €	99 525 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	457 798 €	410 193 €	779 746 €	1 307 500 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	0 €	€		1 939 051 €
	Restes à réaliser		€		590 396 €
	TOTAL dépenses	985 123 €	606 679 €	1 056 419 €	4 139 879 €

En 2024, les principales dépenses ont notamment porté sur le remboursement de l'emprunt (164 K€), sur l'acquisition de 3 mini bus pour la DSP (628 K€), d'un abri vélo pour l'ULCO (58 K€) et la mise en place des stations de mobilité.

En 2025, une somme de 1 M€ sera inscrite pour le plan de renouvellement du matériel prévu dans la DSP. Il a été également prévu que le budget transport finance le schéma de mobilité cyclable à hauteur d'1M€ au total (500 000€ en 2025). L'achat de caméras pour sécuriser les bus est également prévue (78 K€).

Recettes d'investissement

		CA 2022	CA 2023	CA 2024 prévisionnel	BP 2025 indicatif
040	OPERATIONS D'ORDRE	365 534 €	380 845 €	401 261 €	499 000 €
041	OPERATIONS PATRIMONIALES		5 272 €		
1068	AUTOFINANCEMENT	500 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €	
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	11 307 €	267 035 €	53 704 €	0 €
16	EMPRUNTS	0 €	0 €	0 €	0 €
	Virement de la section de fonctionnement				2 665 007 €
	Excédent d'investissement reporté				975 872 €
	Restes à réaliser				
	TOTAL recettes	876 841 €	1 653 153 €	1 454 966 €	4 139 879 €

L'an dernier, aucun n'emprunt auprès d'un établissement bancaire n'a été contracté.

2.c La dette

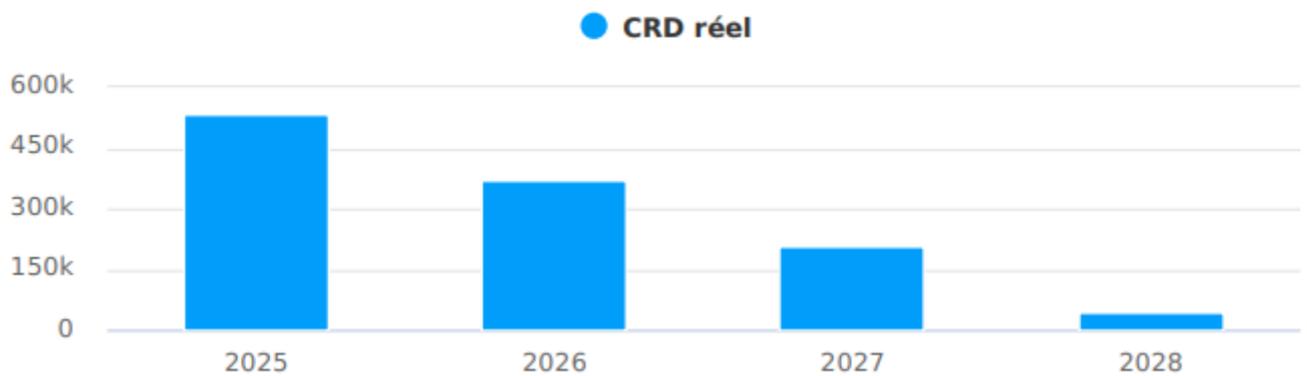
Le stock de dette s'élève au 31 décembre 2024 à 533 K€.

Le dernier emprunt date de 2021 et aucun emprunt n'est prévu en 2025.

Elements de synthèse	Au 31/12/2024	Au 31/12/2023	Variation
Votre dette globale est de :	533 929 €	698 214 €	↓
Son taux moyen hors swap s'élève à :	0.12 %	0.12 %	→
Sa durée résiduelle moyenne est de :	3 ans	4 ans	↓
Sa durée de vie moyenne est de :	1 an et 7 mois	2 ans 1 mois	↓

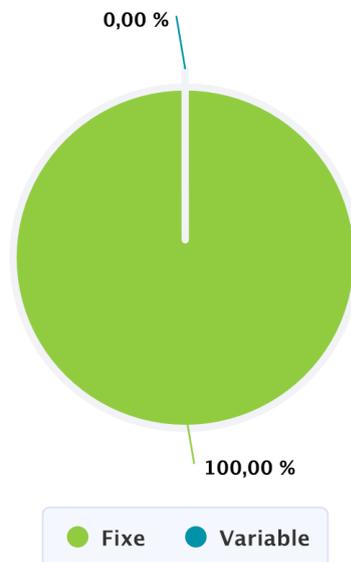
1 emprunt auprès de 1 établissement prêteur.

Profil d'extinction (capital, en €)

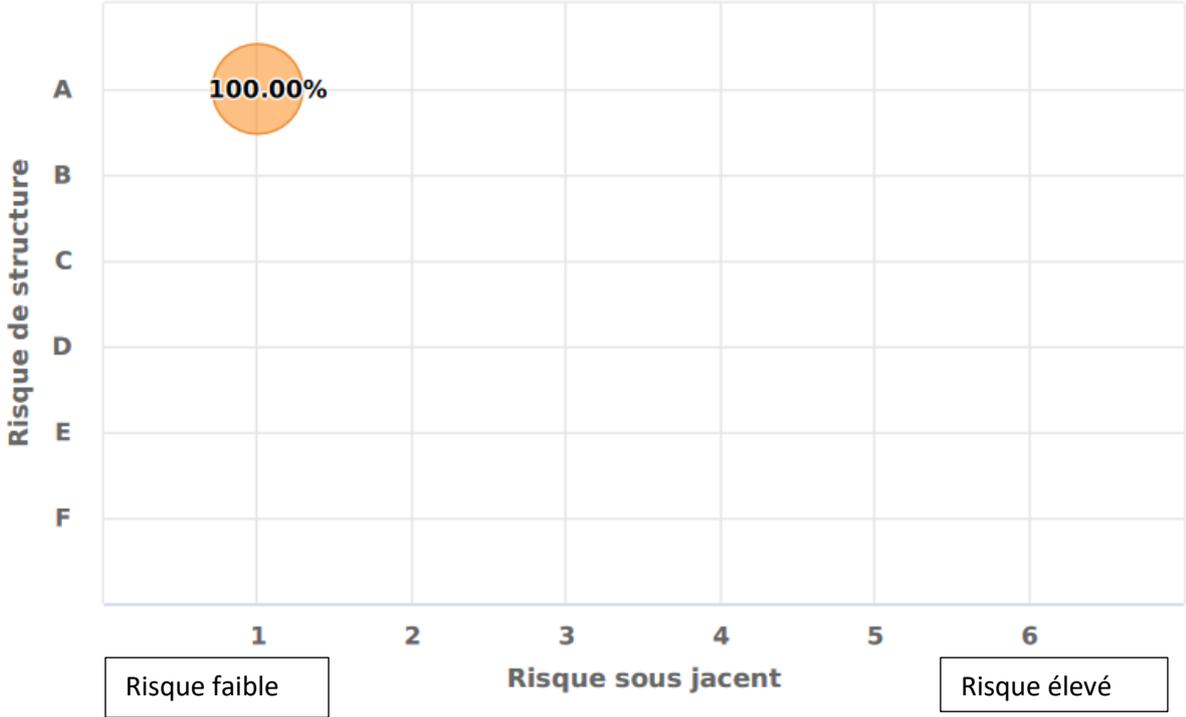


Dette par type de risque

Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	533 928.55 €	100,00 %	0,12 %
Variable	0.00 €	0,00 %	0,00 %
Ensemble des risques	533 928.55 €	100,00 %	0,12 %



Structure de la Dette (selon la charte Gissler)



La dette est totalement sécurisée.

3) Le budget déchets

La compétence « Déchets » faisait auparavant l'objet d'inscriptions budgétaires sur le budget général de la CAPSO. Afin d'améliorer la transparence budgétaire et en lien avec la mise en place de la tarification incitative, il a été décidé de mettre en place dès 2024, un budget annexe Collecte et Traitement des déchets ménagers et assimilés.

3.a Le fonctionnement

Dépenses de fonctionnement

		CA 2023 sur BG	CA 2024 prévisionnel	BP 2025 indicatif
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	9 239 680 €	9 699 993 €	10 394 617 €
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	4 291 379 €	4 542 312 €	4 931 150 €
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	0 €		
042	OPERATIONS D'ORDRE	850 000 €	899 851 €	916 350 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	665 325 €	625 489 €	747 100 €
66	CHARGES FINANCIERES	0 €	872 €	20 000 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	4 174 €		
	Virement investissement			752 484 €
	Déficit de fonctionnement reporté			
	TOTAL dépenses	15 050 558	15 768 517 €	17 761 702 €

Les principales dépenses 2024 comprennent le carburant pour les véhicules (447 K€), les fournitures de pièces détachées, l'entretien et la maintenance des véhicules (290 K€), le remboursement du SMLA pour le tri et le traitement des déchets (8,2 M€), les charges de personnel pour la collecte des déchets (4,5 M€).

En 2025, le budget devrait se stabiliser autour de 17,76 M€. Un autofinancement est prévu pour 752 K€.

Recettes de fonctionnement

		CA 2023 sur BG	CA 2024 prévisionnel	BP 2025 indicatif
042	OPERATIONS D'ORDRE	0 €	1 368 €	12 695 €
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	932 953 €	919 796 €	892 050 €
73	IMPOTS ET TAXES (VM)	12 356 344	12 772 067 €	13 000 000 €
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	7 173 €	74 641 €	80 000 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	3 179 968 €	3 707 602 €	3 270 000 €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0 €		
	Excédent de résultat antérieur			506 957 €
	TOTAL recettes	16 515 967 €	17 475 475 €	17 761 702 €

En 2025, les principales recettes s'articulent autour de la redevance spéciale (860 K€), de la TEOM (13 M€), du soutien CITEO (2,5 M€), de la revente de matériaux (700 K€). **Il n'est pas prévu pour 2025 de majorer le taux de la TEOM**, l'année étant une 1^{ère} année de transition vers la tarification incitative.

3.b L'investissement

Dépenses d'investissement

		CA 2023 sur BG	CA 2024 prévisionnel	BP 2025 indicatif
040	OPERATIONS D'ORDRE	0 €	1 362 €	12 695 €
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	0 €	210 252 €	100 000 €
16	EMPRUNTS	0 €	67 798 €	34 000 €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	347 819 €	6 696 €	5 000 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 316 051 €	1 855 079 €	825 305 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	638 €		3 400 000 €
	Restes à réaliser	0 €		885 201 €
	Déficit d'investissement reporté			271 395 €
	TOTAL dépenses	1 664 509 €	2 141 193 €	5 533 596 €

Une autorisation de programme/crédits de paiement (APCP) « Politique déchets », destinée à la mise en œuvre de la tarification incitative et d'une offre en matière de bio déchets, a été créée pour un montant global de 6,5 M€. 1,2 M€ a été dépensé en 2024 (système d'identification des bacs à la pesée, achat de containers).

En 2025, une somme de 3,4 M€ sera inscrite en crédits de paiement reprenant notamment l'acquisition de composteurs individuels, d'abris bacs, l'enquête ménages et le puçage des bacs (1,7M€).

Les investissements courants concernent principalement l'acquisition de plusieurs véhicules pour la collecte (574 K€) ainsi que l'achat de caméras mobiles pour lutter contre les incivilités (20 K€).

Recettes d'investissement

		CA 2023 sur BG	CA 2024 prévisionnel	BP 2025 indicatif
040	OPERATIONS D'ORDRE	0 €	899 950 €	916 350 €
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	0 €	210 252 €	100 000 €
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES		108 374 €	800 000 €
1068	AUTOFINANCEMENT	0 €	0 €	1 200 000 €
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	126 835 €	151 321 €	1 564 762 €
16	EMPRUNTS	0 €	500 000 €	200 000 €
	Virement de la section de fonctionnement		€	752 484 €
	TOTAL recettes	1 653 153 €	1 869 798 €	5 533 596 €

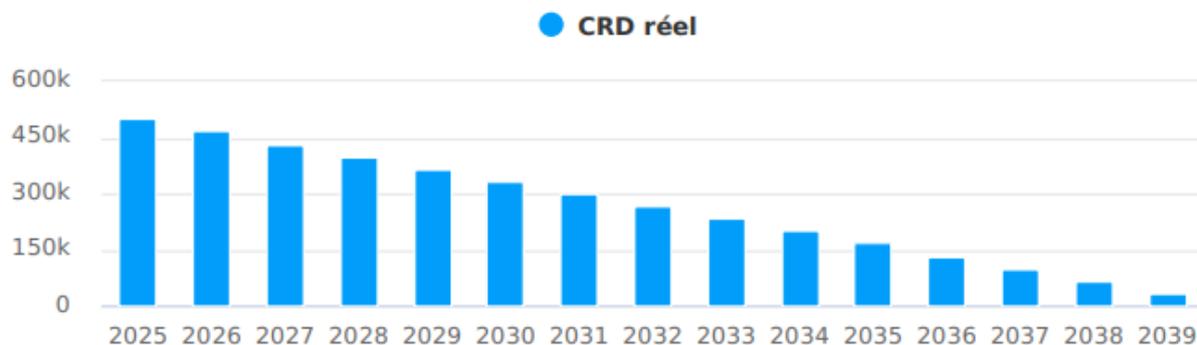
Un emprunt d'équilibre est provisionné à hauteur de 200 K€ pour 2025 après un emprunt de 500 K€ en 2024.

3.c La dette

Le stock de dette s'élève au 31 décembre 2024 à 500 K€.

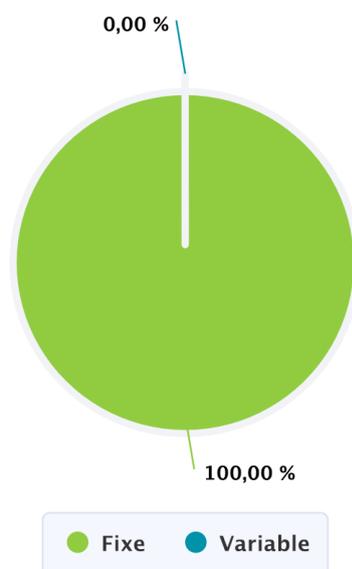
Elements de synthèse	Au 31/12/2024	Au 31/12/2023	Variation
Votre dette globale est de :	500 000 €	0 €	↑
Son taux moyen hors swap s'élève à :	3.22 %	-	↑
Sa durée résiduelle moyenne est de :	14 ans et 11 mois	-	↑
Sa durée de vie moyenne est de :	7 ans et 7 mois	-	↑

Profil d'extinction (capital, en €)

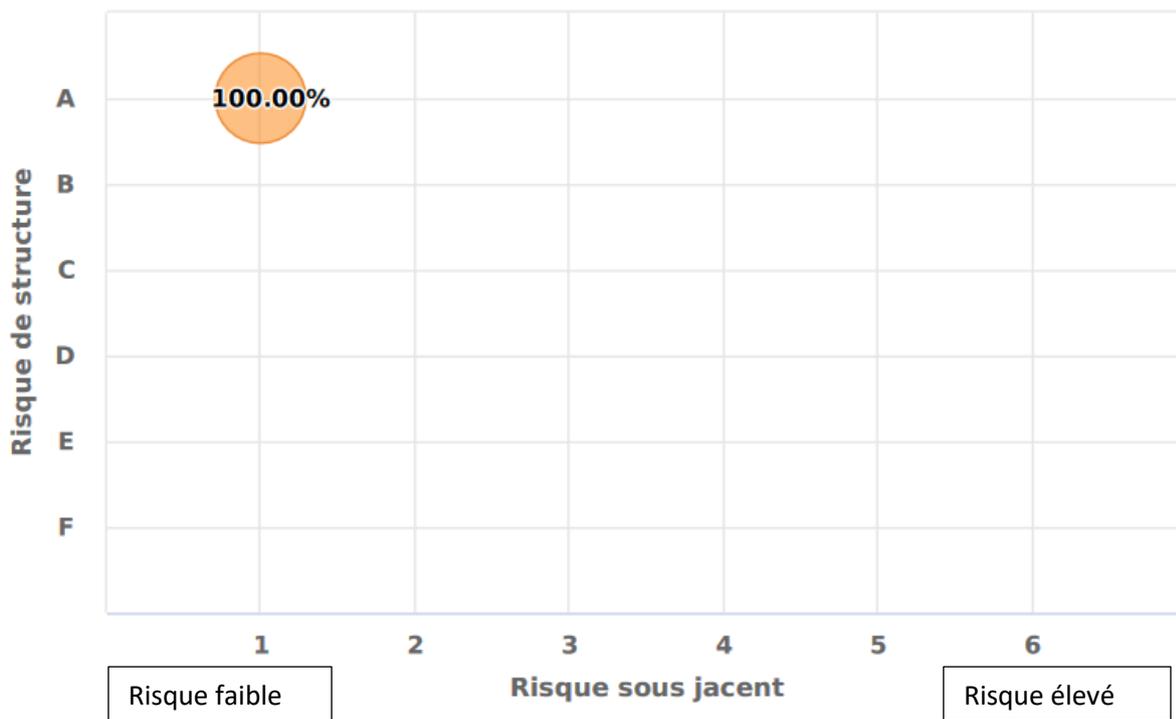


Dette par type de risque

Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	500 000 €	100,00 %	3.22 %
Variable	0.00 €	0,00 %	0,00 %
Ensemble des risques	500 000 €	100,00 %	3.22 %



Structure de la Dette (selon la charte Gissler)



La dette est totalement sécurisée.

Il est prévu un recours à l'emprunt pour financer la mise en place de la tarification incitative et de la politique en matière de bio déchets à hauteur de 200 K€ en 2025.

Impact d'un prêt de 200 K€ au 30 juin 2025 au taux fixe de 3.20% l'an sur 20 ans.

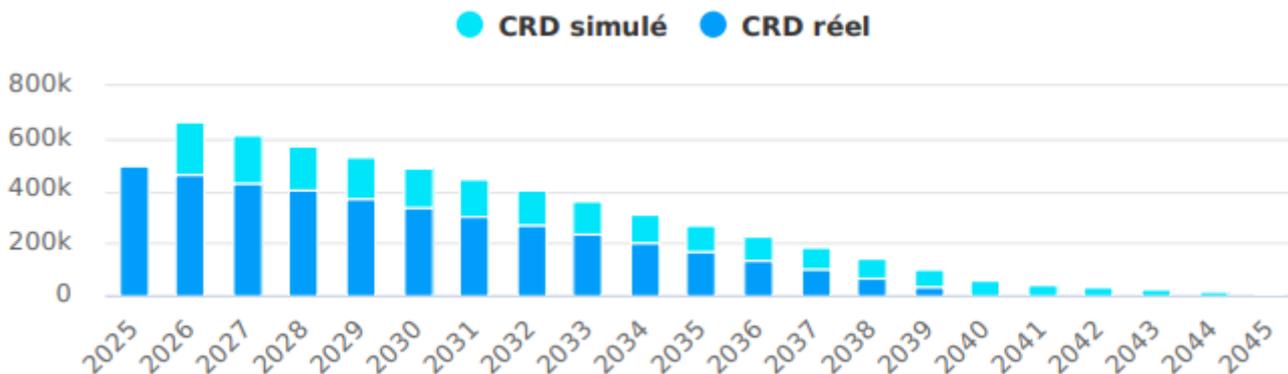


Tableau du profil d'extinction par exercice annuel du 01/01/N AU 31/12/N					
	CRD début d'exercice	Capital amorti	Intérêts	Flux total	CRD fin d'exercice
2025	500 000,00 €	38 333,30 €	19 258,92 €	57 592,24 €	661 666,68 €
2026	661 666,68 €	43 333,28 €	20 594,74 €	63 928,06 €	618 333,36 €
2027	618 333,36 €	43 333,28 €	19 214,17 €	62 547,49 €	575 000,04 €
2028	575 000,04 €	43 333,28 €	17 914,51 €	61 247,83 €	531 666,72 €
2029	531 666,72 €	43 333,28 €	16 478,52 €	59 811,84 €	488 333,40 €
2030	488 333,40 €	43 333,28 €	15 092,85 €	58 426,17 €	445 000,08 €
2031	445 000,08 €	43 333,28 €	13 756,63 €	57 089,95 €	401 666,76 €
2032	401 666,76 €	43 333,28 €	12 312,42 €	55 645,74 €	358 333,44 €
2033	358 333,44 €	43 333,28 €	10 936,62 €	54 269,94 €	315 000,12 €
2034	315 000,12 €	43 333,28 €	9 550,26 €	52 883,58 €	271 666,80 €
2035	271 666,80 €	43 333,28 €	8 164,61 €	51 497,93 €	228 333,48 €
2036	228 333,48 €	43 333,28 €	6 819,32 €	50 152,64 €	185 000,16 €
2037	185 000,16 €	43 333,28 €	5 384,59 €	48 717,91 €	141 666,84 €
2038	141 666,84 €	43 333,28 €	4 004,06 €	47 337,38 €	98 333,52 €
2039	98 333,52 €	43 333,48 €	2 622,75 €	45 956,27 €	55 000,00 €
2040	55 000,00 €	9 999,96 €	1 640,22 €	11 640,22 €	45 000,00 €
2041	45 000,00 €	9 999,96 €	1 310,98 €	11 310,98 €	35 000,00 €
2042	35 000,00 €	9 999,96 €	986,50 €	10 986,50 €	25 000,00 €
2043	25 000,00 €	9 999,96 €	662,08 €	10 662,08 €	15 000,00 €
2044	15 000,00 €	9 999,96 €	338,89 €	10 338,89 €	5 000,00 €
2045	5 000,00 €	4 999,98 €	47,04 €	5 047,04 €	0,00 €

4) Le Budget eau potable (2024) / Production et distribution d'eau potable (2025)

Ce budget annexe finance la production et la distribution d'eau potable via des contrats en délégations de service public comme suit :

- service « urbain » conclu avec la Société des Eaux de Saint-Omer jusqu'au 31 décembre 2026 pour 10 communes (Arques, Blendecques, Campagne-lez-Wardrecques, Clairmarais, Longuenesse, Racquinghem, Saint-Martin-lez-Tatinghem, Saint-Omer, Salperwick et Wardrecques),
- service « rural » conclu avec la Lyonnaise des Eaux jusqu'au 31 décembre 2026, pour 9 communes (Bayenghem-lez-Eperlecques, Eperlecques, Houlle, Moringhem, Moulle, Mentque Nortbécourt, Nort-Leulinghem, Serques et Tilques),
- contrat d'Aire-sur-la-Lys et Wittes avec Suez (Lyonnaise des Eaux) depuis le 1^{er} janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2026

Il reprend depuis le 1^{er} janvier 2025 le budget régie eau. Les comparaisons entre 2024 et 2025 sont donc à relativiser car les périmètres ne sont plus les mêmes.

4.a Le fonctionnement

Dépenses de fonctionnement

		CA 2022	CA 2023	CA 2024	BP 2025
		eau	eau	prévisionnel	indicatif
				eau	eau+régie
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	908 411 €	974 760 €	1 189 855 €	2 368 002 €
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	210 549 €	233 125 €	231 470 €	1 200 940 €
042	OPERATIONS D'ORDRE	342 660 €	365 101 €	499 794 €	970 000 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0 €	3 980 €	3 970 €	9 220 €
66	CHARGES FINANCIERES	141 468 €	185 532 €	182 078 €	210 000 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	75 233 €	29 008 €	29 352 €	69 725 €
68	DOTATION AUX PROVISIONS				12 000 €
014	ATTENUATION DE PRODUITS				330 000 €
	Virement investissement		€		2 768 000 €
	TOTAL dépenses	1 678 321 €	1 792 715 €	2 136 521 €	7 937 887 €

Les principales dépenses de fonctionnement s'articulent autour des achats d'eau en gros (1,5 M€ en 2025).

Le budget 2025 garde un important virement à la section d'investissement : 2,76 M€ et s'équilibre à 7,93 M€.

Recettes de fonctionnement

		CA 2022	CA 2023	CA 2024 prévisionnel	BP 2025 indicatif
		eau	eau	eau	Eau+régie
042	OPERATIONS D'ORDRE	245 255 €	244 493 €	91 191 €	297 500 €
70	PRODUITS DES SERVICES	3 569 544 €	3 887 228 €	3 765 579 €	6 180 790 €
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	0 €	0 €	323 €	
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	67 930 €	71 091 €	85 583 €	115 030 €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0 €	30 000 €	9 397 €	
78	REPRISE SUR AMORT.			1 206 €	10 000 €
013	REVERSEMENTS				3 000 €
	Excédent de fonctionnement reporté				1 331 567 €
	TOTAL recettes	3 882 729 €	4 232 813 €	3 953 282 €	7 937 887 €

Les recettes 2025 sont composées essentiellement de trois postes : 1,8 M€ issu de la vente d'eau en gros, 2,1 M€ provenant de la surtaxe payée par les usagers en DSP et 1,7 M€ de ventes d'eau pour la régie.

Le résultat de fonctionnement (services en DSP uniquement) s'établit à 1,8 M€ en 2024 contre 2,4 M€ en 2023.

4.b L'investissement

Dépenses d'investissement

		CA 2022	CA 2023	CA 2024 prévisionnel	BP 2025 indicatif
		eau	eau	eau	Eau+régie
040	OPERATIONS D'ORDRE	245 255 €	244 493 €	91 191 €	297 500 €
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	1 713 404 €	1 013 364 €	159 857 €	170 000 €
13	SUBVENTION D'INVESTISSEMENT			316 384 €	
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	551 000 €	795 934 €	801 657 €	984 000 €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	60 889 €	49 316 €	38 869 €	276 500 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0 €	30 000 €	180 €	190 000 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	7 140 769 €	3 196 073 €	971 674 €	3 471 966 €
4581	OPERATION SOUS MANDAT		3 794 €		
	Reste à réaliser dépenses				783 196 €
	Déficit cumulé investissement				263 596 €
	TOTAL dépenses	9 711 319 €	5 332 976 €	2 379 815 €	6 436 757 €

Les autorisations de programme/crédits de paiement (APCP) ouvertes en 2020 pour les opérations « interconnexion Hallines » et « interconnexion PMAa » (sécurisation de l'alimentation en eau) se sont achevées en 2024 (104 K€ en 2024).

La programmation des travaux d'eau potable 2025 s'élève à 3.4 M€, principalement fléchée pour les communes en DSP sur les réseaux (1 M€). Des missions d'étude et de maîtrise d'œuvre pour des inspections de forages et des futurs travaux sur les châteaux d'eau sont également prévues (166 K€) ainsi que des travaux d'urgence pour 50 K€.

Pour la Régie, 600 K€ ont été inscrits reprenant notamment les travaux d'interconnexion du centre hospitalier d'Helfaut (300 K€). L'acquisition d'un véhicule est également prévue pour 30 K€ ainsi que le développement de la télérelève pour 70 K€.

Recettes d'investissement

		CA 2022 eau	CA 2023 eau	CA 2024 prévisionnel eau	BP 2025 indicatif Eau+régie
040	OPERATIONS D'ORDRE	342 660 €	365 101 €	499 794 €	970 000 €
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	1 713 404 €	1 013 364 €	159 857 €	170 000 €
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	2 000 000 €	3 000 000 €	3 500 000 €	1 831 000 €
13	SUBVENTIONS INVESTISSEMENT	37 500 €	153 698 €	936 897 €	
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 600 000 €	0 €	556 417 €	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	12 999 €	25 882 €		
4582	OPERATIONS SOUS MANDAT		3 794 €		
	Virement de la section de fonctionnement				2 768 000 €
	Excédent d'investissement reporté				515 428 €
	Reste à réaliser recettes				182 330 €
	TOTAL recettes	5 706 564 €	4 561 840 €	5 652 967 €	6 436 757 €

L'autofinancement prévisionnel s'élève à 2,76 M€. Aucun emprunt n'est prévu pour 2025.

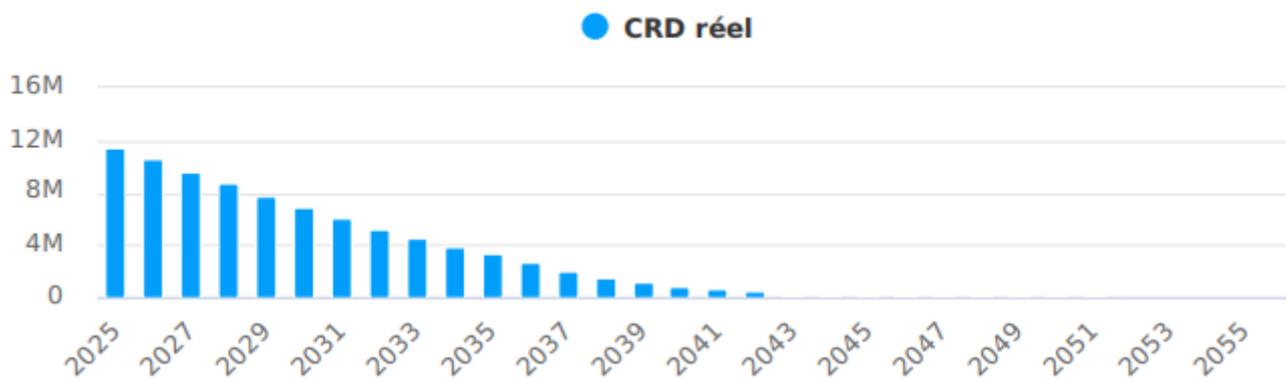
4.c La dette (Eau et Régie Eau)

Le stock de dette (consolidé des 2 budgets) au 31 décembre 2024 est de 11.4 M€ contre 12.4 M€ fin 2023.

Elements de synthèse	Au 31/12/2024	Au 31/12/2023	Variation
Votre dette globale est de :	11 482 136 €	12 491 632 €	↓
Son taux moyen hors swap s'élève à :	1.84 %	2.04 %	↓
Sa durée résiduelle moyenne est de :	14 ans et 2 mois	14 ans et 11 mois	↓
Sa durée de vie moyenne est de :	7 ans et 4 mois	7 ans et 9 mois	↓

24 emprunt(s) réparti(s) auprès de 7 établissement(s) prêteur(s)

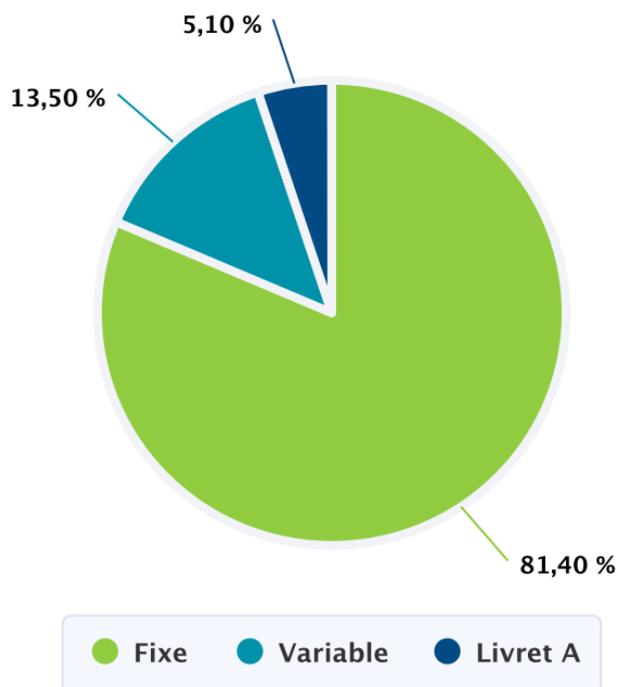
Profil d'extinction (capital, en €)



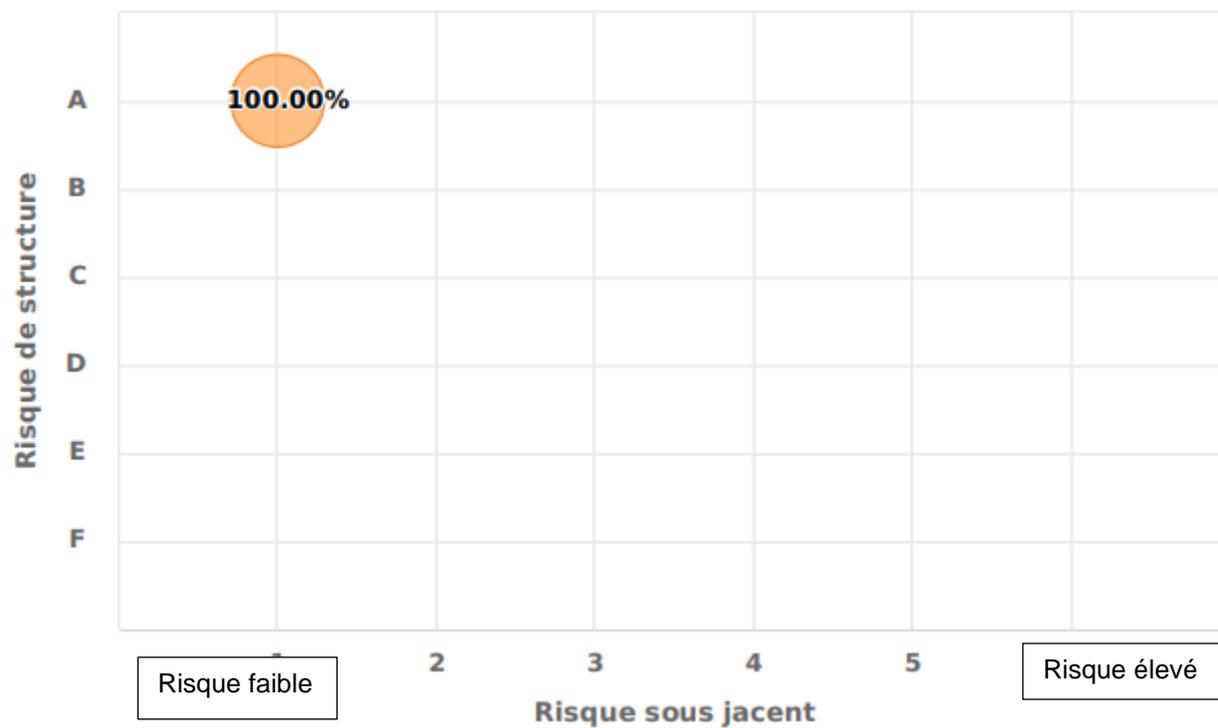
Dette par type de risque

Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	9 346 035 €	81.40 %	1.46 %
Variable	1 551 100 €	13.51 %	3.39 %
Livret A	585 585 €	5.09 %	3.85 %
Ensemble des risques	11 482 135 €	100,00 %	1.84 %

Répartition fixe/variable



Structure de la Dette (selon la charte Gissler)



La dette de ce budget annexe est totalement sécurisée (classée 1 A).

5) Le Budget régie eau potable

Ce budget annexe assure la production et la distribution d'eau potable en « régie » par la CAPSO sur les 20 communes suivantes : Audincthun, Beaumetz-lez-Aire, Bellinghem (commune déléguée d'Inghem), Bomy, Coyecques, Dennebroeucq, Ecques, Febvin-Palfart, Hallines, Helfaut, Heuringhem, Laires, Nordausques, Quiéstède, Reclinghem, Renty, Roquetoire, Tournehem-sur-la-Hem, Wizernes et Zouafques.

Il est fusionné à compter de cette année avec le budget eau potable.

5.a Le fonctionnement

Dépenses de fonctionnement

		CA 2022	CA 2023	CA 2024 prévisionnel
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	515 559 €	569 192 €	705 263 €
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	643 482 €	711 330 €	833 935 €
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	426 606€	367 480 €	356 669 €
042	OPERATIONS D'ORDRE	379 358 €	523 947 €	429 763 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	6 606 €	7 503 €	27 931 €
66	CHARGES FINANCIERES	52 564 €	59 119 €	55 804 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 713 €	58 136 €	9 112 €
68	DOTATIONS AUX PROV.	7 363 €	11 330 €	12 000 €
	TOTAL dépenses	2 037 253 €	2 308 039 €	2 418 478 €

En fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 2,4M€, en hausse de 100 K€.

En 2024, les principales dépenses sont les frais généraux (705 K€), les dépenses de personnel (833 K€). Les atténuations de produits (356 K€) correspondent aux redevances prélevées et reversées à l'Agence de l'eau pour la protection de la ressource.

Recettes de fonctionnement

		CA 2022	CA 2023	CA 2024 prévisionnel
013	ATTENUATION DE CHARGES	7 405 €	18 539 €	1 735 €
042	OPERATIONS D'ORDRE	50 021 €	48 162 €	57 445 €
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	2 251 596 €	2 109 144 €	2 158 183 €
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	9 875 €	0 €	7 734 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	52 273 €	47 972 €	44 004 €
76	PRODUITS FINANCIERS	1 383 €	1 778 €	1 732 €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	36 378 €	119 736 €	38 001 €
78	REPRISES SUR AMORT. ET PROV	10 439 €	6 051 €	15 174 €
	TOTAL recettes	2 419 373 €	2 351 385 €	2 325 014 €

L'essentiel du budget 2024 est alimenté par la vente d'eau aux abonnés (1,18 M€), les abonnements (478 K€). Les tarifs ont été augmentés en juin 2024 en 2 fois (juillet 2024 puis janvier 2025) pour compenser l'inflation et permettre le financement de travaux lourds.

Toutefois, la hausse n'a pas été suffisante pour compenser l'évolution des charges et les baisses de consommation. Le résultat 2024 est ainsi déficitaire de 93 K€.

5.b L'investissement

Dépenses d'investissement

		CA 2022	CA 2023	CA 2024 prévisionnel
040	OPERATIONS D'ORDRE	50 021 €	48 162 €	57 445 €
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	0 €	0 €	
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	465 816 €	210 271 €	207 838 €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 785 €	42 548 €	49 773 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	36 669 €	171 900 €	424 969 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	330 757 €	266 196 €	373 410 €
	TOTAL dépenses	885 050 €	739 079 €	1 113 436 €

Les principaux postes en 2024 comprennent :

- Le renouvellement du réseau (373 K€) et la télégestion (280 K€),
- Différentes études (43 K€).
- La création de vestiaires (61 K€),
- L'acquisition de véhicules (51 K€).

Recettes d'investissement

		CA 2022	CA 2023	CA 2024 prévisionnel
040	OPERATIONS D'ORDRE	379 358 €	523 947 €	405 651 €
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	0 €	0 €	
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	400 000 €	200 000 €	300 000 €
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	140 000 €	180 720 €	32 298 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	0 €	0 €	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	0 €	0 €	2 973 €
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	6 343 €	6 343 €	6 343 €
	Virement de la section de fonctionnement			
	TOTAL recettes	925 702 €	911 011 €	747 267 €

Aucun emprunt n'a été réalisé en 2024, l'objectif restant de poursuivre le désendettement de ce budget annexe.

Le déficit d'investissement est de 366 K€ en 2024. Un virement du fonctionnement sera donc nécessaire pour le combler.

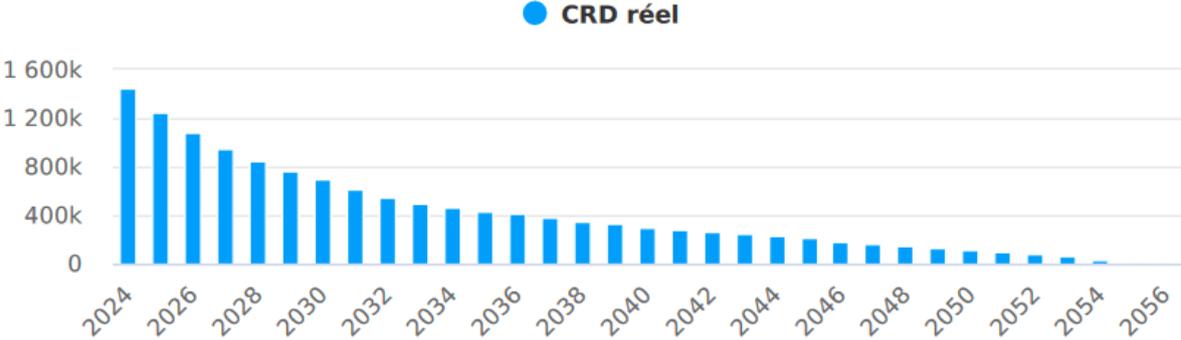
5.c La dette à titre indicatif (Situation également reprise sur le budget annexe Production et distribution eau)

Le stock de dette au 31 décembre 2024 s'élève à 1.24 M€.

Elements de synthèse	Au 31/12/2024	Au 31/12/2023	Variation
Votre dette globale est de :	1 243 044 €	1 450 883 €	↓
Son taux moyen hors swap s'élève à :	4.05 %	4.15 %	↓
Sa durée résiduelle moyenne est de :	18 ans 3 mois	17 ans 5 mois	↑
Sa durée de vie moyenne est de :	9 ans 7 mois	9 ans 2 mois	↑

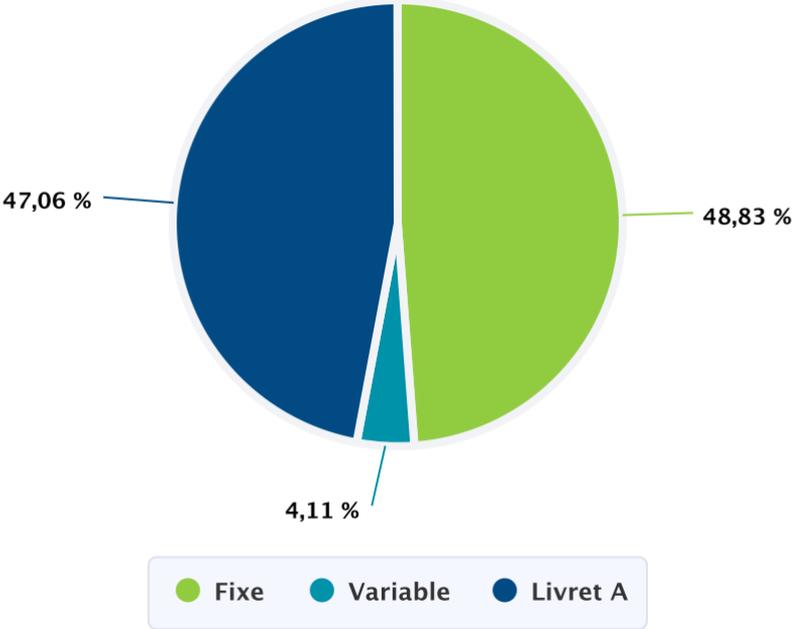
12 emprunt(s) réparti(s) auprès de 5 établissement(s) prêteur(s).

Profil d'extinction (capital, en €)

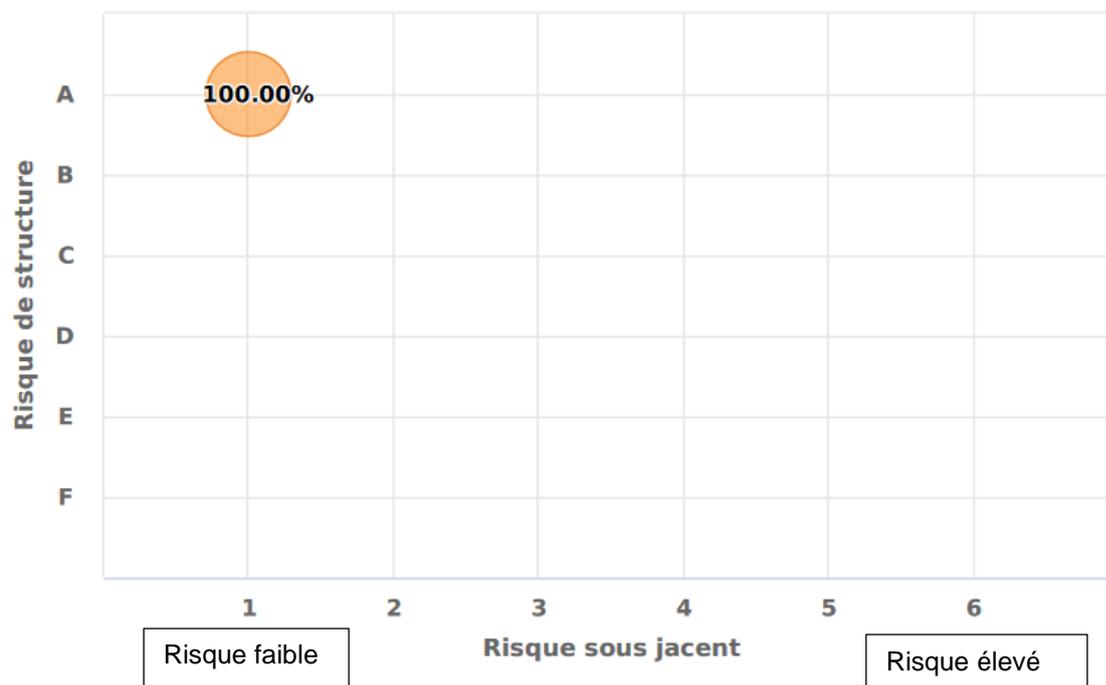


Dette par type de risque

Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	606 944 €	48.83 %	4,16 %
Variable	51 100.00 €	4.11 %	5.24 %
Livret A	585 000 €	47.06 %	3.85 %
Ensemble des risques	1 243 044 €	100,00 %	4.05 %



Structure de la Dette (selon la charte Gissler)



La dette est totalement sécurisée (classée 1A).

La dette fait désormais partie intégrante du budget annexe Production et distribution d'eau

6) Le budget assainissement

Ce budget gère :

- un contrat dit « urbain » conclu avec la Société des Eaux de Saint-Omer jusqu'au 31 décembre 2024, pour 17 communes (Arques, Blendecques, Campagne-lès-Wardrecques, Clairmarais, Hallines, Helfaut, Houlle, Longuenesse, Moulle, Racquinghem, Saint Martin-lez-Tatinghem, Saint-Omer, Salperwick, Serques, Tilques, Wardrecques et Wizernes),
- un autre contrat conclu avec Suez-Lyonnaise des Eaux qui a démarré le 1^{er} mai 2022 pour 5 communes (Bayenghem-lez-Eperlecques, Eperlecques, Aire sur la Lys, Ecques et Quiestède) et conclu jusqu'au 31 décembre 2026.

6.a Le fonctionnement

Dépenses de fonctionnement

		CA 2022	CA 2023	CA 2024 prévisionnel	BP 2025 indicatif
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	452 790 €	467 561 €	372 583 €	565 833 €
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	299 726 €	344 957 €	384 057 €	391 070 €
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 427 983 €	1 457 027 €	1 952 430 €	2 000 000 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0 €	803 €	1 135 €	49 556 €
66	CHARGES FINANCIERES	215 164 €	203 732 €	192 105 €	200 000 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	101 852 €	156 192 €	96 660 €	138 527 €
68	DOTATIONS AUX AMORT. ET PROV	12 653 €	263 €	2 025 €	2 000 €
	Virement à la section d'investissement				3 098 791 €
042	OPERATIONS PATRIMONIALES			4 367 €	4 367 €
	TOTAL dépenses	2 510 169 €	2 630 537 €	3 005 364 €	6 450 145 €

Le budget de fonctionnement 2025 s'équilibrera à environ 6,45 M€. Le virement prévisionnel à l'investissement de 3,1 M€ reste important, mais baisse (5 M€ l'an dernier).

Recettes de fonctionnement

		CA 2022	CA 2023	CA 2024 prévisionnel	BP 2025 indicatif
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	487 654 €	486 845 €	678 705 €	600 000 €
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	2 712 744 €	2 551 245 €	2 438 172 €	2 262 833 €
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	548 557 €	569 424 €	559 548 €	330 000 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 €	0 €	14 215 €	10 €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	14 774 €	19 853 €	26 870 €	
78	REPRISES SUR AMORT.ET PROV.	497 €	2 149 €	383 €	300 €
	Résultat reporté				3 257 002 €
	TOTAL recettes	3 764 227 €	3 629 664 €	3 717 893 €	6 450 145 €

La principale recette est la surtaxe assainissement : 2,4 M€ qui a diminué de près de 300 K€ en 2 années. Le résultat 2024 s'établit ainsi à 0,7 M€, en baisse de 286 K€ par rapport à l'an dernier

L'excédent de fonctionnement reste élevé fin 2024 (3,2 M€) après couverture du besoin de financement (2 M€), mais diminue de 1,3 M€ par rapport à 2023. La stratégie financière vise à utiliser ce fonds de roulement afin de ne pas recourir à l'emprunt. Il sera nécessaire d'autofinancer une partie des lourds investissements très importants à venir (station d'épuration, gestion des eaux claires parasites). Le niveau de surtaxe sera à réinterroger dans les années à venir.

6.b L'investissement

Dépenses d'investissement

		CA 2022	CA 2023	CA 2024 prévisionnel	BP 2025 indicatif
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	487 654 €	486 845 €	678 705 €	600 000 €
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	395 557 €	603 891 €	888 216 €	900 000 €
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEM.	9 163 €	0 €		
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	614 324 €	549 277 €	640 322 €	605 000 €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	132 357 €	266 860 €	617 661 €	901 667 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	46 054 €	5 375 €		16 748 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	3 163 411 €	3 054 614 €	3 061 945 €	7 928 540 €
	Restes à réaliser				2 902 697 €
	TOTAL dépenses	4 848 520 €	4 966 864 €	5 886 852 €	13 854 652 €

Les principales opérations 2025 concernent les réseaux (1,45 M€) et 1,67 M€ de travaux non engagés sur 2024. 2,1 M€ est également prévu dans le cadre de l'APCP avec notamment le démarrage des travaux de déraccordement de la station d'épuration de Clairmarais.

Recettes d'investissement

		CA 2022	CA 2023	CA 2024 prévisionnel	BP 2025 indicatif
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 427 983 €	1 457 027 €	1 956 796 €	2 000 000 €
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	395 557 €	603 891 €	888 216 €	900 000 €
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	2 014 255 €	2 014 255 €	2 014 255 €	2 000 000 €
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1 020 868 €	793 401 €	857 049 €	1 383 500 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	705 671 €	241 736 €	433 370 €	
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		12 476 €		
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	9 748 €	183 563 €		500 000 €
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	401 658 €	254 204 €	481 661 €	350 000 €
	Virement de la section d'exploitation				3 098 792 €
	Restes à réaliser recettes				1 002 814 €
	Résultat antérieur				2 615 179 €
	TOTAL recettes	5 975 741 €	5 560 557 €	6 631 350 €	13 854 652 €

L'excédent antérieur garde encore des marges de manœuvre pour investir sans avoir recours à l'emprunt.

6.c La dette

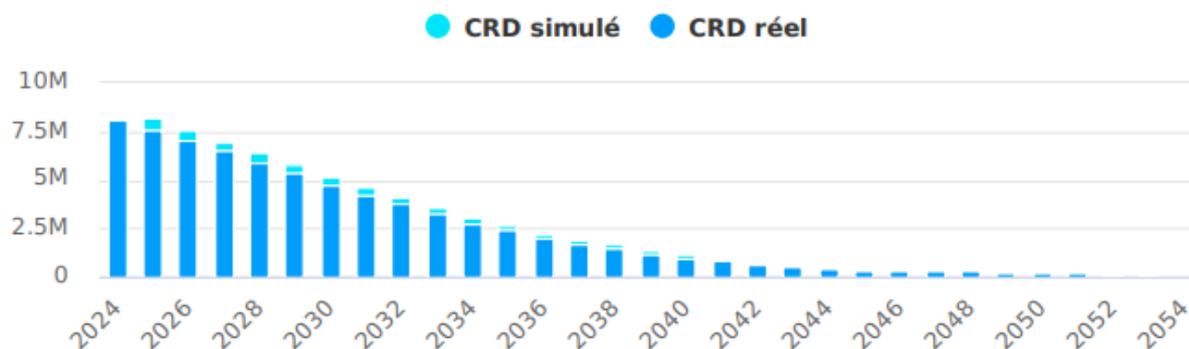
Le stock de dette au 31 décembre 2024 s'élève à 8.1 M€ contre 8.3 M€ fin 2023.

Pour rappel, ce dernier intègre les avances convertibles et les avances de l'agence de l'eau pour lesquelles l'échéancier de remboursement n'est pas connu. Ces éléments sont donc simulés.

Elements de synthèse	Au 31/12/2024	Au 31/12/2023	Variation
Voire dette globale est de :	8 170 965 €	8 378 661 €	↓
Son taux moyen hors swap s'élève à :	2.31 %	2.40 %	↓
Sa durée résiduelle moyenne est de :	14 ans 9 mois	15 ans 1 mois	↓
Sa durée de vie moyenne est de :	8 ans 4 mois	8 ans 10 mois	↓

131 emprunts répartis auprès de 5 établissement(s) prêteur(s).

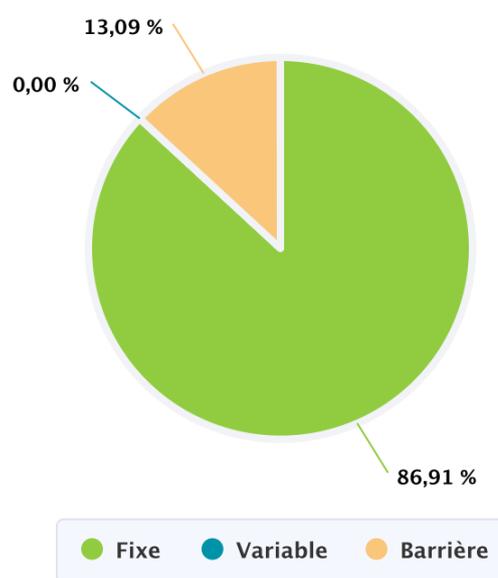
Profil d'extinction (capital, en €)



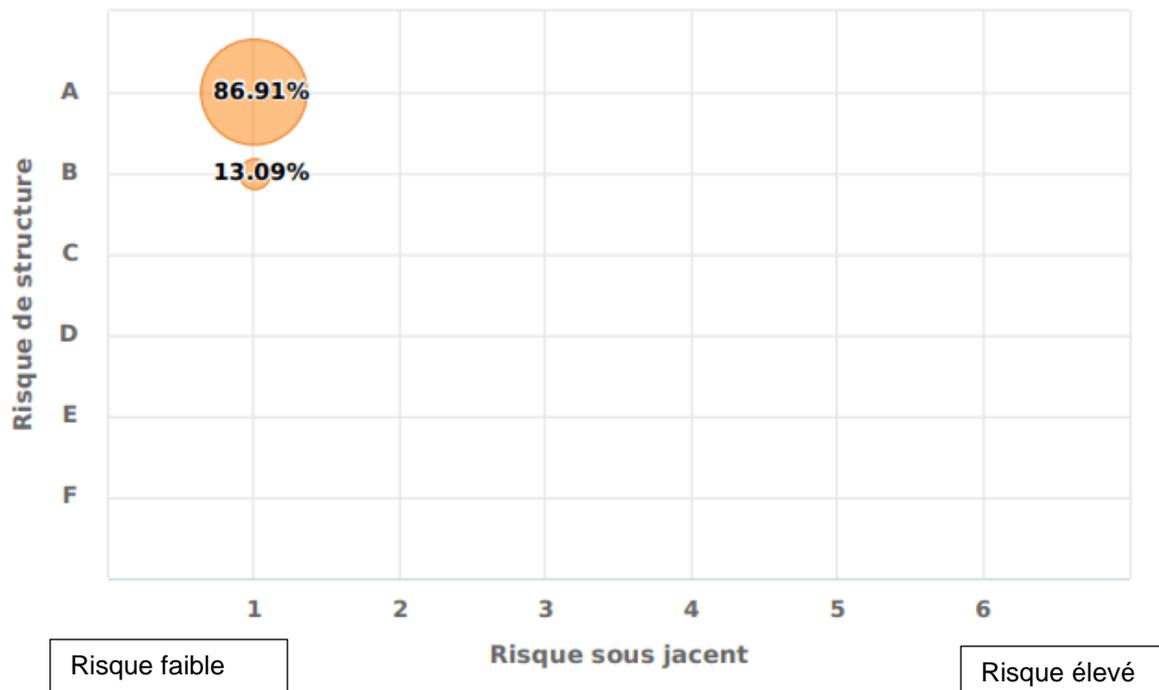
Dette par type de risque

Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen (ExEx,Annuel)
Fixe	7 173 387 €	87.79 %	2,19%
Variable	0.00 €	0,00 %	0,00 %
Barrière	997 576 €	12.21 %	4.40 %
Ensemble des risques	8 170 964 €	100,00 %	2.31 %

Graphique par type de risque



Structure de la Dette (selon la charte Gissler)



Il n'est pas prévu en 2025 de recours à l'emprunt sur ce budget.

7) Le budget de l'assainissement non collectif (ANC)

Ce budget finance depuis le 1^{er} janvier 2018 les services d'assainissement des usagers non raccordés à l'assainissement collectif sur toutes les communes de la CAPSO.

Il assure essentiellement des missions imputées en section de fonctionnement (frais de personnel, maintenance, participations aux frais de réhabilitation des usagers).

7.a Le fonctionnement

Dépenses de fonctionnement

		CA 2022	CA 2023	CA 2024 prévisionnel	BP 2025 indicatif
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	6 350 €	7 217 €	5 043 €	11 400 €
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	67 978 €	109 212 €	129 216 €	146 670 €
042	OPERATIONS D'ORDRE	3 664 €	732 €	605 €	605 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	150 €	178 €		500 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	460 €	630 €	1 428 €	1 500 €
68	DOTATIONS AUX AMORT. ET PROV	96 €	318 €	180 €	400 €
	Déficit cumulé de fonctionnement				11 156 €
	Virement section d'investissement				14 010 €
	TOTAL dépenses	78 699 €	118 287 €	136 472 €	186 942 €

Ce budget présente un déficit de fonctionnement de 44 K€ fin 2023 à 11 K€ à fin 2024. Le résultat devrait redevenir positif en 2025.

Recettes de fonctionnement

		CA 2022	CA 2023	CA 2024 prévisionnel	BP 2025 indicatif
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	76 605 €	74 105€	74 845 €	90 742 €
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	0 €	0 €		
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	16 800 €	45 840 €	94 947 €	96 000 €
78	REPRISE SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		172 €	287 €	200 €
	TOTAL recettes	93 405 €	120 117 €	170 079 €	186 942 €

La redevance d'assainissement non collectif a été réévaluée lors du conseil communautaire de décembre 2020 et une pénalité pour non-réalisation de travaux instaurée (240 €), ceci afin de permettre le retour à l'équilibre de ce budget actuellement déficitaire. Des pénalités ont été appliquées pour 95 K€ en 2024, en accélération forte comme attendu pour permettre le retour à l'équilibre de ce budget.

7.b L'investissement

Dépenses d'investissement

		CA 2022	CA 2023	CA 2024 prévisionnel	BP 2025 indicatif
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0 €	0 €	0 €	10 000 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0 €	0 €	0 €	15 903 €
	TOTAL dépenses	0 €	0 €	0 €	25 903 €

Recettes d'investissement

		CA 2022	CA 2023	CA 2024 prévisionnel	BP 2025 indicatif
040	OPERATIONS D'ORDRE	3 664 €	732 €	605 €	605 €
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	€	0 €	0 €	0 €
	Virement de la section de fonctionnement				14 010 €
	Excédent cumulé d'investissement				11 287 €
	TOTAL recettes	3 664 €	732 €	605 €	25 903 €

En investissement, l'excédent reporté (11 K€) permettra d'inscrire des dépenses en immobilisations.

7.c La dette

Ce budget n'a pas de dette et il n'est pas prévu de recours à l'emprunt en 2025. En tout état de cause, il n'y a pas de possibilité d'emprunter au vu de la situation financière actuelle.

8) Le budget GEMAPI

Ce budget annexe assure la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations.

8.a Le fonctionnement

Dépenses de fonctionnement

		CA 2022	CA 2023	CA 2024 prévisionnel	BP 2025 indicatif
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	572 699 €	364 286 €	6 896 714 €	1 535 232 €
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	238 987 €	292 048 €	305 530 €	364 670 €
014	ATTENUATION DE PRODUITS	40 959 €	53 825 €	72 147 €	94 500 €
042	OPERATIONS D'ORDRE	41 530 €	36 273 €	38 900 €	150 000 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 546 813 €	1 611 793 €	1 987 797 €	2 682 165 €
66	CHARGES FINANCIERES	10 901 €	10 231 €	10 159 €	30 000 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	40 €	0 €		1 000 €
	Virement à la section d'investissement				453 235 €
	Déficit de fonctionnement reporté				369 197 €
	TOTAL dépenses	2 451 930 €	2 368 458 €	9 311 249 €	5 680 000 €

Les principales dépenses pour 2024 concernent des participations auprès des syndicats de lutte contre les inondations (SMAGEAa, SYMSAGEL, WATERINGUES) avec une hausse de 376 K€. Une enveloppe de réserve a été inscrite au BP 2025 pour les compensations supplémentaires aux coûts liés aux inondations engagés par les syndicats (500 K€). Le montant global de ces participations s'élève à 2.6 M€.

Les dépenses 2024 ont été en très forte hausse (9,3 M€ contre 2,3 M€). Cela s'explique notamment par les dépenses de curage qui ont du être comptabilisées en fonctionnement.

Recettes de fonctionnement

		CA 2022	CA 2023	CA 2024 prévisionnel	BP 2025 indicatif
73	IMPOTS ET TAXES	2 269 167 €	2 262 566 €	2 769 969 €	3 270 000 €
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	953 213 €	960 900 €	4 915 880 €	2 400 000 €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	67 €	0 €	25 926 €	
042	OPERATIONS D'ORDRE			13 695 €	10 000 €
	Excédent de fonctionnement cumulé				
	TOTAL recettes	3 222 447 €	3 223 466 €	7 725 471 €	5 680 000 €

Depuis 2024, le produit attendu pour la GEMAPI a été porté à 3M€.

Le résultat 2024 est déficitaire de 1,58 M€ (+ 855 K€ en 2023), ce qui, après reprise de l'excédent cumulé de fonctionnement de 1,2 M€, va générer un déficit cumulé de fonctionnement de 369 K€ repris en 2025. Le niveau de déficit s'explique aussi par plusieurs subventions (FSUE et Ville de Saint-Omer pour le curage notamment) qui n'ont pas été notifiées en 2024 et qui devraient être perçues en 2025 pour plus d'1,45M€.

Au vu de l'accompagnement financier demandé par les différents syndicats et des enveloppes supplémentaires nécessaires suite aux récentes inondations, **il est proposé de majorer de 500 K€ la taxe GEMAPI et de la porter à 3,5 M€ dès 2025**, la réflexion devra également être portée en 2026 ou 2027 pour la majorer

éventuellement à 4 M€ (en fonction des enjeux financiers de la lutte contre les inondations).

8.b L'investissement

Dépenses d'investissement

		CA 2022	CA 2023	CA 2024 prévisionnel	BP 2025 indicatif
16	REMBOURSEMENT EMPRUNTS	116 666 €	116 666 €	116 666 €	160 000 €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	84 985 €	68 043 €	691 181 €	815 000 €
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	31 076 €	33 844 €	72 438 €	300 000 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	29 700 €	13 483 €	44 505 €	493 673 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	92 598 €	131 130 €	611 871 €	3 695 917 €
27	AUTRES IMMOB. FINANCIERES				
4581	OPERATIONS SOUS MANDATS		864 €	360 324 €	
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	0 €	229 831 €		
040	OPERATIONS D'ORDRE			13 695 €	10 000 €
	Reste à réaliser dépenses				419 955 €
	Déficit d'investissement cumulé				
	TOTAL dépenses	355 027 €	593 863 €	1 910 683 €	5 894 545 €

En 2025, seront notamment proposés en investissements courants :

- Les travaux sur le déversoir de la Masse Meldyck (1,9 M€),
- Le remboursement des travaux portés par le SYMSAGEL pour le Papi de la Lys (700 K€) notamment les retenues collinaires,
- Les travaux de sécurisation sur les digues HM4 et BM1 (650 K€),
- L'acquisition d'un bateau faucardeur (190 K€),
- 200 K€ d'acquisitions foncières dans le cadre de la lutte contre les inondations,
- Les études, notamment géotechniques sur le système d'endiguement (700 K€),
- Une provision de 300 K€ au titre de la participation de la CAPSO dans le cadre du dispositif MIRAPI (1 000 € par habitation au maximum)

Recettes d'investissement

		CA 2022	CA 2023	CA 2024 prévisionnel	BP 2025 indicatif
040	OPERATIONS D'ORDRE	41 530 €	36 273 €	38 900 €	150 000 €
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	716 309 €	3 931 €	1 119 983 €	700 000 €
13	SUBVENTIONS	301 621 €	424 562 €	771 048 €	1 170 000 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	0 €	0 €	500 000 €	420 000 €
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	0 €	229 831 €		
	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT				453 235 €
485	OPERATIONS SOUS MANDAT			210 973 €	
	Excédent antérieur				2 372 308 €
	Restes à réaliser recettes				629 002 €
	TOTAL recettes	1 059 461 €	694 599 €	2 640 907 €	5 894 545 €

Les principales recettes d'investissement pour 2025 proviennent des excédents antérieurs (2,3M€) et des subventions d'état liées aux travaux « Inondations » (1.1 M€ budgétés).

La mise en œuvre des opérations reprises ci-dessus nécessiterait le recours à un emprunt d'équilibre à hauteur de 420 K€ en 2025. Il conviendra d'avoir une vigilance forte sur notre capacité à porter nos projets, car l'autofinancement au vu de la situation de la section de fonctionnement est faible.

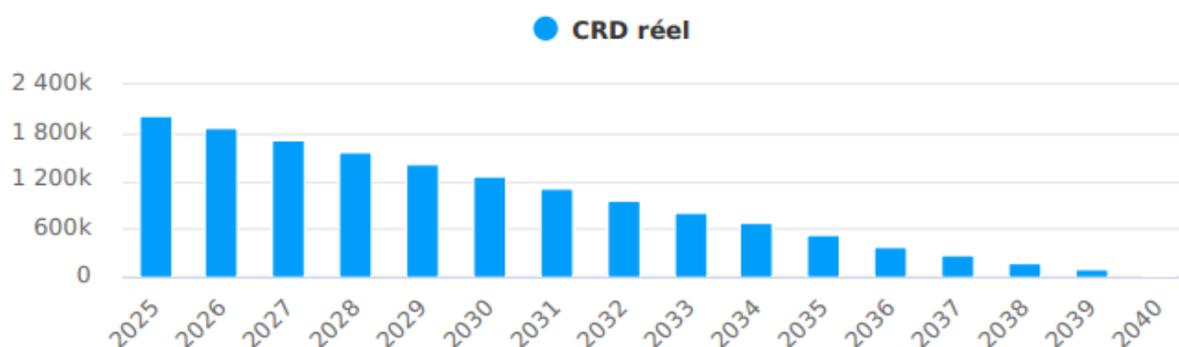
8.c La dette

Le stock de dette s'élève à 2.01 M€ au 31 décembre 2024 contre 1,69 M€ en 2023.

Elements de synthèse	Au 31/12/2024	Au 31/12/2023	Variation
Votre dette globale est de :	2 012 500 €	1 629 167 €	↑
Son taux moyen hors swap s'élève à :	1.31 %	0.61 %	↑
Sa durée résiduelle moyenne est de :	13 ans 6 mois	14 ans	↓
Sa durée de vie moyenne est de :	6 ans 10 mois	7 ans 1 mois	↓

2 emprunt(s) réparti(s) auprès de 2 établissement(s) prêteur(s).

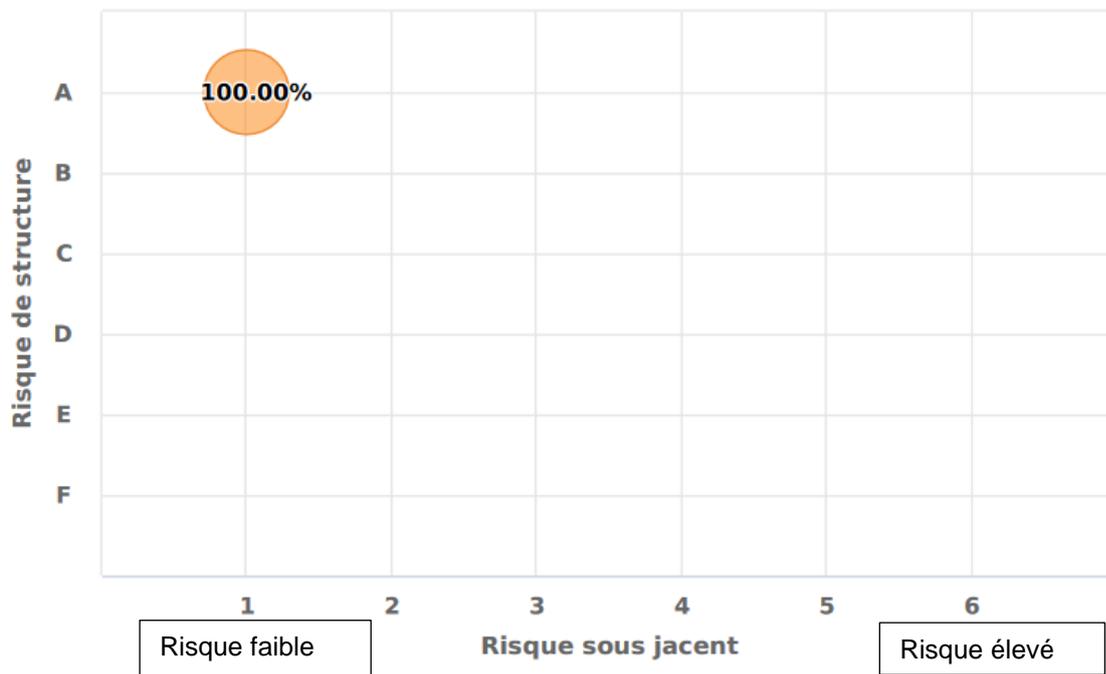
Profil d'extinction (capital, en €)



Dette par type de risque

Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	1 995 833 €	100,00 %	1.31 %
Variable	0.00 €	0,00 %	0,00 %
Ensemble des risques	1 995 833 €	100,00 %	1.31 %

Structure de la Dette (selon la charte Gissler)



Un emprunt est prévu en 2025 pour un montant de 420 K€

Impact d'un prêt de 420 K€ € au 30 juin 2025 au taux fixe de 3.20% l'an sur 20 ans.

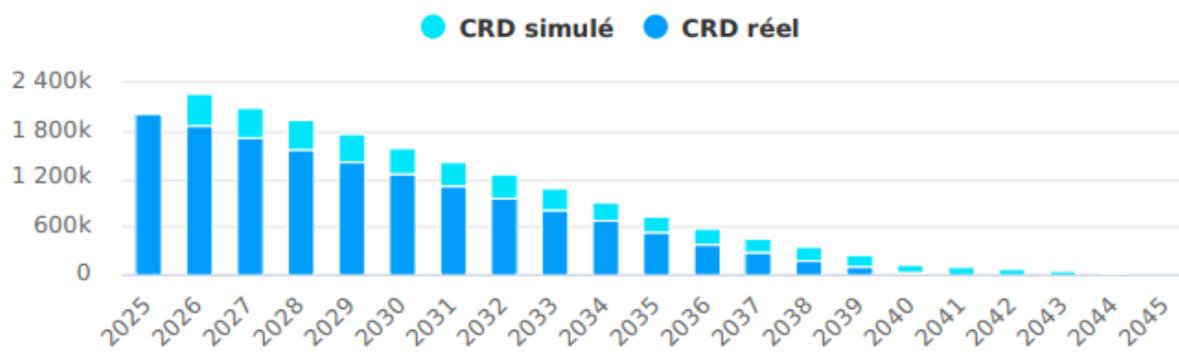


Tableau du profil d'extinction par exercice annuel du 01/01/N au 31/12/N

	CRD début d'exercice	Capital amorti	Intérêts	Flux total	CRD fin d'exercice
2025	2 012 499,95 €	152 166,67 €	28 796,46 €	180 963,13 €	2 280 333,28 €
2026	2 280 333,28 €	171 000,00 €	36 830,27 €	207 830,27 €	2 109 333,28 €
2027	2 109 333,28 €	171 000,00 €	34 360,29 €	205 360,29 €	1 938 333,28 €
2028	1 938 333,28 €	171 000,00 €	31 959,58 €	202 959,58 €	1 767 333,28 €
2029	1 767 333,28 €	171 000,00 €	29 420,30 €	200 420,30 €	1 596 333,28 €
2030	1 596 333,28 €	171 000,00 €	26 950,32 €	197 950,32 €	1 425 333,28 €
2031	1 425 333,28 €	171 000,00 €	24 480,33 €	195 480,33 €	1 254 333,28 €
2032	1 254 333,28 €	171 000,00 €	22 059,89 €	193 059,89 €	1 083 333,28 €
2033	1 083 333,28 €	171 000,00 €	19 540,34 €	190 540,34 €	912 333,28 €
2034	912 333,28 €	171 000,00 €	17 070,36 €	188 070,36 €	741 333,28 €
2035	741 333,28 €	171 000,00 €	14 600,36 €	185 600,36 €	570 333,28 €
2036	570 333,28 €	120 999,79 €	12 205,20 €	133 204,99 €	449 333,49 €
2037	449 333,49 €	104 333,32 €	9 930,38 €	114 263,70 €	345 000,17 €
2038	345 000,17 €	104 333,32 €	7 700,39 €	112 033,71 €	240 666,85 €
2039	240 666,85 €	104 333,32 €	5 470,41 €	109 803,73 €	136 333,53 €
2040	136 333,53 €	41 833,53 €	3 541,84 €	45 375,37 €	94 500,00 €
2041	94 500,00 €	21 000,00 €	2 753,02 €	23 753,02 €	73 500,00 €
2042	73 500,00 €	21 000,00 €	2 071,70 €	23 071,70 €	52 500,00 €
2043	52 500,00 €	21 000,00 €	1 390,36 €	22 390,36 €	31 500,00 €
2044	31 500,00 €	21 000,00 €	711,66 €	21 711,66 €	10 500,00 €
2045	10 500,00 €	10 500,00 €	98,78 €	10 598,78 €	0,00 €

SYNTHESE GENERALE DES RESULTATS PREVISIONNELS 2024 CONSOLIDES

CA 2024	Résultats de Fonctionnement	Reports 2023	Affectation provisoire	Résultats cumulés après affectation	Résultats d'investissement	RAR fin 2024	Reports 2023	Besoin de financement	TOTAL CUMULE
BUDGET GENERAL	6 686 668,82	6 928 208,69	6 000 000,00	7 614 877,51	(1 881 737,75)	(2 591 057,94)	422 703,29	(4 050 092,40)	9 564 785,11
Dév Eco	(973 506,09)	1 555 556,24	-	582 050,15	(3 030 118,81)	(2 997 651,32)	7 014 145,32	986 375,19	1 568 425,34
Transport	745 097,93	3 028 867,20	-	3 773 965,13	398 796,98	(590 396,05)	1 167 471,67	975 872,60	4 749 837,73
Déchets ménagers et assimilés	1 706 957,13	-	1 200 000,00	506 957,13	(271 395,06)	(885 201,20)	-	(1 156 596,26)	550 360,88
Production et distribution Eau	1 723 294,57	1 439 273,41	1 831 000,00	1 331 567,98	2 906 983,26	(600 866,62)	(2 655 150,74)	(349 034,10)	2 813 533,88
Assainissement	712 528,85	4 544 473,49	2 000 000,00	3 257 002,34	744 498,67	(1 899 883,80)	1 870 680,53	715 295,40	5 972 297,74
ANC	33 460,14	(44 616,74)	-	(11 156,60)	605,00	-	10 682,16	11 287,16	130,56
Gemapi	(1 585 778,10)	1 216 580,75	-	(369 197,35)	730 223,55	209 046,31	1 642 084,29	2 581 354,15	2 212 156,80
TOTAL GENERAL	9 048 723,25	18 668 343,04	11 031 000,00	16 686 066,29	-402 144,16	-9 356 010,62	9 472 616,52	-285 538,26	27 431 528,03

SYNTHESE GENERALE DES BUDGETS PREVISIONNELS 2025 CONSOLIDES

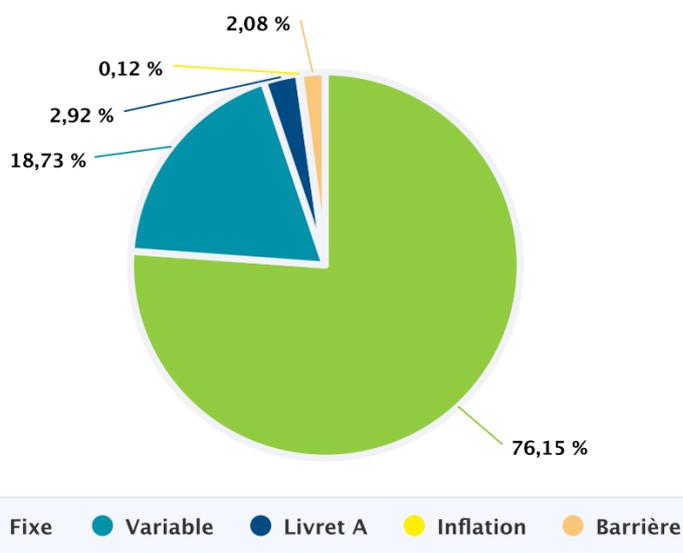
Prévision	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Principal	86 155 983 €	41 385 641 €	127 541 624 €
Développement économique	20 584 238 €	20 719 811 €	41 304 049 €
Transports	13 207 395 €	4 139 879 €	17 347 274 €
Déchets	17 761 702 €	5 533 596 €	23 295 298 €
Eau potable	7 937 887 €	6 436 757 €	14 374 644 €
Assainissement	6 450 146 €	13 854 652 €	20 304 798 €
Assainissement non collectif	186 942 €	25 903 €	212 845 €
Gémapi	5 680 000 €	5 894 545 €	11 574 545 €
TOTAL	157 964 293 €	97 990 784 €	255 955 077 €

IV. SYNTHESE GENERALE RELATIVE A LA DETTE (TOUS BUDGETS REUNIS)

Elements de synthèse	Au 31/12/2024	Au 31/12/2023	Variation
Votre dette globale est de :	71 331 478 €	73 247 266 €	↓
Son taux moyen hors swap s'élève à :	* 2.27 %	* 2.42 %	↓
Sa durée résiduelle moyenne est de :	13 ans 1 mois	13 ans 10 mois	↓
Sa durée de vie moyenne est de :	6 ans 10 mois	7 ans 3 mois	↓

225 emprunt(s) réparti(s) auprès de 12 établissement(s) prêteur(s).

Dette par type de risque			
Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	54 318 448 €	76,15%	1,74%
Variable	13 357 880 €	18,73%	3,93%
Livret A	2 085 000 €	2,92%	3,85%
Inflation	84 677 €	0,12%	2,13%
Barrière	1 485 473 €	2,08%	4,56%
Ensemble des risques	71 331 478 €	100,00%	2,27%

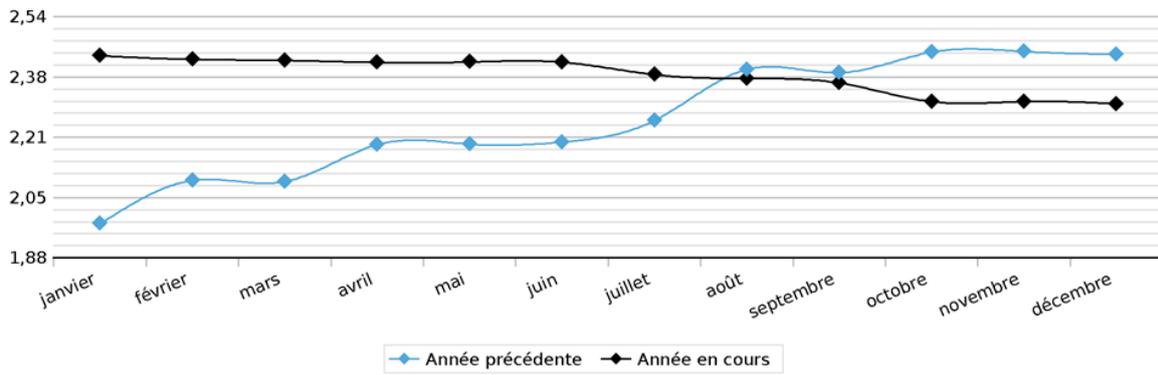


Définitions

Barrière : Un emprunt à barrière est un emprunt classique assorti d'une option où le taux est conditionné en fonction d'un indice sous-jacent qui s'active ou se désactive par rapport à un seuil fixé à l'avance dans le contrat de prêt (« la barrière »).

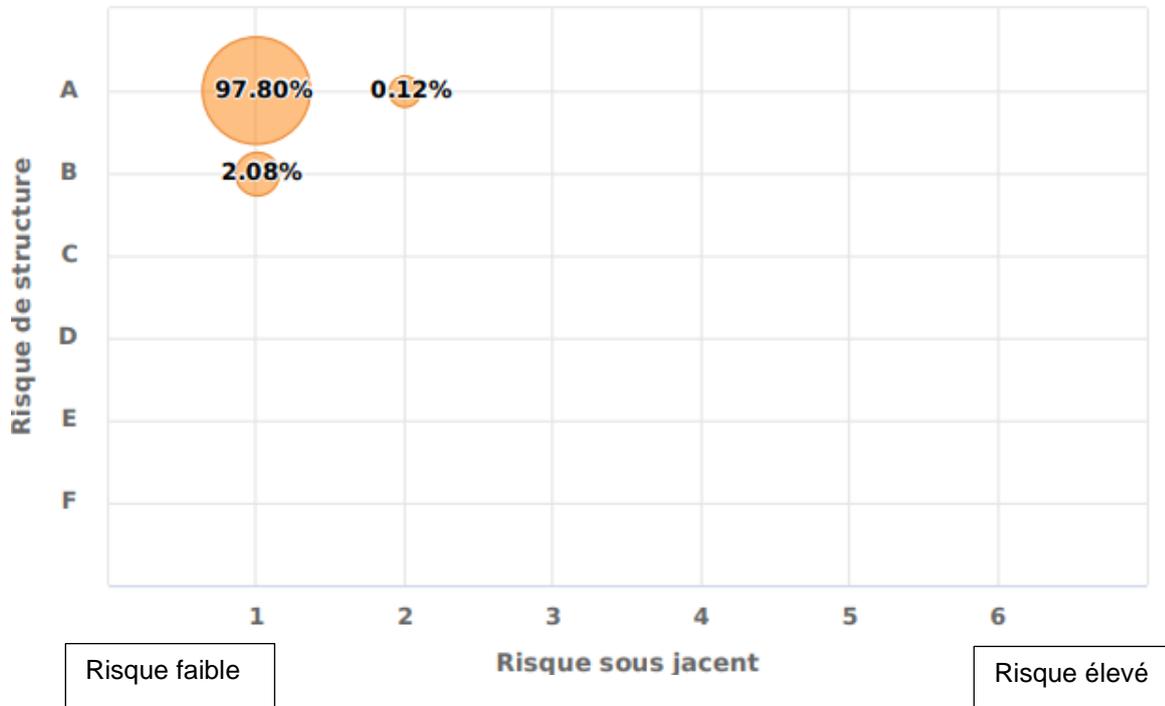
Barrière avec multiplicateur : un effet multiplicateur peut être également introduit au contrat. Le franchissement de la barrière conduit à une augmentation plus que proportionnelle du taux d'intérêt par rapport à l'indice sur lequel il est indexé.

Évolution annuelle du taux moyen (%)

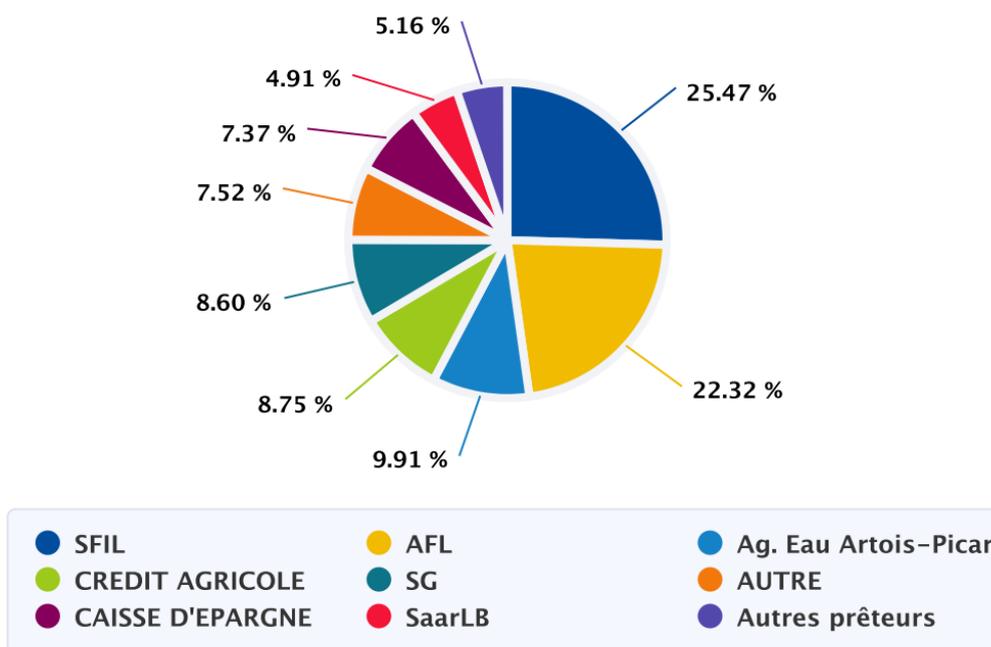


© Finance Active

Dette selon charte de bonne conduite



Dette par prêteur



L'amélioration des conditions de taux devrait générer une diminution des intérêts sur les emprunts à taux variable (variable/livret A/inflation/barière) sur un encours total de 16 993 278 €, soit environ 559 531 € d'intérêts prévus en 2025 (tous budgets confondus) contre 674 912 € en 2024

Stratégie d'endettement 2025 :

L'arbitrage des nouveaux emprunts et des avis de tirage se fera sur les seuls index taux fixes ou monétaires en euro (classement Glissler 1A).

Les emprunts existants pourront être réaménagés ou refinancés selon les opportunités de taux.

Pour les prochains nouveaux emprunts, une répartition fixe/variable (60%/40%) pourrait être privilégiée (Glissler 1A uniquement). En période de taux plus élevés, cela permet de sécuriser à long terme, tout en optimisant une partie de l'encours sur le long terme en anticipant une amélioration du marché.

La durée des emprunts nouveaux n'excédera pas 20 années pour les budgets général et développement économique.

Avec un recours à l'emprunt prévisionnel limité à 9.75 M€ en 2025, et 6.55 M€ d'amortissement du capital de la dette en cours, la collectivité prévoit une hausse du stock sur l'exercice de 3.1 M€ tous budgets confondus.

Simulation d'impact d'un emprunt de 9.3 M€ au 30 juin 2025 (besoin de financement 2025 estimé) au taux fixe annuel moyen de 3.20 % (durée : 20 ans) sur la dette globale de la CAPSO pour l'ensemble des budgets (capital et intérêts) :

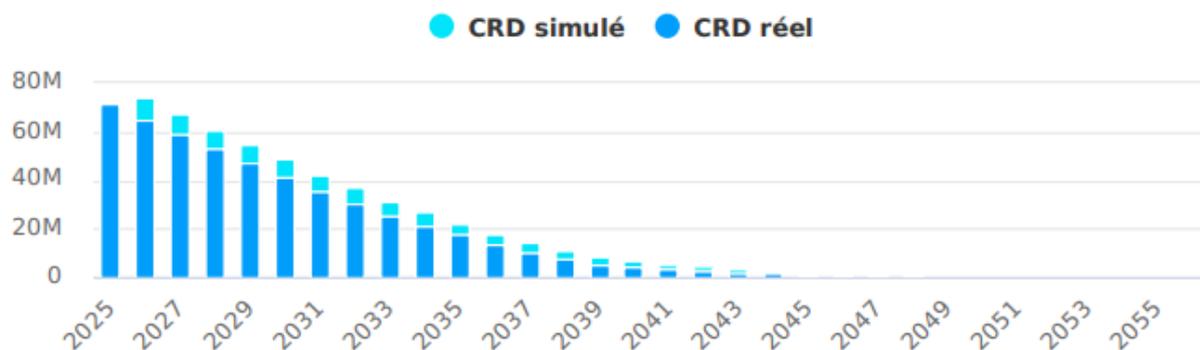


Tableau du profil d'extinction par exercice annuel du 01/01/N au 31/12/N

	CRD début d'exercice	Capital amorti	Intérêts	Flux total	CRD fin d'exercice
2025	71 331 477,73 €	6 548 389,87 €	1 622 603,53 €	8 170 993,46 €	74 083 087,80 €
2026	74 083 087,80 €	6 556 925,68 €	1 560 198,33 €	8 117 124,13 €	67 526 162,00 €
2027	67 526 162,00 €	6 597 640,69 €	1 420 224,28 €	8 017 865,09 €	60 928 521,19 €
2028	60 928 521,19 €	6 379 032,94 €	1 286 054,99 €	7 665 088,05 €	54 549 488,13 €
2029	54 549 488,13 €	6 080 662,96 €	1 140 988,94 €	7 221 652,02 €	48 468 825,05 €
2030	48 468 825,05 €	6 062 527,66 €	1 014 526,27 €	7 077 054,05 €	42 406 297,27 €
2031	42 406 297,27 €	5 640 877,07 €	889 208,19 €	6 530 085,38 €	36 765 420,08 €
2032	36 765 420,08 €	5 333 468,09 €	778 703,07 €	6 112 171,28 €	31 431 951,87 €
2033	31 431 951,87 €	4 692 179,65 €	673 713,02 €	5 365 892,79 €	26 739 772,11 €
2034	26 739 772,11 €	4 432 637,01 €	588 227,73 €	5 020 864,86 €	22 307 134,98 €
2035	22 307 134,98 €	4 326 297,06 €	506 811,92 €	4 833 109,10 €	17 980 837,80 €
2036	17 980 837,80 €	3 768 471,77 €	427 476,56 €	4 195 948,45 €	14 212 365,91 €
2037	14 212 365,91 €	3 421 947,97 €	350 124,82 €	3 772 072,91 €	10 790 417,82 €
2038	10 790 417,82 €	2 645 231,95 €	280 700,40 €	2 925 932,47 €	8 145 185,75 €
2039	8 145 185,75 €	1 729 098,29 €	228 738,41 €	1 957 836,82 €	6 416 087,34 €
2040	6 416 087,34 €	1 278 914,13 €	193 045,11 €	1 471 959,36 €	5 137 173,09 €
2041	5 137 173,09 €	1 153 718,09 €	163 190,26 €	1 316 908,47 €	3 983 454,88 €
2042	3 983 454,88 €	1 018 310,07 €	134 492,02 €	1 152 802,21 €	2 965 144,69 €
2043	2 965 144,69 €	823 280,93 €	106 425,42 €	929 706,47 €	2 141 863,64 €
2044	2 141 863,64 €	792 427,43 €	77 877,45 €	870 305,00 €	1 349 436,09 €
2045	1 349 436,09 €	543 974,62 €	50 532,83 €	594 507,51 €	805 461,41 €
2046	805 461,41 €	326 238,99 €	35 437,78 €	361 676,77 €	479 222,42 €
2047	479 222,42 €	50 357,34 €	21 955,12 €	72 312,46 €	428 865,08 €
2048	428 865,08 €	52 079,94 €	19 660,65 €	71 740,59 €	376 785,14 €
2049	376 785,14 €	53 896,42 €	17 272,29 €	71 168,71 €	322 888,72 €
2050	322 888,72 €	55 811,90 €	14 784,93 €	70 596,83 €	267 076,82 €
2051	267 076,82 €	57 831,77 €	12 193,19 €	70 024,96 €	209 245,05 €
2052	209 245,05 €	59 961,73 €	9 412,60 €	69 374,33 €	149 283,32 €
2053	149 283,32 €	62 207,77 €	6 613,44 €	68 821,21 €	87 075,55 €
2054	87 075,55 €	64 575,55 €	3 692,54 €	68 268,09 €	22 500,00 €
2055	22 500,00 €	11 250,00 €	663,75 €	11 913,75 €	11 250,00 €
2056	11 250,00 €	11 250,00 €	331,88 €	11 581,88 €	0,00 €

GLOSSAIRE

- AC** : Attribution de compensation
- BCE** : Banque Centrale Européenne
- BP** : Budget Primitif
- BPI** : Banque publique d'investissement
- CGI** : Code Général des Impôts
- CDC** : Caisse des dépôts et consignations
- CLEA** : contrat local d'éducation artistique et culturelle
- CRD** : Capital Restant Dû (dette) ou
Conservatoire à Rayonnement Départemental (culture)
- CET** : contribution économique territoriale
- CFE** : cotisation foncière des entreprises
- CVAE** : cotisation sur la valeur ajoutée
- DGFIP** : Direction Générale des Finances Publiques
- DSIL** : dotation de soutien à l'investissement local
- DDTM** : direction départementale des territoires et de la mer
- DSC** : dotation de solidarité communautaire
- DGF** : dotation globale de fonctionnement
- DETR** : dotation d'équipement des territoires ruraux
- DRF** : dépenses réelles de fonctionnement
- DCRTP** : dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle
- DUCSTP** : dotation unique de compensation de la taxe professionnelle
- EPCC** : Etablissement public de coopération culturelle
- EPF** : établissement public foncier
- IFER** : imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux
- IPSO** : Investir en Pays de Saint-Omer
- FCTVA** : fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée
- FDPTP** : Fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle
- FPIC** : fond de péréquation intercommunale et communale
- HCFP** : Haut Conseil des Finances Publiques
- Mdé** : Maison du développement économique
- OFGL** : Observatoire des finances et de la gestion publique locales
- PCAET** : Plan climat air énergie territoriale
- Prév** : prévisionnel
- PFF** : Pacte Fiscal et Financier
- SPL** : société publique locale
- RRF** : recettes réelles de fonctionnement
- TASCOM** : taxe sur les surfaces commerciales
- TEOM** : taxe d'enlèvement des ordures ménagères
- TF** : taxe sur le foncier bâti
- TFNB** : taxe sur le foncier non bâti
- TH** : taxe d'habitation
- THR** : taxe d'habitation sur les résidences principales
- RAM** : Relais d'assistantes Maternelles
- ZA** : zones d'activités

ANNEXE 1 - INDEMNITES ELUS

Conformément à l'article L5211-12-1 du CGCT qui stipule que chaque année, les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre doivent établir un état présentant l'ensemble des indemnités de toutes natures, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant dans leur conseil, au titre de tout mandat ou de toutes fonctions exercés en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la présente partie ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de ces sociétés.

Cet état est communiqué chaque année aux conseillers communautaires avant l'examen du budget de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre.

1) Rappel des indemnités des élus votées pour chaque structure

- CAPSO du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024

	Nombre d'élus concernés	Indemnité annuelle 2024 / élu	TOTAL
Président	1	61 165 €	61 165 €
1 ^{er} Vice-Président	3	26 636 €	79 908 €
Vice-Président	10	21 556 €	215 556 €
Conseiller délégué	15	10 112 €	151 679 €

- SMLA du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024

	Nombre d'élus siégeant à la CAPSO concernés	Indemnité annuelle 2024 / élu	TOTAL
Vice-Président	8	7 024 €	56 193 €

- SMFM du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024

	Nombre d'élus siégeant à la CAPSO concernés	Indemnité annuelle 2024 / élu	TOTAL
Vice-Président	1	9 224 €	9 224 €

- SMAGEAa du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024

	Nombre d'élus siégeant à la CAPSO concernés	Indemnité annuelle 2024 / élu	TOTAL
Président	1	14 372 €	14 372 €
Vice-Président	1	5 825 €	5 825 €

- Parc Naturel des Caps et Marais d'Opale du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024

	Nb élus concernés	Indemnité annuelle 2024/ élu	TOTAL
Présidente	1	15 291 €	15 291 €
Vice-Président	1	7 399 €	7.399 €

- Fédération départementale de l'Energie du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024

	Nb élus concernés	Indemnité annuelle 2024 / élu	TOTAL
Président	1	18 453 €	18 453 €

- SIDEALF du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024

	Nb élus concernés	Indemnité annuelle 2024 / élu	TOTAL
Président	1	12 623 €	12 623 €

2) Bilan 2024 des indemnités perçues par des conseillers communautaires

- Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024

	Nombre d'Elus concernés	Montant 2024
CAPSO	29	496 991 €
SMLA	8	56193 €
SMFM	1	9 224 €
SMAGEAa	2	20 197 €
Fédération départementale d'énergie 62	1	18 453 €
Parc Naturel des Caps et Marais d'Opale	2	22 690 €
SIDEALF	1	12 623 €
Total	44	636 371 €

A noter : l'évolution réglementaire de la valeur du point (+1.5%) à compter du 1^{er} janvier 2024